



SAINT-PIERRE ET MIQUELON : UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



"Il y a un autre monde, mais il est dans celui-ci".
Paul ELUARD

"Toute société, pour se maintenir et vivre, a besoin absolument de respecter quelqu'un et quelque chose, et surtout que ce soit le fait de tout le monde et non de chacun selon sa fantaisie".
Fiodor DOSTOIEVSKI

Septembre 2007

Établi par Damien DUSSUT
Volontaire Civil à l'Aide Technique
Chargé de mission au sein de la Direction de l'Équipement

Sont remerciés pour leur collaboration, grande ou petite, mais toujours active, Loïc FOUCHARD, Annette DISNARD et Thierry HAMEL, Stéphane DRILLET et Jean-François DE BARBA, Jean-Pierre MICHELIN.

Sont remerciées pour leurs contributions constructives, leurs échanges, toutes les personnes rencontrées, de près ou de loin, de façon officielle ou informelle.

Clichés de couverture : Patrick BOEZ [www.patrickboez.com].

Le mot du directeur



Cette version 2007 du Diagnostic territorial de Saint-Pierre et Miquelon s'est enrichie de deux nouvelles rubriques qui concernent la vie associative fort riche de l'archipel, et les médias qui jouent un rôle très important dans ce petit territoire.

Les statistiques ont bien entendu été actualisées en prenant en compte l'année 2006.

Ce diagnostic a l'ambition de devenir un document de référence pour tous ceux et celles qui aiment cet archipel et qui voudraient encore mieux le comprendre.

Je remercie encore une fois Damien DUSSUT, l'auteur, qui quittera l'archipel après deux années de travail intense pour aboutir à la nouvelle version qui vous est présentée ici. Si ce diagnostic a été élaboré avec l'appui logistique de la DE 975, il est le fruit d'une recherche menée en toute liberté. Les commentaires, les suggestions, les pistes de réflexion qui enrichissent ce diagnostic sont personnels et n'engagent bien entendu que leur auteur.

Vos observations, vos remarques, vos critiques sont les bienvenus.

Vous pouvez les adresser au webmestre du site de la Direction de l'équipement de l'archipel (www.saint-pierre-et-miquelon.equipement.gouv.fr), ou les partager sur le forum dédié au Diagnostic territorial sur le portail internet des services de l'État (http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr/sections/diagnostic_territori/).

Le Directeur de l'équipement
Jean-Pierre SAVARY

Avant-propos : construire un projet de territoire : connaître pour comprendre, comprendre pour agir

En 1992, la délimitation des territoires maritimes et le constat d'une pêche excessive éloignent Saint-Pierre et Miquelon de son historique activité portuaire et halieutique. Avec l'objectif d'éviter le naufrage économique de l'archipel, des documents de travail paraissent dès 1993 :

- . *Diversification économique et création d'emplois à Saint-Pierre et Miquelon,*
- . *Propositions pour la revitalisation du commerce et de l'artisanat de Saint-Pierre...*

Toujours en 1993, dans la conclusion de son livre *Saint-Pierre et Miquelon et le droit de pêche dans l'Atlantique nord-ouest*, Gérard BELORGEY, alors directeur des affaires économiques, sociales et culturelles du Ministère de l'outre mer, tient les propos suivants :

« *Le diagnostic de développement de Saint-Pierre et Miquelon est aujourd'hui forcément incertain. La seule certitude étant des données juridiques de base maintenant stabilisées (statut de collectivité territoriale spéciale, définition sans appel de la ZEE), l'archipel doit faire feu de tout bois pour garantir son avenir. Avec l'appui de la République mais aussi par sa volonté propre [...].*

Dans ce cadre, Saint-Pierre et Miquelon devra trouver des voies qui constituent pour la psychologie de l'archipel une importante novation. Ces chemins sont ceux, inévitables, de la coopération régionale.

Les mutations du monde contemporain appellent l'archipel à se détourner des réflexes historiques d'affrontement avec ses voisins, sans méconnaître pour autant l'existence réelle de certaines divergences d'intérêt et la nécessité de défendre les siens. Mais c'est dans l'assimilation que les intérêts communs en matière de ressource halieutique, de transport, d'exportation vers l'Europe ou de tourisme doivent être reconnus comme l'un des fils conducteurs de la construction de l'avenir. »

Treize ans après ces études, ce bout de France émergé en continent américain, baigné par la mer et battu par les vents, reste hanté par la pêche. De chefs désabusés à des jeunes sans horizons, nombreux le concèdent : Saint-Pierre et Miquelon va mal. L'archipel existe au rythme des grands travaux publics qui permettent, ponctuellement, de masquer une sous-activité notoire. Ressource indispensable, l'aide financière de l'État semble aussi constituer une source de conflits et un facteur d'inertie.

Pourtant, au delà de la morosité partout mise en avant, des idées et des envies existent, qu'il advient de mettre en cohérence dans le temps et dans l'espace, qu'il faut soutenir pour le bénéfice de la vie sur l'archipel, de la vie de l'archipel.

État des lieux à compléter et enrichir, ce « *diagnostic territorial* » se veut une première étape vers le développement de l'archipel.

Il n'est pas une liste de décisions à prendre, mais un outil d'aide à la décision.

Il s'agit avant tout de porter à la connaissance des évidences ou des points d'ombre, avec l'objectif de susciter la réflexion. Une réflexion des élus, des acteurs, qui doit déboucher sur la définition d'une politique locale de développement. Une réflexion concertée, à partager avec l'ensemble des citoyens, parce que la mise en oeuvre d'un projet global pour l'archipel ne pourra pas se faire sans ses habitants.

Sommaire

Listes des sigles	p.5
Liste des figures	p.6
Liste des encadrés	p.7
1. un territoire	p.8
. une géographie et un climat uniques dans l'ensemble des terres françaises	p.8
. vers un statut optimal	p.9
. la représentation de l'État	p.9
. l'archipel sur la scène internationale	p.10
2. une histoire	p.12
. rapide historique régional	p.12
. une histoire liée à la pêche	p.12
. le conflit franco-canadien : la définition des frontières maritimes	p.13
. le krach de la pêche	p.16
3. une société	p.17
. une démographie vieillissante	p.17
. la jeunesse : l'avenir d'un territoire	p.19
. une identité en crise d'immobilisme ?	p.21
. équipements et vie associative	p.22
. le secteur indispensable de la santé	p.23
. les usages de l'information et le rôle des médias	p.26
4. aménagement/urbanisme/habitat : élaborer un plan à l'échelle de l'archipel	p.28
. les documents réglementaires existants	p.28
. un petit territoire à l'extension mal contrôlée	p.30
. l'augmentation du caravanage	p.31
. une gestion désordonnée des matériaux de construction	p.32
. un marché de l'habitat tourné vers la propriété et fonction des aides	p.33
. un patrimoine historique et architectural	p.36
5. économie/emploi/activités : un mal développement	p.39
. une économie vulnérable	p.39
. un plein emploi de façade	p.40
. les secteurs d'activités	p.41
. coût de la vie et pouvoir d'achat	p.41
. les interventions financières extérieures	p.44
. les tensions économiques	p.45
. la pêche aujourd'hui	p.46
. le commerce local	p.52
6. économie/emploi/activités : un avenir en genèse	p.53
. redynamiser l'activité portuaire	p.53
. l'exportation des produits de l'aquaculture	p.54
. promouvoir l'agriculture	p.57
. la prospection minière off-shore	p.60
. un potentiel touristique mal exploité	p.61
. moderniser et optimiser la fiscalité	p.65
7. enclavement et ouverture : mieux s'ouvrir sur l'extérieur pour mieux vivre à l'intérieur	p.70
. les transports : une priorité pour le développement	p.70
. la coopération régionale : la voie de l'avenir	p.76
. le plateau continental juridique : collaboration plutôt qu'opposition	p.78
8. patrimoine naturel et environnement : conserver la qualité de vie	p.80
. paysages et écosystèmes	p.80
. état des lieux environnemental	p.89
. énergie face au réchauffement climatique	p.94
Bibliographie et sitographie	p.96
Listes des personnes contactées et rencontrées	p.99

Liste des sigles

AAH	Allocation Adulte Handicapé	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
AEP	Alimentation en Eau Potable	IEDOM	Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer
API	Allocation Parent Isolé	INERIS	Institut National de l'Environnement industriel et des RISques
ARA	Allocation de Retour à l'Activité	INVS	Institut National de Veille Sanitaire
ARDA	Association de Recherche pour le Développement de l'Aquaculture	IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	IPC	Indice des Prix à la Consommation
CACIM	Chambre d'Artisanat, de Commerce, d'Industrie et des Métiers	LBU	Ligne Budgétaire Unique
CAE	Contrat d'Accompagnement à l'Emploi	LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation du Québec
CEC	Contrat Emploi Consolidé	MOM	Ministère de l'Outre Mer
CES	Contrat Emploi Solidarité	MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
CIE	Contrat Initiative Emploi	OCTA	Overseas Countries and Territories And the european union (Pays et Territoires d'Outre-mer et l'Union Européenne)
CIA	Contrat d'Insertion par l'Activité	OM	Outre-Mer
CICTA	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique	ONC-FS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
CISPM	Crédit Immobilier des îles Saint-Pierre et Miquelon	OPANO	Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord Ouest
CLPC	Commission des Limites du Plateau Continental	ORS	Observatoire Régional de la Santé
CRH	Comité des Ressources Halieutiques	PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
CNRAC	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales	PED	Plan d'Élimination des Déchets
CPECT	Contrat de Plan/Projet État – Collectivités Territoriales	PIB	Produit Intérieur Brut
CPS	Caisse de Prévoyance Sociale	PIJ	Projet Initiative Jeunesse
CRT	Comité Régional du Tourisme	PLU	Plan Local d'Urbanisme
CSA	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	PME	Petites et Moyennes Entreprises
DAF	Direction de l'Agriculture et de la Forêt	POS	Plan d'Occupation des Sols
DASS	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales	RARE	Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement
DE	Direction de l'Équipement	PTOM	Pays et Territoires d'outre mer
DGAC	Direction Générale de l'Aviation Civile	RFO	Réseau France Outre-mer
EDC	Exploitation De Coquilles	RMI	Revenu Minimum d'Insertion
ENIM	Établissement Nationale des Inscrits Maritimes	R&D	Service des Affaires Maritimes
ETP	Équivalent Temps-Plein	SAM	Recherche et Développement
FACE	Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
FED	Fonds Européens de Développement	SLA	Service Loisirs Accueil
FEDOM	Fonds pour l'Emploi dans les Départements d'Outre-Mer	SRU (Loi)	Loi Solidarité Renouvellement Urbain
FIATA	Fonds d'Intervention pour les Aéroports et le Transport Aérien	SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
FIDES	Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social	STOSS	Schéma Territorial d'Organisation des Services de Soins
FIDOM	Fonds d'Investissement dans les Département d'Outre Mer	TAC	Total Admissible de Capture
GES	Gaz à Effet de Serre	UE	Union Européenne
GPA	Groupement des Producteurs Agricoles	ZEE	Zone Économique Exclusive

Liste des figures

Figure 1	p.8	carte de situation géographique
Figure 2	p.12	carte de situation du French Shore
Figure 3	p.14	carte des secteurs de pêche de l'OPANO
Figure 4	p.15	carte de délimitation de la ZEE française autour de SPM
Figure 5	p.16	tableau de données illustrant le krach de la pêche de 1992
Figure 6	p.17	courbe de l'accroissement démographique de SPM (1887-2006)
Figure 7	p.17	courbe des naissances et des décès (1980-2004)
Figure 8	p.18	graphique de l'évolution des tranches d'âge de la population (1974-2006)
Figure 9	p.18	tableau de données démographiques (1974-2006)
Figure 10	p.18	tableau d'évolution des lieux de naissance de la population (1990-1999)
Figure 11	p.19	courbe d'évolution du nombre de boursiers (1999-2005)
Figure 12	p.20	graphiques concernant le retour des étudiants/élèves sur SPM (2001-2005)
Figure 13	p.29	carte « aménagement : zonage du territoire », tel qu'il est défini dans le PLU
Figure 14	p.30	photographies illustrant l'urbanisme du centre ville
Figure 15	p.30	photographie illustrant l'agrandissement des maisons
Figure 16	p.31	photographies illustrant l'aménagement du quartier des Graves
Figure 17	p.31	photographie illustrant le mitage du territoire
Figure 18	p.32	carte/photographie illustrant les 'tas de Saint-Pierre'
Figure 19	p.33	tableau de données sur le logement (1999-2006)
Figure 21	p.33	tableau de comparaison ménages/logements entre 1999 et 2006
Figure 22	p.33	graphique d'évolution des résidences secondaires/occasionnelles (1990-2006)
Figure 23	p.36	courbes d'évolution des permis de construire (1996-2006)
Figure 24	p.36	photographies illustrant l'habitat traditionnel
Figure 25	p.39	graphique d'évolution de la balance commerciale (2002-2006)
Figure 26	p.40	tableau de comparaison du chômage (2005/2006)
Figure 27	p.40	courbes annuelles des demandeurs d'emploi en fin de mois (1999-2006)
Figure 28	p.41	tableau de données concernant les actifs (1999)
Figure 29	p.41	tableau d'évolution du nombre d'entreprises par secteur d'activité (2002-2006)
Figure 30	p.42	tableau d'évolution de l'indice des prix à la consommation (1997-2006)
Figure 31	p.42	tableau de comparaison de l'IP en glissement annuel (décembre 2005)
Figure 32	p.42	graphique de comparaison de l'indexation des salaires dans les collectivités OM
Figure 33	p.43	tableau de comparaison du PIB à prix courant par habitant
Figure 34	p.44	graphique des origines des crédits dans les collectivités d'OM
Figure 35	p.45	graphique de répartition des dépenses du MOM rapportées par habitants
Figure 36	p.47	tableau des quotas de pêche pour Saint-Pierre et Miquelon – saison 2006/2007
Figure 37	p.48	carte de délimitation de la boîte à pétoncles
Figure 38	p.48	tableau d'évolution des tonnages débarqués (1997-2006)
Figure 39	p.49	courbes d'évolution des prises de la pêche traditionnelle (1997-2006)
Figure 40	p.50	courbes d'évolution du marché de la pêche (1997-2006)
Figure 41	p.51	tableau d'évolution des chiffres du marché de la pêche (2000-2006)
Figure 42	p.57	graphique de la part des productions SPM sur le marché local en 2006
Figure 43	p.57	tableau d'évolution des principales productions animales (2001-2006)
Figure 44	p.57	tableau d'évolution des surfaces agricoles destinées à l'élevage (2001-2006)
Figure 45	p.58	tableau d'évolution des principales productions maraîchères (2001-2006)
Figure 46	p.58	tableau de comparaison des surfaces agricoles exploitées
Figure 47	p.59	tableau des sommaires climatiques de Saint-Pierre et Miquelon et des Îles de la Madeleine comparés sur la période 1951/1980
Figure 48	p.59	tableau de répartition des surfaces agricoles aux Îles de la Madeleine
Figure 49	p.60	carte de situation des prospections minières off-shore
Figure 50	p.61	tableau d'évolution du nombre de passagers entrés dans l'archipel (2000-2006)
Figure 51	p.62	courbes de fréquentation du Francoforum (1993-2006)
Figure 52	p.63	carte « tourisme : structures d'accueil et parcours pédestres aménagés »
Figure 53	p.66	graphique d'évolution des prélèvements fiscaux (200-2006)
Figure 54	p.66	tableau de détail des prélèvements fiscaux 2006 et leur répartition/distribution
Figure 55	p.67	graphique d'évolution des recettes douanières (2000-2006)
Figure 56	p.68	tableau du taux moyen des 5 principales taxes douanières
Figure 57	p.68	tableau des taxations douanières
Figure 58	p.68	tableau de données concernant les parts des charges de personnels dans les budgets de fonctionnement 2005 des communes

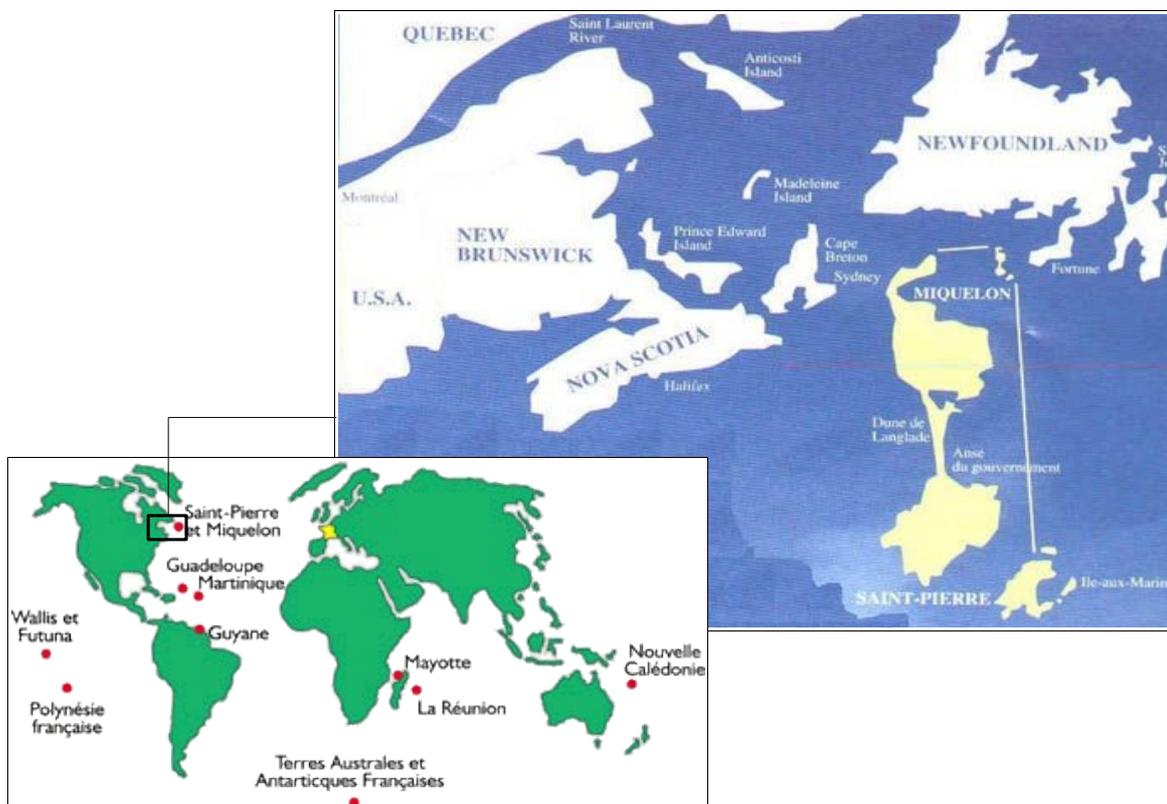
Figure 58	p.70	carte schématique des transports
Figure 59	p.70	tableau d'évolution du trafic international de passagers (2000-2006)
Figure 60	p.71	graphe de répartition des passagers aériens, par destination, pour l'année 2006
Figure 61	p.72	tableau d'évolution des passagers transportés, par destination (2000-2006)
Figure 62	p.73	tableau d'évolution du parc automobile (2001-2006)
Figure 63	p.74	carte « transports : infrastructures et réseau routier »
Figure 64	p.78	schéma de visualisation des différentes limites maritimes
Figures 65-67	p.81-83	cartes géologiques de l'archipel
Figure 68	p.85	carte « protection des milieux naturels : réserves de chasse »
Figure 69	p.87	carte « protection des milieux naturels : occupation foncière de l'isthme »
Figure 70	p.92	tableau de listing des ICPE

Liste des encadrés

Encadré 1	p.11	l'Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
Encadré 2	p.22	population/jeunesse
Encadré 3	p.25	la santé
Encadré 4	p.27	information et médias
Encadré 5	p.32	le caravanage
Encadré 6	p.37	le logement
Encadré 7	p.38	l'aménagement
Encadré 8	p.45	économie/emploi/activités
Encadré 9	p.46	les accords de pêche du 2 décembre 1994
Encadré 10	p.51	la pêche
Encadré 11	p.52	pistes pour le commerce local
Encadré 12	p.53	la dérogation aux règles d'origine
Encadré 13	p.54	l'activité portuaire
Encadré 14	p.56	l'exportation des produits de l'aquaculture
Encadré 15	p.59	l'agriculture
Encadré 16	p.64	le tourisme
Encadré 17	p.67	le cas du ramassage des ordures ménagères à Saint-Pierre
Encadré 18	p.69	la fiscalité
Encadré 19	p.75	les transports
Encadré 20	p.76	les accords de coopération régionale
Encadré 21	p.77	la coopération régionale
Encadré 22	p.78	l'extension des ZEE : le plateau continental juridique
Encadré 23	p.79	le plateau continental juridique
Encadré 24	p.86	le Conservatoire du littoral
Encadré 25	p.88	paysages et écosystèmes
Encadré 26	p.90	la gestion de l'eau
Encadré 27	p.91	l'élimination des déchets
Encadré 28	p.93	les installations classées pour la protection de l'environnement
Encadré 29	p.94	la norme ISO 14001 : un système de management environnemental
Encadré 30	p.95	les éoliennes, une énergie alternative adaptée
Encadré 31	p.95	le crédit d'impôt en faveur des économies d'énergie

1. Un territoire

Une géographie et un climat uniques dans l'ensemble des terres françaises



Situation géographique

Situé à 46°59' de latitude nord et 56°15' de longitude ouest, l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon est situé dans l'océan atlantique nord ouest. Il se trouve à un vingtaine de kilomètres de la péninsule de Burin (Terre-Neuve), dont il constitue le prolongement ouest/sud-ouest, et à 4750 km de Paris.

Totalisant 242 km² et 160 km de côtes, l'archipel est constitué de deux îles principales : Saint-Pierre au sud-est, étendue sur 26 km², et Miquelon-Langlade au nord-ouest (216 km²), deux îles réunies par un isthme sablonneux long de 12 km. Le panorama de l'archipel se complète de 7 'dépendances', telles l'île aux marins ou le Grand Colombier.

L'archipel est baigné par un climat océanique froid.

La température (5,4°C en moyenne) se distingue par une amplitude annuelle importante (19°C) entre le mois le plus chaud (15,5°C en août) et le mois le plus froid (-3,3°C en février). L'amplitude diurne est relativement faible (5 à 10°C). Le froid gèle régulièrement les terres (120 jours de gel par an) mais la mer ne gèle que tous les dix ans environ. Les vents, souvent forts (140j de vents violents par an, essentiellement d'octobre à avril), entraînent des fluctuations importantes des températures ressenties.

Les précipitations sont importantes et bien réparties (1258mm sur 140j en moyenne par an), avec toutefois un maximum en automne et un minimum en hiver. Elles tombent sous forme de pluie ou de neige, dont la quantité est très variable d'une année à l'autre (1,2 à 2,3m).

La rencontre entre le courant polaire du Labrador et les eaux tièdes du Gulf Stream est à la base d'une hygrométrie élevée (80%) : une nébulosité est observée une centaine de jours par an, et des brouillards denses, les 'bancs de brume', envahissent l'archipel en été, avec pour conséquence une durée d'insolation relativement faible (1147h par an).

Vers un statut optimal

Peu de temps après sa découverte par João Alvares Fagundes en 1520 qui le baptisa « *l'archipel des onze milles vierges* », l'existence politique de Saint-Pierre et Miquelon débute en 1536 lorsque Jacques Cartier, au nom du Roi François Ier, prend possession des « *yles de Saint-Pierre* ». Le plus ancien territoire français d'outre-mer connaît par la suite des siècles de rivalités franco-britanniques, passant de l'un à l'autre des pouvoirs militaires, jusqu'au 20 novembre 1815, où le second traité de Paris le rend définitivement possession française.

Depuis, l'archipel a été tour à tour territoire d'outre-mer (de 1959 à 1976) puis département d'outre-mer (de 1976 à 1985). Son statut actuel de collectivité territoriale de la République est fixé par la loi n°85-595 du 11 juin 1985 (article 72 de la Constitution).

L'archipel compte deux communes, Saint-Pierre et Miquelon-Langlade. Il est représenté par un député à l'Assemblée Nationale, un sénateur au Sénat et un conseiller au Conseil Économique et Social, et dispose d'une Chambre d'Artisanat, de Commerce, d'Industrie et des Métiers, ainsi que d'un dispositif juridictionnel important : Tribunal de Première Instance, Tribunal Supérieur d'Appel, et un greffe du Tribunal Administratif (en résidence à Fort de France).

Principal organe de la scène politique locale, le conseil territorial compte 19 membres : 4 conseillers de Miquelon-Langlade et 15 conseillers de Saint-Pierre. Les dernières élections cantonales se sont tenues en mars 2006.

Les domaines de la fiscalité, des douanes, de l'urbanisme et du logement relèvent de la responsabilité du conseil territorial.

La loi du 11 juin 1985 stipule aussi que la Collectivité est saisie :

- . aux termes de l'article 24, pour avis, des avant-projets de loi et des projets de décret portant dispositions spéciales pour l'archipel,
- . aux termes de l'article 25, des projets d'accords concernant la coopération régionale en matière économique et sociale, technique, scientifique, culturelle, de sécurité civile ou d'environnement, ainsi que de tout projet d'accord international portant sur la zone économique de la République française au large des côtes de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Enfin, la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer précise la nouveau statut de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon : « *l'archipel constitue une Collectivité d'outre-mer, régie par l'article 74 de la Constitution, qui prend le nom de Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon* ».

La représentation de l'État

En dehors des domaines de compétences de la Collectivité territoriale (fiscalité, douanes, urbanisme et logement), l'archipel est régi par le principe de l'identité législative, c'est-à-dire que la loi française y est applicable de plein droit.

En outre, la loi d'orientation pour l'outre-mer (n°2000-1207 du 13/12/2000), basée sur l'accroissement des responsabilités locales et le renforcement de la décentralisation et de la coopération régionale, définit des mesures visant à l'aménagement du territoire et au développement de l'économie et de l'emploi.

La représentation de l'État dans la Collectivité est assurée par le préfet, délégué du gouvernement. A l'exception des missions fiscales et comptables, et de l'action éducatrice, celui-ci dirige les administrations de l'État :

- . direction des affaires sanitaires et sociales
- . direction de l'agriculture : en charge des domaines de l'agriculture/aquaculture, elle représente aussi localement le ministère de l'écologie et du développement durable
- . direction de l'équipement : compétente pour la gestion du patrimoine de la collectivité territoriale, pour la gestion des aides de l'État dans le domaine du logement, pour la conduite des opérations immobilières des administrations nationales, elle participe également à la définition de certaines politiques publiques locales (logement, urbanisme, environnement)

- . direction territoriale jeunesse et sports
- . service des affaires maritimes, qui relève de plusieurs ministères (Équipement, Agriculture et Pêche) et auquel est confié le contrôle opérationnel du patrouilleur de la gendarmerie 'Fulmar'
- . service de l'aviation civile
- . service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- . service des douanes
- . service de l'éducation, doté de compétences rectorales
- . services fiscaux
- . service du travail, de l'emploi et la formation professionnelle

Pour ses missions de défense nationale, la gendarmerie territoriale est rattachée au Général de division, commandant la gendarmerie outre-mer. Pour ses missions de maintien de l'ordre et de protection civile, elle se trouve sous l'autorité du préfet.

Une convention datant de 1989 convient que « *les services extérieurs de l'État [...] sont mis de façon permanente, en tant que de besoin, à la disposition du Conseil général, pour l'exécution des missions et attributions dévolues au Conseil général* » par la loi n°85-595 du 11 juin 1985. « *Sont exclus du champ d'application de [cette] convention les organismes à caractère juridictionnel ou chargés d'une mission de contrôle des comptes, les services relevant du garde des sceaux, ainsi que l'action éducatrice, les missions d'inspection et de législation du travail, les modalités d'établissements des statistiques, le paiement des dépenses publiques et toutes les opérations concernant les biens de l'État* ». Des annexes à cette convention précisent les missions de chaque service dans ce cadre.

Historiquement, cette convention fait suite aux lois n°85-595 du 11 juin 1985 modifiée relative au statut de l'archipel, et n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Mais concrètement, la définition des missions et des objectifs des administrations manque de clarté. De nouvelles conventions devraient permettre de préciser à quels besoins et dans quelles mesures doivent répondre les services déconcentrés de l'État, qui constituent pour la Collectivité territoriale un réseau considérable de techniciens.

L'archipel sur la scène internationale

Sans être considéré comme une région ultra-périphérique de l'Europe (cas des DOM), Saint-Pierre et Miquelon est, à travers la France, associé à l'Union Européenne (décision n°91/482 du 25 juillet 1991 révisée le 24 novembre 1997). L'archipel ne fait pas partie du territoire communautaire, mais ses habitants sont citoyens de l'UE. Il en résulte une application particulière du droit européen, ainsi que le bénéfice de fonds européens spécifiques.

L'archipel est membre de l'Association des Pays et Territoires d'outre-Mer. Cette structure, créée en novembre 2002 et siégeant à Bruxelles, compte 14 membres, tous liés à l'UE dans le cadre d'une décision d'association. C'est un forum de discussion qui se positionne comme interlocuteur entre les PTOM et les autorités européennes afin de défendre au mieux l'intérêt de ses membres. L'archipel y assure la présidence tournante depuis le début de l'année 2007.

Par ailleurs, au titre de Saint-Pierre et Miquelon, la France dispose depuis 1996 d'un siège à l'OPANO, et est membre de la CICTA depuis 1968.

L'Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest

Créé en 1978 en remplacement de la Commission Internationale des Pêches de l'Atlantique Nord-ouest, l'OPANO sert de tribune à ses membres en ce qui concerne la coopération dans les domaines des sciences, de la conservation et de la gestion de la ressource halieutique.

En sont membres la Bulgarie, le Canada, la Corée, Cuba, le Danemark (au nom des îles Féroé et du Groenland), les États-Unis d'Amérique, la France (au nom de St-Pierre et Miquelon), l'Islande, le Japon, la Norvège, la Russie, l'Union Européenne et l'Ukraine. Chaque année, en septembre, les parties membres se réunissent, pour décider notamment de l'évolution des TAC et des quotas nationaux.

Siégeant à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, l'OPANO se compose de 3 organes :

- . le Conseil général est chargé de la supervision et de la coordination des règlements adoptés, au niveau juridique, financier, organisationnel et administratif,
- . le Conseil scientifique est un organe d'analyse et de consultation en matière de recherche scientifique et d'évaluations de certains stocks de poissons,
- . la Commission des pêches doit prendre des décisions touchant à la gestion et à la conservation en haute mer, à l'extérieur des zones de 200 milles sous juridictions nationales, des stocks « chevauchants » (de part et d'autre des 200 milles) et « distincts » (à l'extérieur des 200 milles). Les décisions sont prises par consensus ou sont adoptées à la majorité. Toute Partie contractante peut *s'opposer* à une prescription dans les 60 jours suivant son adoption, et *s'autoriser* alors au non respect unilatéral de cette prescription.

La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique

Signée le 14 mai 1966 (appliquée depuis 1969), puis modifiée par les protocoles de Paris (1984, entré en vigueur en 1997) et de Madrid (1992, entré en vigueur en 2005), la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique intronise la CICTA.

Siégeant à Madrid, ses objectifs sont de maintenir les populations de thonidés et d'espèces apparentées au thon dans l'océan Atlantique (et les mers adjacentes) à des niveaux qui permettent de capturer le niveau maximal soutenu nécessaire à l'alimentation et à d'autres fins.

Les 40 membres se répartissent sur les 5 continents : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Barbade, Brésil, Canada, Cap-Vert, UE, Chine, Côte d'Ivoire, Croatie, États-Unis, France (SPM), Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée (Conakry), Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Panama, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni (territoires d'outre-mer), Russie, Sénégal, Sao Tomé-et-Principe, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela. Les Antilles néerlandaises, la Guyana et le Taipei chinois ont le statut de partie non contractante coopérante.

La CICTA se divise en plusieurs groupes de travail : financier, administratif, de contrôle, de gestion... Le Comité Permanent de la Recherche et de la Statistique rassemble notamment des scientifiques des parties contractantes et des parties non contractantes coopérantes. Il est chargé de fournir les données concernant les stocks et de conseiller la commission sur les mesures de conservation et de gestion à adopter.

A l'égard des parties qui sous-estiment l'efficacité de ces mesures, la CICTA prend des dispositions commerciales multilatérales et transparentes. Les dépassements de quota sont assujettis à des « plans de remboursement » ou à des échanges de quotas. Toutefois, les décisions, prises par consensus ou par un vote à la majorité simple sous réserve d'un quorum des 2/3, peuvent être contestées. Les parties contractantes ayant présenté une opposition se délient alors de la recommandation à laquelle elles se sont opposées.

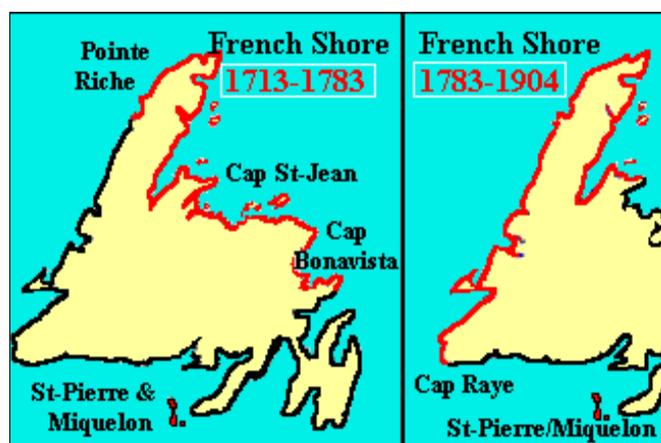
Le fonctionnement de ces deux organes repose sur la responsabilisation des pays et de leurs acteurs pour l'application de mesures indispensables au maintien de la pêche.

2. Une histoire

Rapide historique régional

Terre des Inuits et des Indiens, notamment Micmacs et Béothuks, cette région de terre pauvre et d'eaux riches tire en grande partie son identité de l'histoire de la pêche, tour à tour magique ou tragique.

C'est en partie à travers elle que se règlent les conflits du Nouveau Monde, dans lesquels s'opposent les prétentions d'occupations territoriales françaises et anglaises. De guerre en guerre, de Louis XIV à Napoléon, la région sera le reflet du climat diplomatique européen. De 1690 à 1814, les français perdent petit à petit l'ensemble des territoires de la Nouvelle France. En 1713 (traité d'Utrecht), l'Acadie, Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon sont cédés contre un droit de pêche sur les côtes occidentales de Terre-Neuve : c'est le 'french shore'.



Le French shore [source : www.tlfq.ulaval.ca]

Les affrontements entre anglais et français font rage, tant en Europe qu'en Amérique du nord. Sur les côtes canadiennes, les anglais remportent les victoires et contraignent les colons à la déportation : c'est l'époque des 'grands dérangements' (1755-1765) des français de Nouvelle France.

En 1763 (traité de Paris), la France perd l'ensemble de ses terres en Amérique du nord, mais récupère Saint-Pierre et Miquelon. Les quelques familles qui y ont élu domicile seront victimes des jeux de pouvoirs, sans cesse déportés et rapatriés : l'archipel est envahi en 1778 (soutien de la France à la guerre d'indépendance américaine), rendu en 1783, attaqué à nouveau en 1793 (révolution française), restitué en 1802 pour être repris en 1803 (guerre contre Napoléon).

Le 20 novembre 1815, le second traité de Paris marque la fin des conflits. Avec ténacité, les descendants des premiers pêcheurs, pour la plupart bretons, basques et normands, reviennent définitivement reconstituer cette « *terre de France en Amérique* », selon l'expression du général De Gaulle.

En 1867, la majorité des colonies anglaises d'Amérique du nord se réunissent et, suivant l'exemple des États-Unis en 1776, donnent naissance au Canada. Terre-Neuve sera la dernière province à rejoindre la fédération, en 1949.

En dehors de la 'période faste' de la prohibition (l'entre deux guerres), où Saint-Pierre fut la base arrière des 'rhum runners' introduisant l'alcool en fraude aux États-unis, les habitants de l'archipel ont toujours vécu d'une économie appuyée sur la pêche et les activités portuaires.

Une histoire liée à la pêche

Les eaux de la région semblent avoir été fréquentées des pêcheurs scandinaves dès le XIIe siècle. Mais ce n'est véritablement qu'après la découverte officialisée, à la fin du XIVe siècle, de Terre-Neuve, surnommée dès lors « *Ilha de Bacalhao* » (*île de la morue* en portugais), que la connaissance de ces eaux particulièrement poissonneuses va se répandre en Europe.

A partir du XVI^e siècle, pêcheurs portugais, espagnols, français puis anglais se lancent dans de longs mois de pêche au large du Nouveau Monde, s'implantant sur les côtes de façon sporadique et temporaire. Ils développent deux types de pêche à la morue :

- . la pêche errante, où la 'morue verte' est vidée et salée sur le navire.
- . la pêche sédentaire, où la 'morue sèche' est entreposée sur les grèves des rivages de Saint-Pierre et Miquelon ou de Terre-Neuve.

Petit à petit, les campagnes s'intensifient, des sociétés de pêche fleurissent et les colonies de pêcheurs font leur apparition. Les guerres successives et les déportations ne découragent ni les grands navires ni les habitants des ports, mais ralentissent l'essor de la pêche.

Le XIX^e siècle est témoin d'une spectaculaire expansion. Lorsqu'au tout début du XX^e siècle, les nombreux vaisseaux étrangers, navires métropolitains et unités locales barrent l'horizon du Barachois d'une rangée de mâts, Saint-Pierre se range dans les tout premiers rangs des ports français. C'est l'apogée du 'grand métier', une période d'épanouissement économique pour l'archipel, fondée sur les deux richesses que constituent la pêche morutière et la fréquentation des navires. Une prospérité toute relative pour les habitants, étant donnés les faibles salaires des pêcheurs et des marins, la rusticité des maisons et l'insalubrité générale.

Le climat d'entente dans lequel sont réglés les nouveaux conflits sur les droits de pêche, notamment entre pêcheurs français et terre-neuviens, n'empêche pas le déclin progressif de la pêche. Dès le début du XX^e siècle, plusieurs saisons successives de mauvaise pêche entraînent l'émigration de nombreuses familles, accentuée par le départ des hommes pour le front en 1914. La population chute et la vie politique, sociale et économique est marquée par la restructuration de l'armement local.

Après la 2^e guerre mondiale, les techniques de pêche ont considérablement évolué. Les navires-usines transforment et congèlent la ressource directement à bord, ce qui augmente la durée des séjours en mer et la quantité des prises. De nombreuses flottes étrangères fréquentent la région. Outre les habitués, russes, cubains, japonais... se croisent à Saint-Pierre et Miquelon pour s'avitailier. En 1973, le port de Saint-Pierre a connu le sommet de sa fréquentation, avec 1662 navires totalisant 1.380.000t brutes. Conséquence de cette pêche industrielle intense, les stocks de poissons de fond gérés par l'OPANO s'effondrent dans le courant des années 1980.

Le conflit franco-canadien : la définition des frontières maritimes

Les premières lignes directrices du contentieux apparaissent lorsqu'en 1966-1967, à l'occasion de la délivrance d'autorisations de permis d'exploration d'hydrocarbures dans la région, les parties adoptent des positions opposées quant aux critères devant régir la fixation de la ligne de démarcation entre les zones de juridiction canadienne et française. Pour la France, la délimitation du plateau continental doit se fonder sur le principe de l'« *équidistance* » tandis le Canada soutient que la règle des « *circonstances spéciales* » est applicable dans la région.

En 1970, chacun des deux pays étend ses eaux territoriales à 12 milles au delà des lignes de base. Par la suite deux négociations parallèles se poursuivent, l'une sur le plateau continental, l'autre sur les droits de pêche.

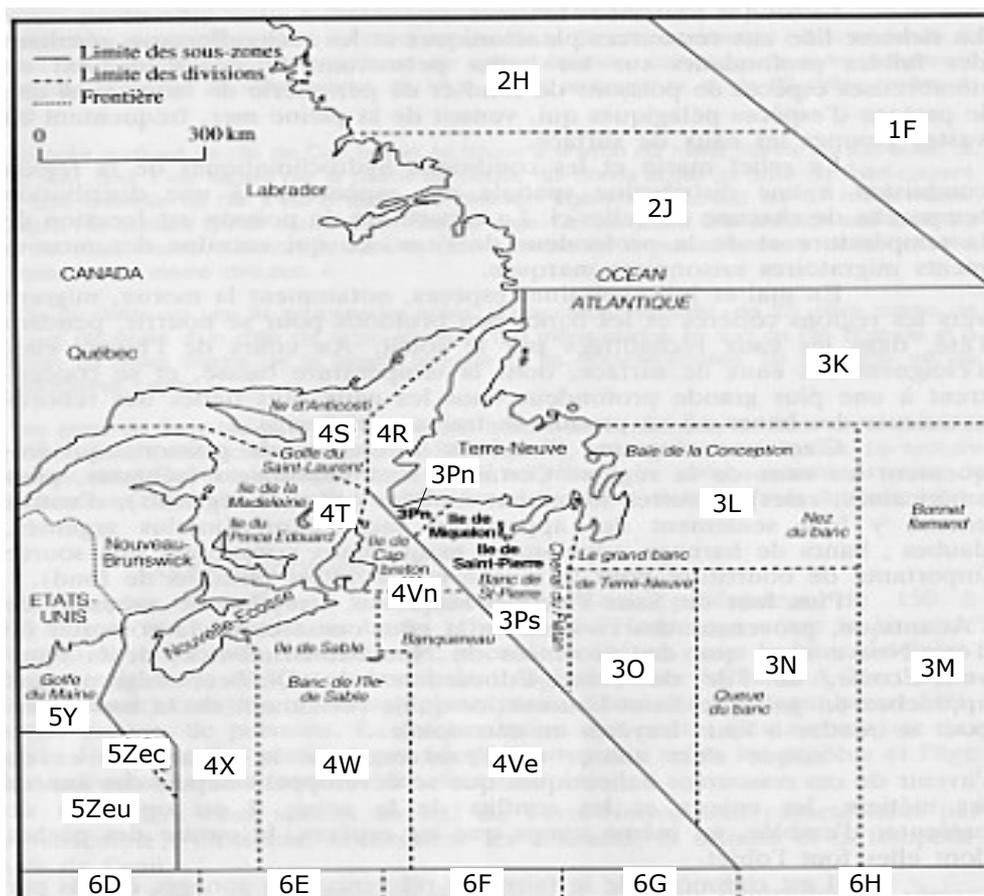
Les accords du 27 mars 1972, dans un souci de réciprocité, prévoient :

- la libre circulation d'une dizaine de chalutiers de moins de 50 mètres immatriculés à Saint-Pierre et Miquelon sur les côtes de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et à l'intérieur du golfe du Saint-Laurent,
- la libre circulation des embarcations de pêche côtière de Terre-Neuve sur les côtes de Saint-Pierre et Miquelon,
- l'interdiction de pêche, à partir du mois de mai 1986, dans les eaux canadiennes du golfe du Saint-Laurent pour les navires immatriculés en France métropolitaine, et sur les côtes de Saint-Pierre et Miquelon pour les navires immatriculés dans les ports de la côte est canadienne.

Par ailleurs, le gouvernement canadien énonce déjà, dans le cas d'un changement du régime juridique des eaux considérées à l'époque comme internationales, la stricte soumission des droits de pêche à d'éventuelles mesures de conservation des ressources, sans pour autant faire état d'aucune quantification.

En outre, les accords tracent une première partie de la frontière territoriale entre les deux pays, au niveau des terres les plus rapprochées, au nord et à l'est de l'archipel.

La croissance considérable de la pêche amène la signature par les Nations Unies d'un accord visant à créer des ZEE pour les états côtiers : en 1977, le Canada et la France (décret n°77-1068 du 12/09/1977) étendent leurs juridictions maritimes respectives à 200 milles marins au large de leurs côtes nationales. La même année le Canada, invoquant la clause de protection de la ressource, instaure des quotas de pêche dans le golfe du Saint-Laurent.



Les secteurs de pêche de l'OPANO
[source : ministère des affaires étrangères]

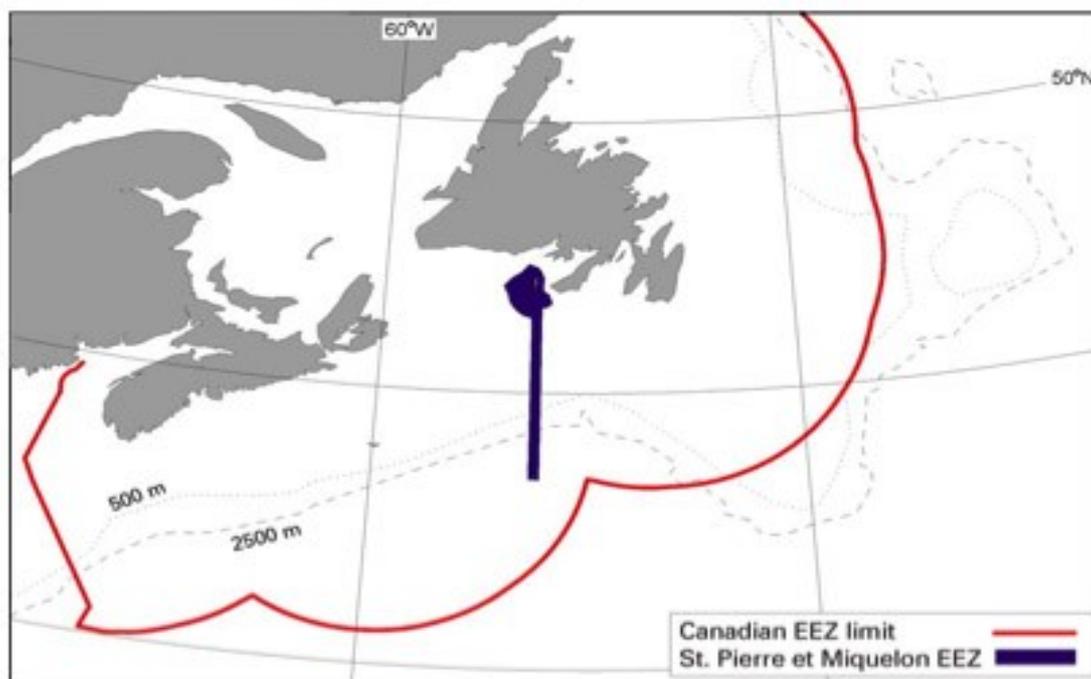
Lors de la négociation de 1986 la France est désavantagée par ses choix passés (pêche métropolitaine développée dans le golfe du Saint-Laurent, plus poissonneux que le 2J3KL, et pêche saint-pierraise cantonnée au 3Ps). Au motif que les quotas sont fixés sur la base des prises antérieures, les canadiens déconsidèrent les exigences françaises (12000t dans le golfe pour Saint-Pierre et Miquelon et 18000t dans le 2J3KL pour la pêche métropolitaine). Les pêcheurs français se rabattent alors sur le 3Ps, où la France établissait à l'époque les quotas de façon unilatérale, au vu toutefois des études de l'OPANO.

Dans le même temps, les négociations concernant les eaux de juridiction nationales se soldent par des échecs. Rejet sur l'autre des responsabilités, résultats insatisfaisants, remous politiques, grogne des pêcheurs terre-neuviens ... aboutissent à la rupture d'un arrangement (24 janvier 1987) prévoyant un compromis d'arbitrage pour la délimitation des ZEE.

C'est finalement dans un contexte de pénurie de la ressource que les deux pays se résignent à adopter la solution de la médiation et le recours à un tribunal international.

Les thèses canadiennes et françaises s'affrontent devant le tribunal de New-York, qui rend son jugement le 10 juin 1992. Dorénavant, les ZEE seront limitées par :

- une courbe équidistante entre l'archipel et Terre-Neuve,
- une courbe située à 24 milles des côtes de l'archipel vers le large, partout ailleurs sauf
- au sud, une ligne entourant une zone égale à l'ouverture côtière de l'archipel (soit 10,5 milles, environ 20 km) et s'étendant jusqu'à la limite des 200 milles.



Totalisant 12400km², la ZEE française entoure Saint-Pierre et Miquelon et comprend un étroit couloir au sud, long de 200 milles et large de 10,5 milles.

Au lendemain de ces accords, la poursuite des négociations se heurtant à la position des deux nations, le Canada prend deux décisions :

- la fixation unilatérale de quotas pour 1993 : 7000t dont 3300t de morue,
- la mise en place d'un moratoire de deux ans sur la pêche à la morue dans le 2J3KL et le long des côtes de Terre-Neuve, dans les 200 milles et dans les eaux internationales.

Réponse écologique au phénomène de sur-pêche, absolue nécessité pour la survie de la ressource marine que la modernisation des moyens et l'augmentation des prises résultante ont décimée, les quotas imposés et le moratoire sur la morue affectent durement l'ensemble du monde de la pêche. Saint-Pierre et Miquelon est doublement touché.

Le krach de la pêche

Tout au long du XXe siècle, on assiste à un lent déclin des activités de pêche et de port compensé par un engagement grandissant de l'État. La motorisation des petites embarcations ne résout pas la raréfaction de la ressource dans les eaux côtières. Et les navires, en se modernisant, deviennent de fait plus autonomes, rendant plus aléatoire la fréquentation du port de Saint-Pierre. D'autant plus que les chalutiers commencent à délaisser les grands Bancs, à la fois coupables et victimes de la surpêche.

« [A la fin des années 1980] *Saint-Pierre et Miquelon compte deux usines de traitement du poisson qui, avec une charge salariale de l'ordre de 60 millions de francs, rassemblent près de la moitié des salariés du secteur privé de l'archipel [soit 600 emplois environ]. Intéressant environ 125 emplois, les activités portuaires généraient, en 1988, 2,6 millions de francs de recettes pour le pilotage, et une masse salariale de 7,8 millions de francs pour les dockers. Les activités de services [entretien, vente d'hydrocarbures...] conduisent, en 1988, à une retombée financière de 112 millions de francs, sans compter le produit des taxes douanières* » [Gérard BELORGEY, *Saint-Pierre et Miquelon et le droit de pêche dans l'atlantique nord-ouest*].

En 1992, la définition sans appel de la ZEE, suivie par le moratoire sur la morue, entraînent la disparition totale de la mono-activité qu'est la pêche, provoquant la désertification du port de Saint-Pierre et la déstabilisation complète de la structure traditionnelle de l'économie locale.

Périodes	1991/92	1993/94
Pêche industrielle de morue (t/an)	8983 ¹	0 ²
Exportations de poissons (t/an)	8000	34
Taux de couverture des importations par les exportations	50%	8%
Nombre d'employés de l'usine Interpêche	80	78

Illustration du krach de la pêche [source : divers, Cf. bibliographie]

1. Il s'agit de la quantité de poissons traités, au titre de la pêche industrielle, par les deux usines Interpêche et La Miquelonnaise avant leur fusion en 1992 [*Mémoire français* présenté au tribunal de NY].
2. Pendant les trois années qui suivent la décision du tribunal de New-York, la morue est interdite de pêche.

Les conséquences dramatiques de ce krach peuvent expliquer l'évolution de l'archipel au cours de la dernière décennie. Si d'autres régions françaises ont connu le même type de crise (le Nord Pas de Calais et ses mines), l'isolement de l'archipel, son faible poids démographique et son éloignement de la métropole ont contribué à aggraver la situation. Une situation que l'on prévoyait passagère, et à laquelle l'État a fait face par un envoi massif de capitaux, dans le but de soutenir, artificiellement et provisoirement, une économie de survie.

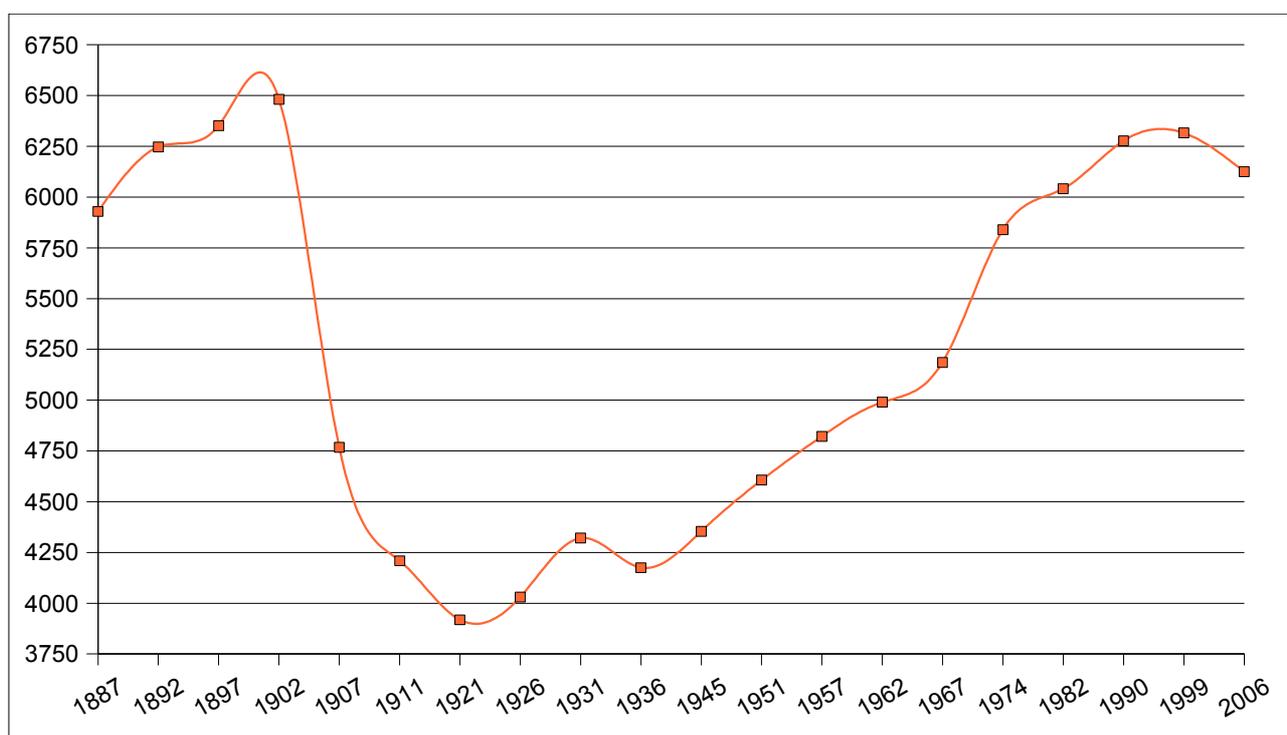
En 1999, pêche et agriculture occupent moins de 3% des actifs. Si la pêche demeure culturellement importante dans l'archipel, elle se réduit à une flottille de petits bateaux et ne représente plus un secteur d'activité dominant.

Toutefois, sur cette terre obligatoirement tournée vers la mer, certains pêcheurs sont des artisans actifs, qui multiplient les contacts et les projets, notamment en terme de diversification des espèces pêchées. Ils défendent la place de Saint-Pierre et Miquelon comme archipel marin et se battent pour continuer leur métier.

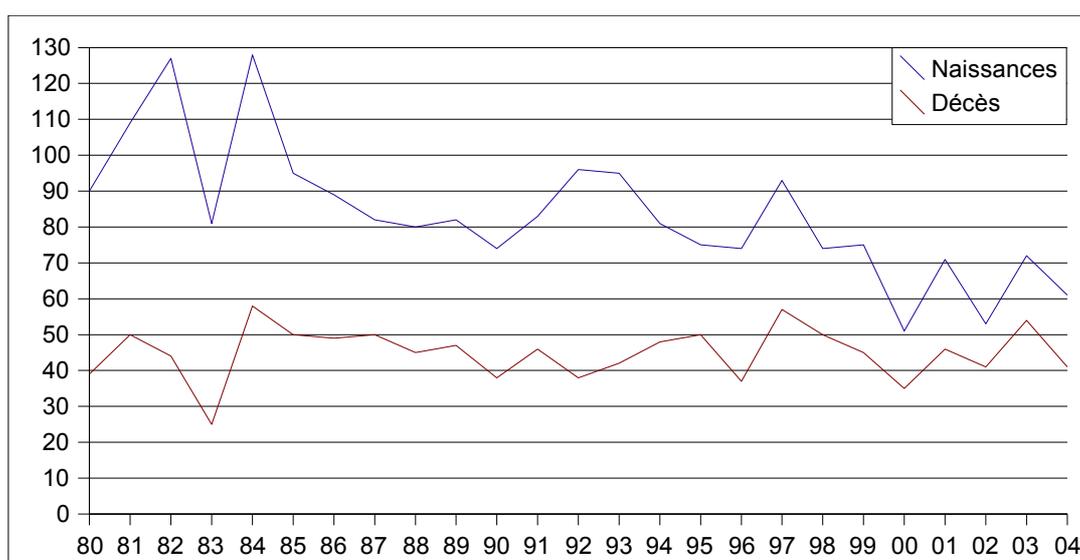
3. Une société

Une démographie vieillissante

En 2006, l'INSEE a recensé 6125 habitants sur l'archipel. On observe donc une baisse de la population, qui passe en dessous des chiffres de 1990. Le seuil de 6500 habitants correspond au maximum atteint au cours de l'histoire de l'archipel. Il y a une centaine d'années, la population avait fortement chuté après avoir atteint ce seuil (crise de la pêche, départ pour la première guerre mondiale...).

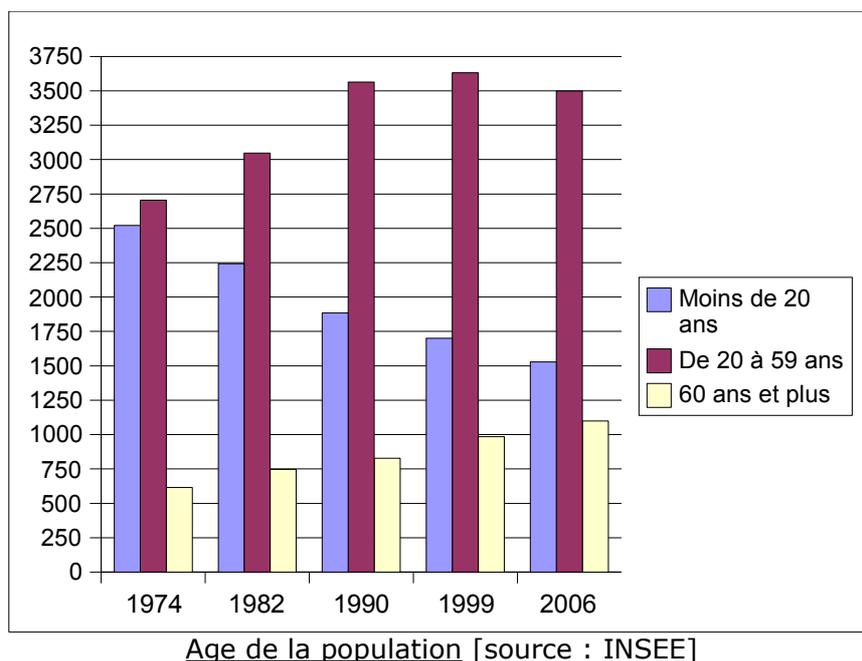


Accroissement démographique de l'archipel [source : INSEE, www.senat.fr]



25 ans de naissances et de décès [source : collectivité territoriale]

On assiste à un rapprochement des taux de natalité et de mortalité, au sein d'une population en phase de vieillissement. D'autre part, il faut noter qu'environ 30% des jeunes de la tranche d'âge 15-24 ans sont absents en raison du départ aux études.



Par ailleurs, la répartition sur le territoire est très inégale : 212 habitants au km² à Saint-Pierre contre 2,9 habitants au km² à Miquelon-Langlade.

Années	1974	1982	1990	1999	2006
Nombre d'habitants total	5840	6041	6277	6316	6125
Nombre d'habitants à Saint-Pierre	5232	5416	5580	5618	5509
Nombre d'habitants à Miquelon	608	621	697	698	616

Données démographiques [source : INSEE]

Et enfin, les habitants nés hors du territoire, installés durablement sur l'archipel ou simplement de passage, sont de plus en plus nombreux (environ 1/4 de la population en 1999).

Années	1990	1999
Population totale	6277	6316
Pop. née sur le territoire	5537	4786
Pop. née hors du territoire	740	1530

Lieu de naissance de la population [source : INSEE]

La jeunesse : l'avenir d'un territoire

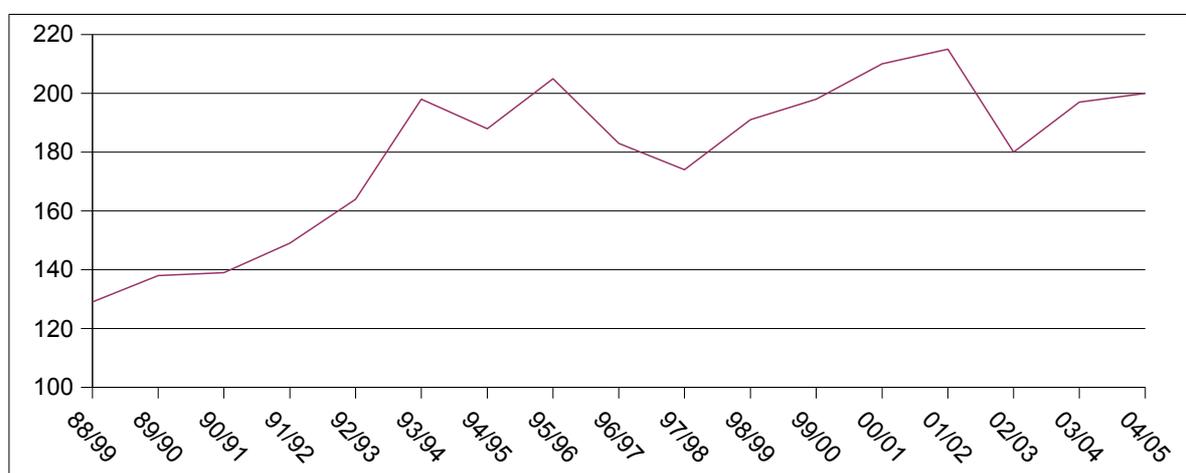
La scolarité : entre ici et là-bas

L'école est obligatoire à Saint-Pierre et Miquelon jusqu'à 16 ans, et possible sur l'archipel jusqu'à la fin du secondaire. En réponse aux besoins spécifiques ou aux volontés des élèves, de nombreuses formations techniques sont dispensées :

- . enseignement public : 4 écoles maternelles-primaires dont 1 à Miquelon, 1 collège avec une annexe à Miquelon, 1 lycée général et 1 lycée professionnel,
- . enseignement privé sous contrat d'association avec l'État : 4 écoles maternelles-primaires dont 1 à Miquelon, 1 collège, possédant une section technique 'Apprentissage métiers divers'.

Un projet académique a vu le jour en décembre 2005, dans le but d'engager tous les acteurs du monde de l'éducation à axer leur travail sur quelques points fondamentaux : réussite des élèves, intégration des jeunes handicapés, volets santé, international ou encore culture.

La délivrance d'une bourse encourage la poursuite des études, professionnelles ou générales, en dehors de l'archipel. Depuis 1987, la collectivité territoriale en a la charge : les adolescents scolarisés depuis plus de 5 années peuvent bénéficier d'une bourse, sans condition d'ordre social ou scolaire. Depuis 1994, le nombre de bourses délivrées annuellement semble se stabiliser autour de 200.



Nombre de boursiers par an [source : service des bourses]

Dans le cadre de la coopération régionale, des partenariats mettant en place des modalités de financement permettent à des jeunes saint-pierrais et miquelonnais de poursuivre des études au Canada.

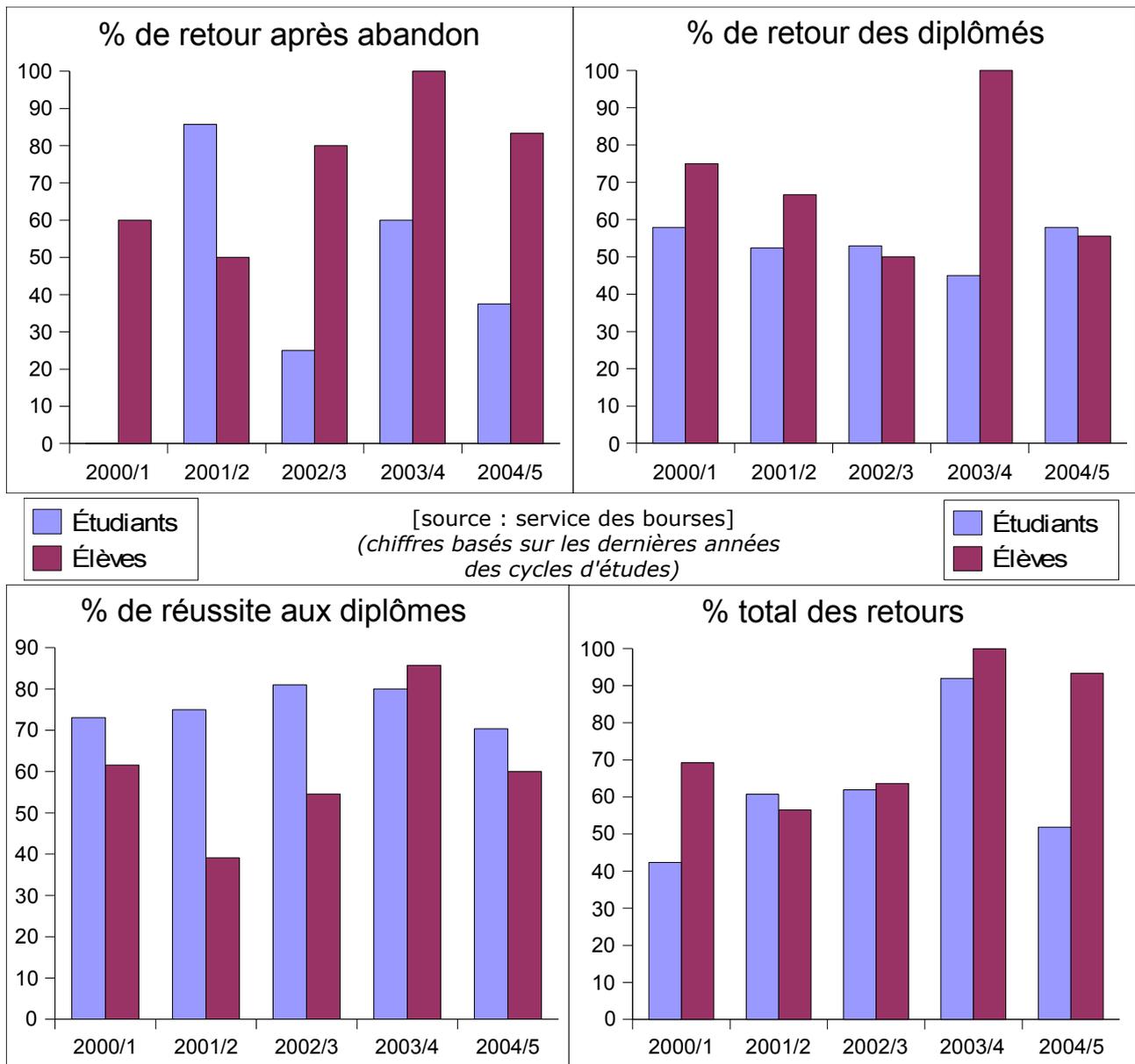
Au 27/10/2005, 221 boursiers étaient scolarisés hors de l'archipel : 138 étudiants et 83 élèves, dont 62 premiers départs et 11 scolarisations canadiennes.

Si l'appréhension de l'éloignement est présente et légitime, elle n'empêche pas le départ. Deux grandes catégories de jeunes se distinguent :

- . Ceux qui restent s'orientent vers des formations qui leur permettent de trouver du travail sur l'archipel : comptabilité, gestion ...
- . Ceux qui partent poursuivent des études : il s'agit de la grande majorité (entre 80 et 100%) des reçus au baccalauréat (étudiants) mais aussi de plus jeunes désireux d'intégrer des filières techniques inexistantes sur l'archipel (élèves).

Un retour sur le territoire incertain

Le pourcentage moyen des retours sur les 5 dernières années, avec ou sans diplôme, est de 53% pour les étudiants et 68% pour les élèves. Les disparités annuelles, dues à la diversité des caractères humains comme aux accidents de parcours, rendent impossible toute généralisation ou toute perception d'une tendance.



Les constats effectués semblent toutefois indiquer qu'un séjour prolongé en métropole rend le retour moins assuré, en raison de :

- . l'inadéquation du niveau d'étude atteint ou du secteur choisi avec les métiers proposés localement sur l'archipel,
- . la re-construction d'une identité, d'une appartenance à une autre communauté,
- . la plus grande probabilité d'une rencontre sentimentale. Environ 1/3 des jeunes revenant sur l'archipel après des études en métropole sont accompagnés d'un conjoint.

Certaines entreprises ont parfois recours à un système de mise en relation avec un étudiant. A travers la corrélation du profil de poste et du parcours de l'expatrié, le CIO ou le service des bourses peuvent repérer un étudiant en fin de cycle qui répond à une compétence particulière. Malgré la difficulté de marier un jeune par définition instable et un poste pas forcément pérenne, ce système possède quelques réussites à son actif et peut être un moyen de favoriser le retour sur l'archipel de jeunes saint-pierrais et miquelonnais qualifiés, motivés et entrepreneurs.

Les autres jeunes restent en métropole, y trouvent du travail et y fondent une famille. Le service des bourses perd leurs traces dès qu'il sortent du système universitaire.

Intégrer la génération moratoire

[Extraits des analyses développées dans le rapport final du diagnostic participatif réalisé sur les jeunes de 12 à 25 ans : *Être jeune à Saint-Pierre et Miquelon*, mai 2006]

« Les jeunes de 12 à 25 ans d'aujourd'hui ont grandi dans [l'] illusion d'un âge d'or qui prenait fin. Ils sont les enfants ou les adolescents du moratoire. Ils vivent la difficulté de se construire des repères identitaires, tiraillés entre leur attachement à leur archipel et leur projet d'avenir qui passe, dans la majorité des cas, par un départ sans assurance de retour.

Ni magie ni fatalité ne donneront du sens [à cette problématique]. Les "On s'en sortira toujours parce qu'on est de Saint-Pierre et Miquelon" ou "Il n'y a rien à faire sur l'archipel" ne sont porteurs d'aucun dynamisme. »

« La construction d'une image positive de tout territoire et de ses habitants est indispensable pour pouvoir se projeter dans l'avenir. C'est particulièrement vrai pour l'archipel. Or de manière récurrente, la perception des habitants est plutôt à la dévalorisation. Cela se ressent particulièrement chez les jeunes, en rapport avec leur orientation scolaire et le regret de ne pas avoir reçu plus d'encouragement, plus de confiance pour aller plus loin. »

« La construction des pistes d'avenir ne dépend pas particulièrement des jeunes. Elle nécessite plutôt une mobilisation collective. Elle s'inscrit dans une réflexion culturelle : être capable de dire ses racines. Elle demande ensuite des perspectives partagées. Elle repose enfin sur des anticipations, des choix aujourd'hui inscrits dans l'action pour un projet à moyen voire long terme. [...] Ce que nous pouvons affirmer, c'est l'impact indispensable d'un tel projet pour sortir les jeunes du fatalisme et de l'absence de motivation dans lesquels ils apparaissent. »

« Dans la mesure où cette action de développement, donc d'avenir, est en cours, sans crier victoire trop tôt, elle nécessite d'être accompagnée d'un plan d'actions et d'actes de communication, afin qu'elle soit partagée par l'ensemble de la population. »

Une identité en crise d'immobilisme ?

Les habitants de Saint-Pierre et Miquelon portent un attachement très fort à leurs « cailloux », mélange d'appartenance et de possession. Soudés par un fier passé et animés par la certitude d'être embarqués sur le même bateau, ils possèdent une générosité solidaire profondément insulaire. La longue histoire commune des habitants conduit souvent à des relations familiales fortes, mais se trouve également parfois à l'origine d'antagonismes tenaces, et peut participer à la partialité des jugements.

Dans son ouvrage *Saint-Pierre et Miquelon* paru en 1944, Aubert de la Rüe disait des habitants de l'archipel, que « l'étroitesse du cadre où se déroule [leur existence], leur horizon limité, le manque de contact avec le monde extérieur ont fini par y développer un état d'esprit très particulier, cancanier et routinier, en même temps que très indépendant et frondeur ».

Si aujourd'hui l'essor des moyens de transports et de communication rendent cette analyse obsolète, la communauté reste inévitablement repliée, les yeux pointés sur ses histoires, et les épaules, de la jeunesse en particulier, chargées du poids de ces regards.

Les spécificités locales, évidentes et légitimes dans certains cas, servent dans d'autres cas d'excuses inopportunes pour se soustraire à certaines règles ou décisions.

Les projets fonctionnent au coup par coup, sans s'inscrire dans un schéma durable, sans tendre à atteindre un objectif à plus long terme. Héritage culturel d'une pêche abondante, l'économie est fréquemment pensée à brève échéance, en terme de bonne ou de mauvaise affaire, rapidement rentable.

15 ans après la crise de la pêche, l'existence des aides de l'état, indispensables au développement et à l'aménagement de l'archipel, représentent un frein à toute remise en cause comme à toute motivation.

Le rapport final du diagnostic participatif *Être jeune à Saint-Pierre et Miquelon*, mai 2006, parle de cet attentisme dans les termes suivants : « *La difficulté de fixer un horizon pour l'archipel est ressentie de manière encore plus douloureuse qu'elle est existentielle. Pas d'avenir sans développement économique ! La seule ambition de devenir fonctionnaire afin de s'assurer la pérennité de son emploi et l'indexation de son salaire ne peut suffire à dynamiser les projets des habitants, qu'ils soient jeunes ou pas* ».

Ce diagnostic propose d'associer l'ensemble de la population à la construction de l'avenir.

Population/jeunesse

Enjeux : avenir de l'archipel à tous les niveaux, poser les bases d'un développement durable.

Atouts : éloignement des jeunes lié à la poursuite des études bénéfique, fort attachement des habitants à l'archipel.

Faiblesses : population en phase de vieillissement, éloignement des jeunes lié à la poursuite des études quelquefois définitif, absence de perspectives d'avenir motivantes.

Besoins : associer les habitants de l'archipel à la construction du projet de territoire, engager une politique de responsabilisation personnelle et d'initiative populaire, impliquer les jeunes pour favoriser le sentiment d'utilité et la reconnaissance d'un rôle, les encourager à construire l'archipel et à se construire dans l'archipel, développer le partenariat entre les entreprises et les services qui suivent les étudiants.

Personnes/organismes pilotes : DTJS, responsables d'orientation lycée et collèges, service de l'éducation, associations sportives, point jeunes, service des bourses du Conseil territorial, éducatrices/animatrices (CPS, CCS).

Documents ressources : audit participatif *Être jeune à Saint-Pierre et Miquelon*, document de travail *Comprendre et agir sur son territoire* du RARE.

Stratégie : Mise en place d'une démarche participative, « *qui ne peut être basée que sur une relation de confiance entre élus et citoyens impliqués, sur un contrat tacite qui laisse un projet relativement ouvert aux propositions alternatives ou complémentaires* ».

Garantir la circulation de l'information vers et en provenance des citoyens : utilisation de l'outil média (radio, télévision), organisation de débats, création de nouvelles structures de proximité (conseils des jeunes, des anciens...).

Pour faire participer les habitants et les acteurs socio-professionnels motivés, créer un forum (sorte d'assemblée plénière) basé sur la participation volontaire, avec pour but l'expression citoyenne directe et non représentative, sans influence politique.

Déléguer des 'budgets participatifs' à des assemblées de quartier.

Équipements et vie associative

Comparativement à une autre communauté de même taille, Saint-Pierre et Miquelon possède des infrastructures importantes : aéroports, ports, gymnases, lycée, piscine, patinoire, salle de spectacle... L'isolement de l'archipel oblige en fait à répondre localement à tous les besoins, en terme de transports et d'équipements, que les habitants d'un village satisfont généralement dans la grande ville voisine.

La disponibilité des installations invite à la pratique d'une activité sportive ou culturelle, et la proximité des gens favorise les rassemblements. Au 1er janvier 2007, 270 associations, plus ou moins actives, sont enregistrées à la préfecture. Leur fonctionnement est permis grâce un financement local et national. Le Conseil territorial et la DTJS gère ces subventions.

Le classement ci-dessous ne tient pas compte de la dormance ou la dissolution de certaines d'entre elles, qui ne font pas l'objet d'une déclaration :

- . 75 sportives,
- . 37 culturelles,
- . 34 à but social,
- . 22 de revendication et de contestation,
- . 17 visant à resserrer les liens d'amitié et de camaraderie,
- . 13 liées à l'enseignement,
- . 8 patriotiques,
- . 6 politiques,
- . 5 oeuvrant dans le domaine des loisirs et du temps libre,
- . 5 de jeunesse et d'éducation populaire,
- . 48 classées en divers.

Concernant les 2701 licenciés d'une association sportive en 2002, (une même personne pouvant posséder plusieurs licences), on remarque notamment :

- . une omniprésence des sports de combat,
- . une dominance des sports collectifs sur les pratiques individuelles,
- . une multiplication des licences en raison des saisons marquées qui rythment les activités,
- . un manque de diversité des compétitions locales.

Le secteur indispensable de la santé

Face à l'évidence d'une assistance aux personnes, l'isolement de l'archipel rend :

- . impératives la présence d'équipements performants et l'assurance d'un service minimum et permanent de soins,
- . difficile le recrutement de spécialistes (psychiatrie, radiologie ou kinésithérapie).

La petite taille de la population empêche :

- . l'exercice d'une activité rentable (service de radiologie ou d'analyses médicales),
- . quelquefois l'exercice d'une activité à temps plein (un seul chirurgien, occupé au 1/3),
- . de regrouper l'ensemble des compétences habituelles d'un hôpital classique,
- . les échanges entre les praticiens, souvent seuls dans leur discipline.

L'important budget de fonctionnement du domaine de la santé apparaît inévitable au maintien sur l'archipel de l'offre de soins nécessaire et suffisante, combinée par ailleurs à des missions de spécialistes métropolitains ainsi qu'à des évacuations vers des hôpitaux partenaires.

Le système de santé existant

Quasiment entièrement public et gratuit, dans le cadre des remboursements de la sécurité sociale et des complémentaires mutuelles, il fonctionne sur dotation globale et dépend donc de l'enveloppe budgétaire accordée à la santé. Il est l'objet de conventions passées entre les différents partenaires de façon à garantir une offre de soins répondant aux besoins minimum de la population :

- . organisation des déplacements sur Miquelon,
- . mise à disposition des équipements de l'hôpital pour les partenaires privés ...

Pour l'essentiel basé à Saint-Pierre, le système de santé se divise comme suit :

- . le domaine libéral, composé de : un pharmacien, un infirmier, un podologue, un psychologue, 2 chirurgiens dentistes, un médecin généraliste, un kinésithérapeute,
- . un centre de santé, regroupant sept médecins (dont un à Miquelon), deux kinésithérapeutes, un orthophoniste, 2 prothésistes dentaires, une diététicienne et un orthodontiste, tous salariés de la Caisse de prévoyance sociale,
- . l'hôpital, comprenant le centre de Saint-Pierre, une infirmerie estivale à Langlade et une antenne à Miquelon avec un ambulancier, une aide soignante et une infirmière.

L'hôpital

La construction d'un nouveau centre hospitalier devrait débuter en septembre 2007 et s'étaler jusqu'en 2011. Plusieurs modifications du projet d'origine ont retardé le démarrage de ce nouveau chantier attendu. Outre l'amélioration de la salubrité et des conditions d'accueil, le nombre de lits actifs (44 aujourd'hui) devrait augmenter. Mise à part la maison de retraite, en dehors des plans finals, le nouvel hôpital devrait conserver les caractéristiques de l'actuel :

- . une unité d'anesthésie réanimation,
- . un poste médical permettant des consultations externes,
- . un service de Protection Maternelle Infantile,
- . un bloc opératoire,
- . deux unités de dialyse,
- . un cabinet dentaire,
- . une pharmacie,
- . une foyer pour retraités non autonomes (25 lits),
- . un service de soins long séjour (35 lits),
- . un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD, 12 places),
- . un laboratoire d'analyses médicales,
- . un service de radiologie,
- . un service d'ambulance.

Les missions des spécialistes

Une quarantaine de missions d'une à deux semaines sont effectuées dans l'année, dans les domaines : ORL, gastro-entérologie, dermatologie, pédiatrie, orthopédie, endocrinologie, rhumatologie, pédopsychiatrie, allergologie ...

Les évacuations sanitaires

La CPS finance des évacuations vers des centres de soins canadiens ou métropolitains. Au cours de l'année 2004, voyages privés (environ 8% des évacuations) exclus :

- . 1412 personnes ont été évacuées, avec 854 accompagnateurs familiaux et 58 médicaux, contre 1019 entrées à l'hôpital de Saint-Pierre,
- . plus de 4/5e des évacuations ont été dirigées vers le Canada, dont 86% à Saint-Jean,
- . 1252 évacuations ont concerné des examens relatif à des traitements,
- . 40 évacuations ont été liées à des urgences,
- . seul proche hôpital francophone, Moncton a reçu les psychothérapies (6% des évacuations).

Les associations médico-sociales parallèles

L'action ciblée des associations intervient en complément :

- . 'Action Prévention Santé' s'occupe des dépendances liées à l'alcool, aux drogues et au tabac (prévention, écoute, orientation vers des cures), aux situations de mal-être d'une manière générale, et fait inter-venir des psychothérapeutes 3 à 4 fois l'an,
- . spécialisée auprès de la jeunesse, 'IRIS' travaille également sur la prévention, et gère en outre l'hébergement temporaire d'urgence des personnes en difficulté,
- . l'association 'Restons chez nous' joue un rôle important dans le maintien à domicile des personnes âgées (portage des repas, téléassistance...),
- . le 'CLIC', sans être conventionné par le conseil général, intervient également auprès des personnes âgées,
- . financé par le Conseil Général, le 'centre Georges Gaspard' à Saint-Pierre et son antenne à Miquelon s'occupent d'une vingtaine de handicapés lourds et non autonomes,
- . budgeté par l'état, le 'Centre d'Aide par le Travail' prend en main l'intégration des handicapés légers à une vie sociale quotidienne (travail, vacances, sports...),
- . le 'Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile', tirant ses crédits de l'assurance maladie, propose une aide à domicile pour des enfants en grande difficulté scolaire, avec l'objectif de les maintenir dans un système d'enseignement classique.

Le STOSS

Le STOSS 2002-2007 a permis de réunir les acteurs du domaine de la santé autour d'un programme commun. Toutefois, et malgré l'existence d'un comité stratégique et d'un comité de pilotage, la mise en application de ce programme a été mal suivie. La plus grande réalisation de ces 5 années a consisté à sortir la médecine générale de l'hôpital.

Étant donné un ratio théorique de 1,6 médecins pour 1000 habitants, l'installation de libéraux aurait permis la réduction des coûts de l'hôpital, auparavant employeur de la totalité (-1) des médecins. Cependant, même les avantages financiers octroyés par la CPS (actes médicaux indexés à 1,3) n'ont pas réussi à les attirer. Au 1er juillet 2007, la médecine générale s'exerce donc effectivement à l'extérieur de l'hôpital, mais sous la forme d'un centre de santé, agréé par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2006. Les coûts du système de soins n'ont donc pas été diminué, mais transférés d'un organisme à un autre, d'une ligne budgétaire à une autre. En complément des recettes liées à l'action sociale, la CPS est censée récupérer en partie le budget initial, provenant de l'assurance maladie, afin de financer le centre de santé. L'hôpital devrait également en conserver une part pour augmenter les missions des spécialistes.

Si le centre de santé représente une amélioration certaine des conditions de travail des médecins et de traitement des malades, le réalisme financier et matériel de la multiplication des centres de soins publics n'est pas avéré. Il est par exemple à noter que les urgences, assurées par un médecin de garde tournant, restent basées à l'hôpital bien que le numéro d'appel soit pris en charge par un employé au centre de santé. Ces incohérences pourront être résolues avec le temps. Du temps, il en faudra également pour obtenir l'adhésion de l'opinion publique, peu encline au changement et fragilisée par les prises de position contre le projet, accusé de réduire l'activité d'un gros employeur de l'archipel.

Le centre de santé existe. Il s'agit aujourd'hui de définir en concertation de nouveaux objectifs. L'élaboration d'un nouveau Schéma 2007-2012, pilotée par la DASS, est en cours. Elle s'articule autour de groupes de travail comprenant l'hôpital, la CPS, la Collectivité territoriale et l'association Restons chez nous. Un des grands chantiers des prochaines années concerne la construction du nouvel hôpital, définitivement arrêtée. Une des grandes thématiques à aborder sera la gérontologie et les moyens réservés à l'accueil médical des personnes âgées.

En parallèle des Schémas Territoriaux d'éducation et de prévention santé (addictions et nutrition), gérés conjointement par la CPS et l'APS, un Schéma Territorial d'éducation et de prévention santé à la vie affective et sexuelle devrait être intégré à ce prochain STOSS.

La santé

Enjeux : amélioration de l'adaptation de l'offre de soins à la population et au territoire (évacuations, prestations, missions des spécialistes, personnes âgées), optimisation des budgets de fonctionnement du domaine de la santé.

Atouts : existence à l'année d'un système de santé assez exhaustif grâce à des partenariats avec d'autres hôpitaux (évacuations, missions, formations...), organisation des soins inscrite dans un schéma évolutif flexible.

Faiblesses : absence de centralisation des données, absence d'un animateur désigné pour la mise en place du STOSS, turn-over des médecins qui ne facilite pas la relation avec les patients, difficulté à recruter des médecins spécialistes surtout dans l'urgence, occupation à long terme de lits de chirurgie par les personnes âgées .

Besoins : bilan de santé de la population (avec communication sur le secret médical), création d'une banque de données santé (veille sanitaire centralisée à la DASS), animation du STOSS, création d'un service de psychologie, solutions d'accueil pour les personnes âgées, amélioration des échanges inter-services pour avoir une vision globale des problématiques de la santé, amélioration des échanges inter-services entre Saint-Pierre et les hôpitaux partenaires (langue, informations au niveau des évacuations...).

Acteurs pilotes : DASS, CPS, hôpital, associations, ENIM, mutuelles, secteur libéral.

Les usages de l'information et le rôle des médias

Bulletins municipaux des 2 communes, l'hebdomadaire *l'écho des caps* à Saint-Pierre et le mensuel *l'horizon* à Miquelon relatent l'ensemble des événements locaux, avec parfois une certaine dimension de réflexion. D'autres imprimés sont plus portés sur le débat d'idées et la défense d'une orientation politique. La lettre *l'État et vous* informe sur les actualités de la préfecture et des services déconcentrés de l'État. Référence des périodiques locaux, *l'écho des caps* a perdu 53% de ses lecteurs en 2 ans (il est tiré à 1400 exemplaires début 2007, contre 3000 début 2005). Les journaux et magazines nationaux ne semblent pas disposer d'une grande audience.

Il existe 3 radios locales, dont 2 diffusent des petites annonces. Vente, perte, horaires des bateaux, réunion associative, annulation d'évènement... tout passe culturellement par ce moyen pratique et efficace de transmettre et de recevoir des informations. Parmi ces stations, seule radio Saint-Pierre et Miquelon émet des bulletins d'actualités locales et nationales. Le journal de 12h30, dont la diffusion a succédé aux annonces d'approvisionnement des navires, est suivi de manière quasi religieuse.

Le bulletin des actualités locales de 20h de télé Saint-Pierre et Miquelon rencontre la même grande écoute. Diffusés sur les deux chaînes de RFO, les journaux nationaux de France 2 et de France 3 permettent de suivre l'actualité à plus grande échelle, au même titre que les canaux câblés canadiens.

Enfin, le Net constitue un lieu important d'échanges, d'autant plus qu'il est très présent dans les foyers. C'est par exemple le cas du portail de l'archipel cheznoo.net. Outre les enseignes classiques, de nombreux blogs et sites personnels posent un certain regard sur les actualités locales et mondiales. A noter l'existence d'un forum sur le site du grandcolombier.com, ou la possibilité de réagir aux chroniques de mathurin.com.

Qualitativement, les médias papier et internet, souvent critiques, représentent les moyens d'expression d'une subjectivité individuelle ou d'une tendance politique. Malgré leur caractère informatif à portée plus large, les bulletins des deux communes restent l'apanage des discours municipaux. Le seul réel organe de presse est l'antenne locale de RFO. En dehors de l'exercice du service public (diffusion des informations d'ordre sécuritaire, institutionnel...), l'institution RFO joue un rôle essentiel en terme d'objectivité de l'information, d'autant plus que peu de gens cherchent à approfondir ou à contester les propos du journal. La radio-télévision, qui emploie 90 personnes ETP, appartient au groupe France Télévision, dont l'unique actionnaire est l'État. Son budget provient donc pour la plus grande part de la redistribution nationale de la redevance télé. Les recettes publicitaires, propres à chaque station, constituent sur l'archipel un apport financier minime (de l'ordre de 100.000€). Ainsi, seuls la direction de la chaîne et l'organe de contrôle CSA peuvent conditionner son discours.

Toutefois, l'entremêlement des phénomènes et la proximité des liens créent un contexte particulier, qui peut avoir une incidence sur le travail du journaliste, préoccupé par le risque de dénaturer une personne, immédiatement identifiable. La difficulté naturelle de s'extraire du contexte local peut ainsi être un frein à une expression pleinement libérée, jusqu'à provoquer le sentiment d'être simple porteur de micro devant les faits. Par ailleurs la communication est toujours délicate. La gestion de son impact également. L'interprétation d'une information, même diffusée avec un sentiment d'impartialité, est d'autant plus facile que le territoire est exigu et les histoires connues. L'attention accordée par les acteurs de la vie locale aux nouvelles en révèle la portée sur l'opinion publique.

Cela est encore plus vrai depuis la création d'un journal télévisé exclusivement local en 2001. Bénéfique en termes d'information et d'implication des habitants, le 13 minutes quotidien rend impérative la récolte d'une quantité suffisante de matière exploitable. Or, légitimement, en dehors du domaine de la vie sociale (culturel, sportif, scolaire...) ou du cadre officiel de la vie publique, l'actualité est réduite et n'encourage pas à un travail rigoureux d'investigation et de recherche de nouveaux éléments. Le risque d'enfermement dans les événements coutumiers et de légèreté dans le traitement de l'information est donc présent.

L'activité quotidienne de l'archipel est très souvent victime d'une absence de concertation en amont entre les différents acteurs administratifs et techniques. L'information passe mal entre les acteurs d'un même secteur, voire entre les membres d'une même structure. Dans ce contexte de jardins professionnels, la mal-information voire la désinformation sont possibles.

La transparence des actions et la participation des citoyens est à encourager. En ce sens, de nouveaux circuits d'échanges se développent, avec l'objectif de traiter un sujet de société en concertation : un débat mensuel est né dans le courant de l'année 2006 sur radio Saint-Pierre et Miquelon, plus souple et moins contraignant en termes humain et technique que le support télévision. Ce rôle actif du média pourrait également s'illustrer au niveau de la coopération régionale, sans problèmes de coût salarial ni d'infrastructure (échanges d'information immatérielle, diffusion de la langue et de la culture française, augmentation du rayonnement de l'archipel...).

Information et médias

Enjeux : partage de l'information et de la réflexion, développement local concerté et soutenu par la population, sentiment d'unité dans la poursuite d'un objectif commun.

Atouts : existence d'une antenne locale de RFO, petite population, grand intérêt pour les événements qui ont trait à la vie de l'archipel.

Faiblesses : absence de média papier indépendant, monopole de l'information impartiale, bassin de vie étroit et sensible, population imbriquée, actualité souvent légère.

Besoins : communication, méthodologie de circulation de l'information (au sein d'une équipe, entre les acteurs d'un même domaine, des élus vers la population et de la population vers les élus...), investissement des médias dans le partage des réflexions et l'implication des habitants dans le développement local.

Acteurs pilotes : RFO, collectivités, préfecture.

4. Aménagement – Urbanisme – Habitat : **Élaborer un plan à l'échelle de l'archipel**

Le statut de Collectivité territoriale de la République, fixé par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007, confirme la responsabilité du Conseil territorial en matière d'urbanisme et de logement.

- . une grande partie des terres, hors voirie et terrains privés, appartient à la Collectivité territoriale ; elle décide des autorisations de construire,
- . les mairies ont l'obligation de répondre aux servitudes inhérentes au bâti (voirie, gestion de l'AEP, de l'assainissement, collecte des déchets, déneigement ...), mais ne sont que rarement consultées lors de l'acquisition d'un terrain,
- . un aménagement au coup par coup, sans organisation dans le temps ni dans l'espace tient lieu de politique d'aménagement,
- . l'archipel constitue un 'bassin de vie' évident (dont la définition est à la base de tout projet de territoire), avec une culture, une économie, des préoccupations identiques ; pourtant il n'existe pas de schéma d'aménagement à l'échelle de cette entité.

L'habitat représente également une problématique importante, en raison du manque de collaboration inter-services. Les collectivités doivent mettre en place une politique du logement, commune et en concertation, redéfinissant les besoins et mettant en oeuvre les moyens de les satisfaire (propriété, location, aides...).

Les documents réglementaires existants

La loi SRU, qui prévoit la mise en place des PADD, des SCoT et des chartes et contrats de Pays, n'est pas applicable sur l'archipel. Localement, les POS/PLU définissent le zonage du territoire, et un code de l'urbanisme énonce les règles et contraintes des constructions. Il manque à ces documents la notion d'aménagement sur le long terme.

Miquelon-Langlade possède un schéma d'aménagement (approuvé par délibération le 27 juin 1985), base du plan d'urbanisme de la commune de Miquelon-Langlade, dont la dernière révision, qui étend la zone urbaine au nord du village, date de 2005.

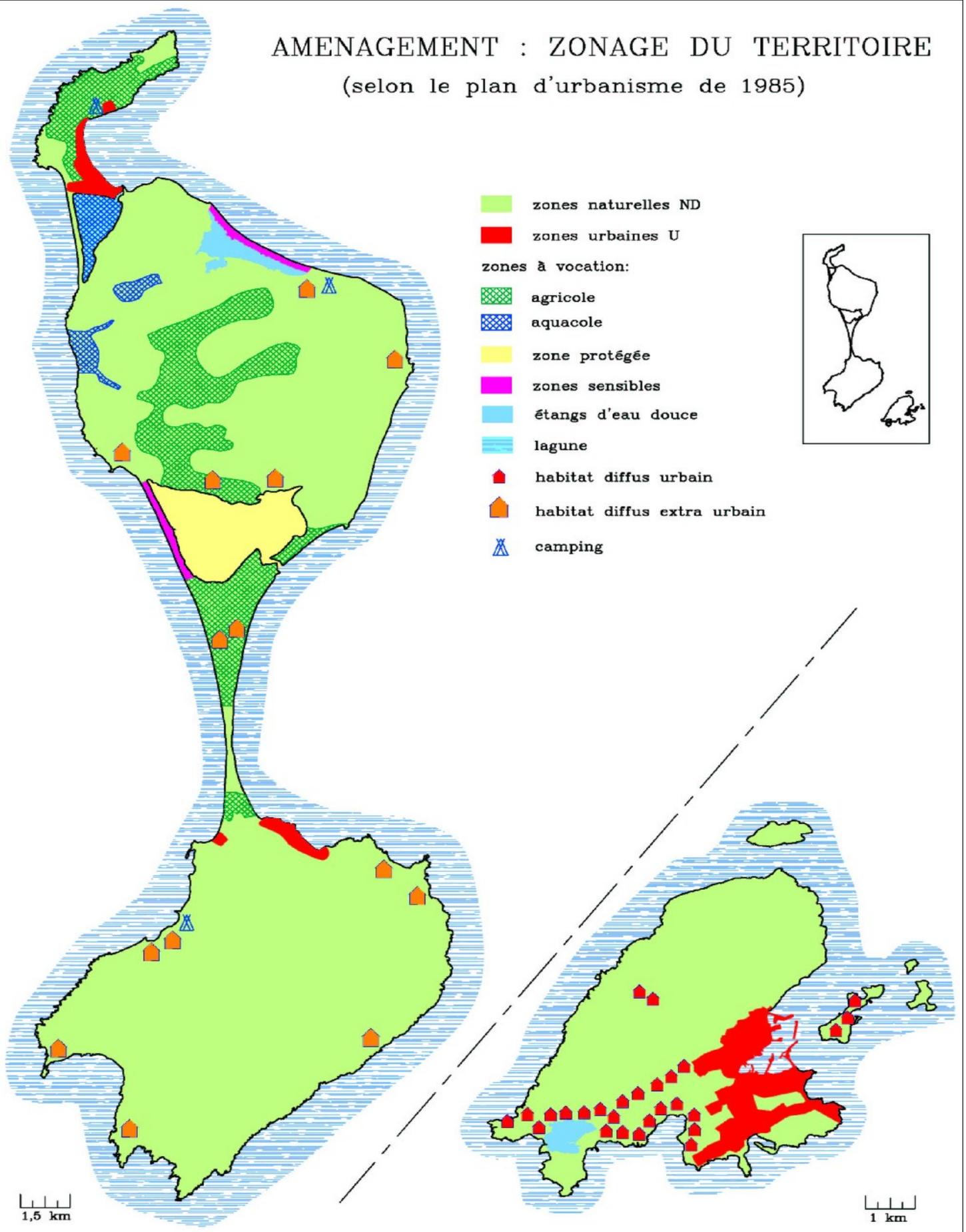
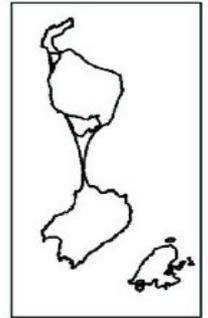
Bien que n'étant basée sur aucun schéma d'aménagement, l'évolution de Saint-Pierre est plus importante. Le plan d'urbanisme de la commune, mis en oeuvre en 1976, a été actualisé pour la dernière fois en 2003.

Ces documents reposent sur des considérations anciennes, qui ne tiennent pas compte des évolutions récentes. Par exemple le classement « *zone sensible* » des Buttereaux en 1985 ne prévoyait pas de gestion différenciée ; aujourd'hui sa sauvegarde impose des mesures de protection (cf. *chapitre 8, la conservation de l'isthme*).

Les modifications apportées concernent les zones urbaines et interviennent souvent en réponse à une volonté de construire ponctuelle. L'extension des villes via les projets de constructions publiques et privées se fait trop souvent de manière désordonnée, sans une approche réfléchie dans le temps et dans l'espace.

AMENAGEMENT : ZONAGE DU TERRITOIRE (selon le plan d'urbanisme de 1985)

- zones naturelles ND
- zones urbaines U
- zones à vocation:
- agricole
- aquacole
- zone protégée
- zones sensibles
- étangs d'eau douce
- lagune
- habitat diffus urbain
- habitat diffus extra urbain
- camping



[source : groupe Aménagement, DE]

Un petit territoire à l'extension urbaine mal contrôlée

Le développement urbain a été cohérent jusqu'au milieu du 20e siècle : la ville s'articulait autour d'un centre dense et coloré, l'orientation des rues était réfléchi par rapport aux vents dominants, etc ...



Urbanisme au centre ville de Saint-Pierre [clichés : DE]

Depuis les années 1970, les physionomies des villes se modifient. Bloquée au nord par la montagne, la zone urbaine de Saint-Pierre se développe d'abord à l'ouest puis au sud (quartiers Briand, Bourgeois). Les maisons s'agrandissent et se désolidarisent. Plus on s'éloigne du centre ville, plus le tissu urbain devient clairsemé.

Ce phénomène est également visible à Miquelon, où l'extension urbaine, tantôt vers le nord, tantôt vers le sud, est toutefois moins importante.



Agrandissement des maisons [cliché : DE]

Les rares projets d'aménagement existants souffrent d'un développement incohérent.

Classée zone d'aménagement touristique depuis 1979, la vallée du milieu est considérée comme un endroit d'une grande richesse écologique. Mais faute de fermeté politique pour la défense du projet, la zone connaît aujourd'hui des problèmes de dégradation de son environnement (qualité des eaux de l'étang Boulot, entreposage de matériel, stockage de gravats...).

Plus récemment on assiste à l'aménagement du quartier des Graves. Face à une urbanisation grandissante, le déplacement de la piste aéroportuaire sur le site de 'pointe blanche' a évité son enfermement au coeur des habitations, permettant théoriquement d'assurer une certaine

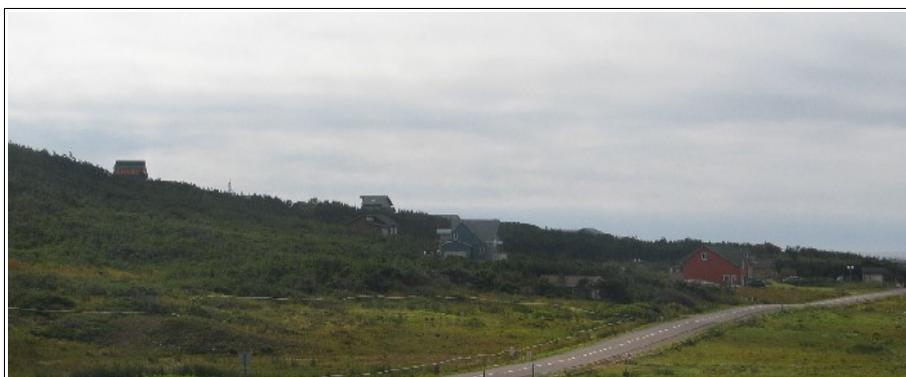
continuité urbaine. A terme, l'idée est de recentrer la ville sur le pourtour du Barachois. Mais l'absence d'une étude du marché du logement tenant compte des évolutions récentes, la mauvaise application des préconisations établies, le retard dans le programme de construction de l'hôpital, l'urbanisation en premier lieu des terrains situés à l'extrémité... ont fait naître un quartier complètement dissocié de la ville. Par ailleurs, et en dehors d'un certain clientélisme, la politique des aides à l'accession menées sur ces parcelles neuves demeure peu cohérente avec l'existence d'aides pour la réhabilitation des maisons anciennes (Cf. *Les aides, un moyen d'appliquer une politique d'aménagement et de logement*).



Désolidarisation des maisons et isolement du quartier des Graves [clichés : DE]

Aujourd'hui, le quartier est construit, les terrains viabilisés ont tous été achetés, et des offres d'achat ont été enregistrées pour de futures parcelles. Il s'agit donc de réfléchir à son évolution future (consultation publique, étude prospective du marché, PLH...).

D'une toute autre manière, on peut assister à l'implantation de maisons secondaires, soumise à la seule approbation du conseil territorial. Même si le besoin d'isolement est compréhensible, ces constructions se font souvent au détriment des paysages et de l'attrait naturel des lieux. Ce « mitage » du territoire entraîne par ailleurs l'augmentation des dépenses publiques liées aux servitudes (électricité, déneigement...).



Mitage du territoire [cliché : DE]

L'augmentation du caravanage

Le conseil territorial possède la maîtrise en matière d'urbanisme ; le camping caravanage relève donc de sa compétence. Le règlement d'urbanisme local définit les modalités de stationnement des caravanes ainsi que la pratique du camping en dehors et dans les zones spécialement aménagées pour cette activité. Il est complété par la délibération n°71-95 qui fixe les périodes d'autorisation de stationnement des caravanes, soumis au respect des conditions suivantes : maintien des moyens de mobilité et interdiction d'utilisation comme usage d'habitation.

Il existe un caravanage déclaré, à l'année longue, concentré dans certaines zones réservées : pied du Cap, Mirande, ruisseau Debons. Laissé à la charge des caravaniers, l'aménagement de ces camps ne met pas en valeur l'environnement naturel des sites. L'accumulation des estivants y entraîne la dégradation de la cohabitation mais possède l'avantage de maîtriser en

partie l'impact sur l'environnement (déchets, effluents).

Il existe un caravanage non déclaré en saison estivale. Les caravanes isolées et dispersées, dans des lieux non aménagés, parfois sur des aires fragiles, ont un impact négatif sur le milieu naturel et sur le paysage. L'augmentation des caravanes aux abords des campings, dont l'accueil a atteint sa capacité maximale, met en évidence une offre de terrains inférieure à la demande, et démontre l'urgence de la question.

Le caravanage

Enjeux : garantir le bien être des campeurs, préserver la nature et le paysage.

Atouts : villégiature possible et autorisée sur l'archipel, paysages et nature encore préservés.

Faiblesses : absence d'organisation logistique et spatiale des campements, augmentation des caravanes isolées sur des terrains fragiles.

Besoins : établir un plan de gestion concerté des campements tenant compte des attentes des estivants et des contraintes de l'environnement naturel, augmenter l'offre de terrains viabilisés pour les campeurs caravaniers.

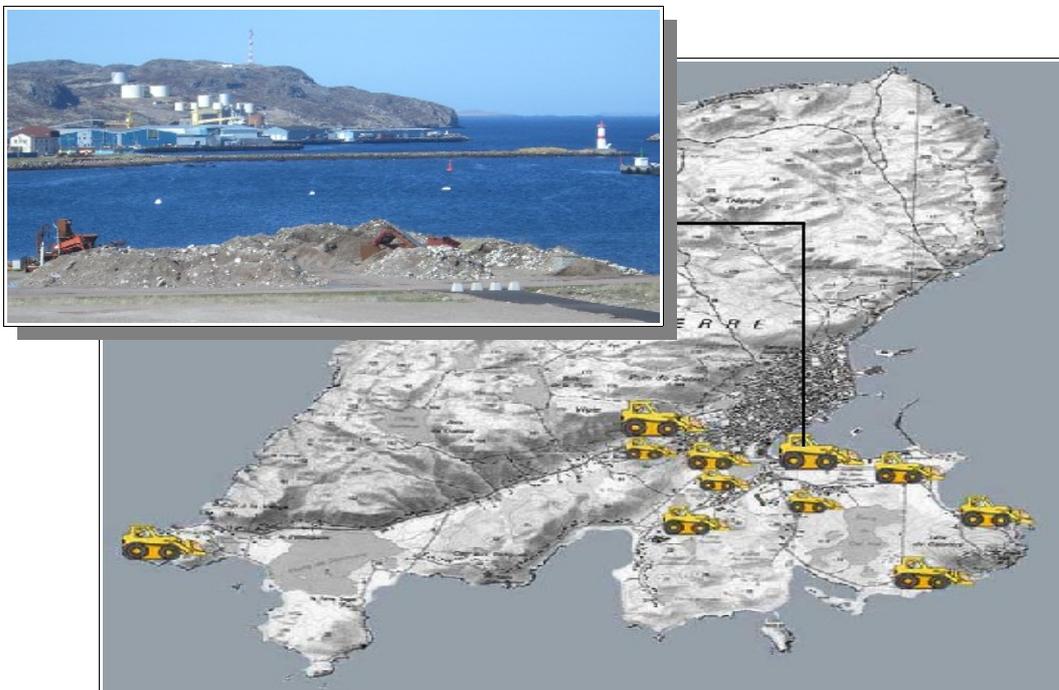
Ressources : étude sur le camping caravanage à Miquelon Langlade de la SODEPAR (propositions de charte, règlements, contrats pour un camping durable).

Une gestion désordonnée des matériaux de construction

Il existe plusieurs sites à ciel ouvert d'extraction de matériaux, classés au titre des ICPE (cf *chapitre 8, la mise aux normes des installations*) :

- . la 'carrière du ruisseau creux' et la 'carrière du fauteuil' sont toujours exploitées,
- . la 'carrière de l'ouest' et la 'carrière du cap blanc' ont été transformées en site de stockage et d'élimination des déchets,
- . la 'carrière du chapeau' n'est plus en activité.

On recense également plusieurs dépôts de déchets inertes, disséminés sur le territoire :



[source : http://www.patrickboez.com/Galleries/tas/La_route_des_tas_2.htm]

Aucun effort (réhabilitation des carrières inexploitées, gestion propre des 'tas'), n'est entrepris pour adoucir l'impact paysager des activités de BTP.

Un marché de l'habitat tourné vers la propriété et fonction des aides

Chacune des structures, partenaires, dont l'activité concerne l'habitat (construction, crédit, location, suivi des dossiers de logements sociaux...) possède ses propres informations. Mais il n'existe pas d'analyse globale qui permette de définir une politique du logement cohérente et durable. Un recensement de l'INSEE a eu lieu en 2006 sur l'ensemble de l'archipel.

Années	Ensemble des logements	Résidences principales et statut d'occupation				Résidences secondaires ou occasionnelles	Logements vacants
		Total	Propriétaire	Locataire sous-locataire	Logement gratuit		
1990	2662	2105	1516	435	154	453	104
1999	2932	2415	1758	511	146	443	74
2006	3109	2517	2180	486	-	419	173

Informations sur les logements [source : INSEE]

En dépit de la baisse de la population entre 1999 et 2006, le nombre de logements a augmenté de 7,3% à Miquelon et de 5,8% à Saint-Pierre.

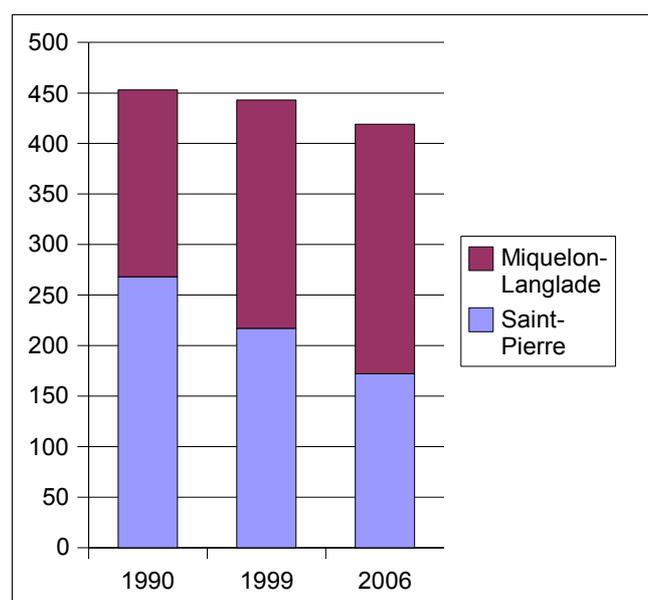
Années	Saint-Pierre		Miquelon	
	Nombre ménages	Nombre logements	Nombre ménages	Nombre logements
1999	2155	2439	260	493
2006	2259	2580	258	529

Comparaison ménages/logements entre 1999 et 2006 [source : INSEE]

La culture de la propriété

Une grande majorité des saint-pierrais et des miquelonnais sont propriétaires de leurs résidences principales : cela concerne 76% des logements de Saint-Pierre et 89% des logements de Miquelon-Langlade. L'accès à la propriété est l'expression culturelle d'une réalité insulaire et climatique dure et parfois pesante, qui se traduit par l'acquisition ou la construction d'une maison souvent de grandes dimensions (environ 85% des logements principaux sont des maisons de 4 pièces ou plus).

Nombre d'habitants aiment passer leurs vacances sur l'archipel. 1/5 des propriétaires possèdent une résidence secondaire ou occasionnelle, dont le nombre est en diminution sur Saint-Pierre mais en augmentation sur Miquelon et Langlade.



Détails des résidences secondaires/occasionnelles [source : INSEE]

Les logements locatifs

Les logements sociaux : une offre faible et une gestion floue

Les logements sociaux sont régis par la convention du 28 novembre 1994. Elle a pris fin en 1999, mais étant donné l'absence de reconduction ou de renouvellement, elle reste toujours d'actualité. Elle prévoit le financement des logements, au nombre de 50 pour le conseil territorial et de 10 pour la commune de Saint-Pierre (avenant de 1996). Elle confie le recensement des demandeurs à la DASS et leur gestion (entretien, baux...) à la CISPM.

Le nombre d'offres de logements sociaux ne satisfait pas la demande, émanant pour l'essentiel des bénéficiaires des minimas sociaux (chômeurs, CES, travailleurs à faibles ressources) :

- . au cours de l'année 2005, la DASS a enregistré 20 demandes de logement,
- . seuls 5 dossiers sur 24 déposés ont été pourvus à la commission de novembre 2005.

La commune de Saint-Pierre possède 21 logements sociaux, dont 5 sont réservés à des jeunes de moins de 26 ans avec un plafond de salaire. Après avoir bénéficié des aides prévues par la convention, la mairie l'a dénoncée et ne s'y soumet plus. Les services municipaux se chargent de gérer les logements et de recouvrer les loyers, correspondant à 25% des revenus des locataires, charges comprises.

Le conseil territorial dispose de 32 logements sociaux à Saint-Pierre. Les loyers s'élèvent à 25% des revenus des locataires, sans les charges. Les dépenses de chauffage, importantes en hiver, semblent peser lourdement sur les locataires. En aval de la location, les retards de loyers ou les impayés sont gérés par la trésorerie générale, mais aucun retour de ces difficultés n'existe vers la CISPM ou vers la DASS, qui ont en charge l'accès à la location.

Le Fonds Solidarité Logement est une aide ponctuelle qui prend en charge l'accès à l'habitation (caution et mobilier) ainsi que le maintien dans l'habitation (retards de loyer). La Collectivité et l'État finance conjointement ce fonds dont l'instruction des dossiers est assurée par le CCAS de la mairie.

Au 1er mai 2006, seuls 4 logements sociaux, nécessitant une réhabilitation, sont vides. Cependant, il apparaît que certains d'entre eux sont davantage occupés que loués. Ce système tolérance pécuniaire, bien qu'il garantisse l'hébergement de personnes dans le besoin, isole et exclue davantage qu'il n'aide à la sociabilisation et à la responsabilisation.

Le locatif aidé

Le parc de logements locatif aidé correspond au soutien financier par l'état (DE) des « promoteurs désireux de réaliser des opérations d'habitat locatif destinées au logement de personnes à revenus intermédiaires ». Ces aides conventionnées sont inscrites au programme des « conditions de vie outre-mer » de la LOLF.

Les critères d'attribution sont davantage sélectifs (plafonds haut et bas de revenus) et le choix des locataires revient aux promoteurs à partir d'une liste de candidats établie par la DE. Les logements locatifs aidés sont au nombre de 4 à Miquelon et 41 à Saint-Pierre (dont 6 sont des logements locatif aidé conventionnés DASS, assimilables aux logements sociaux). Sur la totalité, 2 logements sont libres faute de prétendants aux revenus suffisants.

Les logements jeunes coopérateurs

Ces logements sont destinés à faciliter l'accès à la propriété : sans limite d'âge, les locataires bénéficient pendant 3 ans d'un loyer modéré sous réserve qu'un dossier de construction soit en cours d'instruction. Cette approche tend à encourager la construction d'un logement neuf au profit de la rénovation d'un logement ancien.

Les 10 logements jeunes coopérateurs gérés par la commune de Saint-Pierre sont occupés, tandis que les 6 logements jeunes coopérateurs gérés par le conseil territorial restent vides.

Une trop faible quantité de logements spécialisés

Deux logements d'urgence sont gérés par l'association de prévention sanitaire IRIS, sous l'égide de la DASS. Quasiment occupés tout au long de l'année, ils permettent un séjour de plusieurs mois à des personnes en difficulté.

De nombreuses personnes, faisant état d'une mobilité réduite, ou de problèmes d'alcool ou de drogue, ne trouvent pas de logements adaptés. Le projet de construction d'un parc d'appartements thérapeutiques (une dizaine de logements avec un suivi social et psychologique important) avait été soulevé vers 1996.

Au vu du vieillissement de la population et de l'insuffisance de lits à la maison de retraite de l'hôpital, la création de nouveaux logements pour le 3e âge apparaît impératif. Sur la commune de Saint-Pierre, et gérés par la mairie, il existe 48 logements adaptés à la mobilité des personnes âgées, tous occupés.

Au 1er août 2006, les 10 logements récemment construits à Miquelon, adaptés mais non médicalisés, restent toujours inoccupés : les personnes âgées qui ne nécessitent pas de soins préfèrent rester chez elles ; celles qui nécessitent des soins sont contraintes d'intégrer le centre hospitalier de Saint-Pierre. La construction de ce bâtiment témoigne du fait que les besoins ne sont pas bien cernés.

Les aides, un moyen d'appliquer une politique d'aménagement et de logement

Une aide au loyer existe pour les locataires de logements privés. Les conditions de distribution de cette aide mensuelle, financée par le conseil territorial, reposent sur le loyer, le revenu, le nombre de personnes à charge... En juillet 2007, 27 personnes, dont 13 personnes seules, ont bénéficié de l'aide au loyer. Ce chiffre croît avec l'augmentation hivernale du chômage.

Les aides concernant les propriétaires décidées par arrêté préfectoral ou délibération du conseil territorial :

AIDES DE L'ETAT (1.820.274€ pour l'année 2006) :

- . à la construction de logements familiaux dans l'archipel (prime à la construction, 296.359€),
- . à l'amélioration des logements des propriétaires occupants à faibles ressources (149.527€),
- . à l'utilisation de matériaux traditionnels en bois (111.133€),
- . à l'habitat des personnes âgées de plus de 60 ans (61.662€),
- . à la réhabilitation des logements anciens (36.444€),

AIDES DE LA COLLECTIVITE (414.342€ pour l'année 2006) :

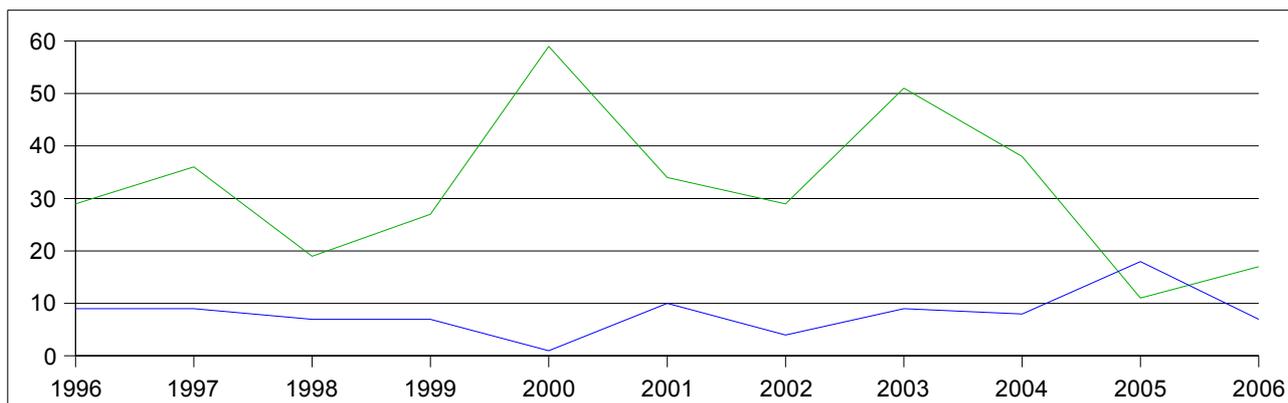
- . à la construction de logements familiaux dans l'archipel (prime à la construction, 69.769€),
- . à l'amélioration des logements des propriétaires occupants à faibles ressources (193.696€),
- . à l'acquisition de logements anciens destinés à l'habitation principale (53.323€),
- . à l'entretien des revêtements destinés à être peints (72.022€),
- . à la construction traditionnelle (25.532€).

L'État finance aussi la Collectivité territoriale dans le cadre de travaux ponctuels comme la construction de logements locatifs à caractère social (1.165.149€ en 2006).

Dans le cadre de l'aménagement du quartier des Graves, les aides distribuées pour la viabilisation des terrains (500.000€ en 2005) subventionnent indirectement les propriétaires tout en endettant la Collectivité, qui ne recouvre pas les frais avancés : le prix d'achat par le particulier est inférieur au prix de revient pour la Collectivité.

A une époque, ces aides étaient justifiées par une vague de décohabitation qui dynamisait le marché de l'habitat. Elles s'inscrivaient dans la restructuration du centre sur le pourtour de la rade. Le cahier des charges en place permettait de contrôler les acquisitions de terrains subventionnés (obligation de ne pas être déjà propriétaire par exemple).

Aujourd'hui le marché de l'habitat n'est plus aussi actif, comme le démontre la délivrance des permis de construire. Après avoir atteint son record minimum en 2005, le nombre de permis accordé pour des résidences principales reste faible en 2006, comme le montre le graphique suivant.



Les demandes de permis de construire pour résidences principales (vert) et secondaires (bleu)
[source : DE]

Il s'agit d'une situation conjoncturelle, qui peut être éclairée par les quelques points suivants :

- . les terrains mis à la vente dans le nouveau lotissement des Graves ne sont pas tous vendus,
- . la population, en phase de vieillissement, diminue,
- . l'augmentation du nombre de personnes âgées, combinée à la saturation de la maison de retraite, fait apparaître de nouveaux besoins, comme des logements locatif avec services,
- . la demande liée à la dé-cohabitation s'est affaiblie,
- . l'achat d'une maison est retardé (achat d'une voiture, voyages...).

Les aides au logement apparaissent nombreuses et dispersées : soutien de la construction de nouvelles habitations comme de la réhabilitation des anciennes. Ces contradictions sont signes de l'absence d'une réelle politique du logement.

Remises à l'ordre du jour en fonction des nouveaux besoins et de la dynamique présente du marché de l'habitat, ces aides pourraient être un instrument pour la mise en place d'une politique d'aménagement ferme et cohérente.

Un patrimoine historique et architectural

Le patrimoine est constitué de quelques lieux et constructions, témoins du passé, de la mer et de la pêche, dont la conservation doit être pensée :

- . l'île aux marins, dont une association s'occupe de la conservation,
- . le matériel de pêche (doris, cabestans...),
- . les bâtiments (frigorifique, phares, salines, hangar à sel...),
- . les nombreuses épaves, souvent morcelées.



Illustrations de l'habitat traditionnel
[clichés : DE]

L'architecture traditionnelle correspond à un bâti en bois. Les couleurs, apparues au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, font aujourd'hui partie intégrante de l'image de l'archipel. L'orientation, la charpente, le tambour ... sont autant d'adaptations aux conditions climatiques qui confèrent aux artisans un savoir-faire et aux maisons un caractère.

Les savoir-faire populaires sont encore présents, mais la construction fait plus fréquemment appel aux professionnels, augmentant le coût des bâtiments.

Apparaissent également des maisons de style canadien, achetées déjà construites et prêtes à être livrées. Elles permettent à des bourses plus petites d'accéder à la propriété, mais pourraient participer, à long terme, à la disparition de l'architecture traditionnelle.

Le logement

Enjeux : organiser l'espace de manière durable, adapter l'offre en logements à la demande, répondre aux besoins de la population, mettre en place un mieux vivre à SPM.

Atouts : pas de personnes sans domicile.

Faiblesses : absence de centralisation des données, absence de coopération (voire compétition) inter-services, absence de politique claire en matière d'habitat, manque de transparence au niveau de la gestion des logements à caractère social, offre de logements sociaux ne répondant pas à l'éventail des cas et des besoins, aides de l'État tournées vers les propriétaires sans considération des locataires ...

Besoins : création d'un réseau des acteurs du logement qui encourage la collaboration inter-professionnels et la centralisation des données (pour une vision globale des problématiques), définition d'une politique du logement qui débouche sur une redistribution des aides financières, augmentation des offres de logements spécialisés à destination des personnes en difficulté, différencier les services sociaux (distribution des aides, recensement des demandes...) des services qui s'occupent de la gestion des logements à caractère social, solutions d'hébergement pour les personnes âgées.

Acteurs pilotes : collectivités, DE, DASS, services logements des collectivités, CISPM, CCAS, constructeurs privés, association IRIS.

Stratégie : organiser une concertation ayant pour but :

- . la création d'un observatoire du logement, chargé de centraliser l'ensemble des données concernant l'habitat (propriétés, locatifs, existants, besoins, ...), d'entreprendre des enquêtes complémentaires et de servir de liens entre les acteurs,
- . la réunion des services compétents pour définir un Plan Local de l'Habitat qui prenne en compte les spécificités du territoire : quels sont les besoins en terme de propriétés, logements locatifs, logements adaptés ... et quelles sont les orientations à prendre pour répondre à ces besoins,
- . la définition des échéances et des moyens matériels, humains et financiers pour réaliser ce plan.

L'aménagement

Enjeux : organiser l'espace de manière réfléchie et durable, préserver le paysage, garantir le bien être et le mieux vivre de l'ensemble des habitants et des estivants.

Atouts : milieux et cadre de vie encore préservés, projet de conservation de l'isthme, exercice local des compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Faiblesses : aménagement au coup par coup sans qu'il existe une politique d'organisation de l'espace : pas de schéma d'aménagement, pas de volonté ferme de préserver l'environnement et la qualité des paysages, mitage du territoire et développement urbain mal structuré.

Besoins : définition de grandes orientations en matière d'aménagement à travers l'élaboration d'un projet de territoire qui définisse à 10 ou 20 ans les objectifs à atteindre (quelles zones à urbaniser, quelles zones à conserver, etc.), déterminer en concertation les plans d'action locaux à la mise en place de ce projet, fermeté politique quant au respect des orientations définies, schéma d'organisation concernant le caravanage, plan de gestion des carrières.

Acteurs pilotes : Collectivité territoriale, mairies, SODEPAR, SODEM, DE, DA, agriculteurs, particuliers, CELRL.

Stratégie :

- . redéfinir les responsabilités publiques (communes, conseil général) en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire : dans le cas où une politique ferme d'aménagement du territoire serait mise en place, la 'tutelle du conseil général' peut permettre une vision globale et une gestion externe des conflits (permis de construire, respect du code de l'urbanisme...), mais empêche les communes de s'investir dans la gestion de leurs espaces respectifs ; une collaboration étroite serait à envisager,
- . organiser la définition des orientations à prendre en matière d'aménagement du territoire, en concertation avec l'ensemble des services compétents,
- . élaborer un Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui énonce ces orientations,
- . élaborer les plans d'action qui énoncent les moyens et les projets pour la mise en oeuvre concrète de ces orientations.

5. Économie/Emploi/Activités **Un mal développement**

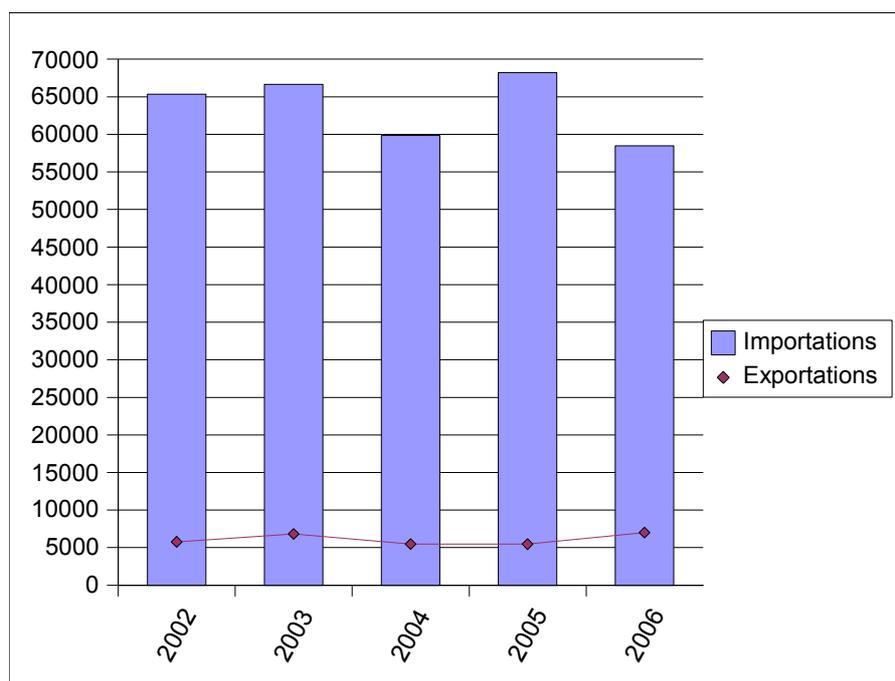
En 1992/93, l'économie locale, basée jusqu'alors sur la pêche et l'activité portuaire, s'est effondrée, entraînant le net déficit actuel de la balance commerciale. Pourtant, et au vu des proches villages terre-neuviens que l'inactivité a rendus en partie déserts, Saint-Pierre et Miquelon apparaît comme un « îlot de prospérité dans la région » [Daniel FRA, dossier Saint-Pierre et Miquelon, Le marin n°2387, novembre 2001].

Lieu de vie où le niveau de consommation est très nettement supérieur à celui de la production, l'archipel apparaît comme l'archétype d'un « pays mal développé » [J.-F. AUBY, *Le droit des collectivités périphériques françaises*, PUF, 1993].

Une économie vulnérable

L'archipel est entièrement soumis aux importations (alimentaire, pétrole, produits autres) et possède donc une balance commerciale nettement déficitaire. En valeur, les importations sont dix fois plus élevées (environ 60 millions d'euros) que les exportations (environ 6 millions d'euros). Ces importations proviennent, pour l'année 2005, à 49% du Canada et à 32% de la France.

En 2006, la baisse des importations peut être expliquée par la faible rigueur de l'hiver 2005/2006. Ceci a entraîné un décalage dans les livraisons de fuel, arrivées en janvier 2007, qui devrait se répercuter par une hausse des importations en 2007.



La balance commerciale (en milliers d'€) [source : IEDOM]

Pauvre en industrie et en services marchands, presque totalement assistée, l'économie de l'archipel survit grâce à l'apport financier de l'État. En dépit d'un embryon de diversification entamée dès 1992, Saint-Pierre et Miquelon se retrouve, aujourd'hui à nouveau comme par le passé vis à vis des activités de la mer, très dépendante d'un secteur unique : au lendemain du krach de la pêche, la relance économique de l'archipel a été organisée à travers une politique de grands travaux nourrie d'argent public. Elle a été le moyen, artificiel, de créer de l'emploi.

Un plein emploi de façade

Le recensement 2006 de l'INSEE fait état d'un taux de chômage de 10% sur l'archipel.

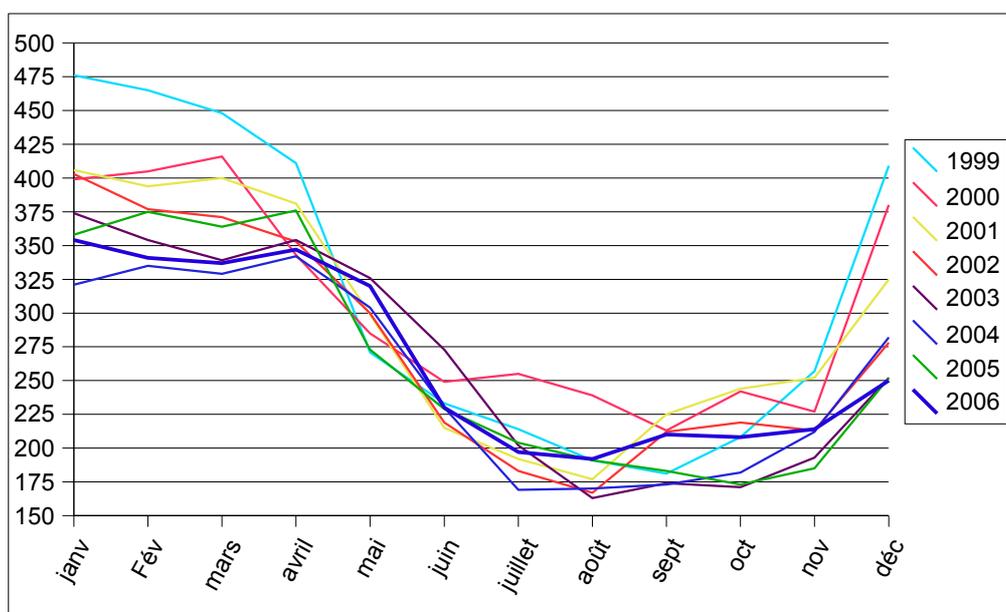
<i>Saint-Pierre</i>	<i>Miquelon Langlade</i>	<i>Archipel</i>	<i>France métropolitaine</i>	<i>Ensemble outre-mer</i>
8,7	21,7	10,0	10,1	22,2

Taux de chômage (%) [source : INSEE]
Chiffres de juillet 2006 pour l'archipel et de juin 2005 pour le reste

Les différents indicateurs utilisés par le service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle mènent par ailleurs aux conclusions suivantes :

- . un chômage des jeunes (moins de 26 ans) représentant le ¼ des demandes d'emploi, influencé, à une petite échelle, par la saisonnalité des occupations,
- . un chômage des femmes totalisant environ 45% des demandes d'emploi, plus régulier mais en même temps plus imperméable aux mouvements spontanés du marché du travail,
- . un chômage de longue durée contenu à un niveau stable en nombre (environ 18% des demandes d'emploi), présentant une proportion grandissante de femmes.

L'hiver est incontournable et le secteur de l'emploi n'y échappe pas. L'influence des facteurs climatiques sur certaines activités (pêche, BTP...) les obligent à se concentrer entre les mois d'avril à novembre. Régional, l'hivernage impose un fort caractère saisonnier à l'emploi :



Courbes annuelles des demandeurs d'emploi en fin de mois depuis 1999
[source : service du travail et de l'emploi]

Depuis une dizaine d'années, une relative baisse du chômage est observée. Elle est seulement permise par l'activité soutenue du secteur du BTP, tirée par la commande publique. L'ajournement présent des chantiers publics prévus conduit toutefois à une certaine inertie du secteur, que la simple commande privée ne suffit pas à occuper entièrement.

Dans cette lutte contre le chômage par des travaux d'aménagement du territoire, on peut noter l'absence d'une véritable politique d'organisation de l'espace, qui commande de considérer les coûts de fonctionnement et d'entretien futurs du bâti lors des décisions d'investissement

En outre, un manque de perméabilité est à noter entre les deux bassins d'emploi que constituent Saint-Pierre et Miquelon. Cette condition, en partie tirée de la double insularité de la grande île, ne favorise pas la souplesse d'ajustement de l'offre et de la demande.

Les secteurs d'activité

En 1999, pêche et agriculture n'occupent que 2,7% de la population active de l'archipel. 81% des actifs exercent un métier du tertiaire. Outre l'administration omniprésente, le commerce local et les services (aux particuliers et aux entreprises) sont deux secteurs porteurs tant en terme d'emplois qu'en terme de nombre d'entreprises.

Premier employeur privé, le secteur du BTP a pris le relais des activités de transformation des produits de la mer comme secteur prépondérant de l'économie locale. Mais, gérés au coup par coup pour susciter une activité, les travaux publics réalisés apparaissent comme des entreprises coûteuses sans ordonnance dans l'espace et le temps.

Statut des actifs				Activité économique des actifs						
salariés du privé	fonction publique	non-salariés	chômeurs	tertiaire : 81% dont				BTP	secondaire	primaire
				administration	éducation santé action sociale	commerce	transports			
51,4	25,8	10	12,8	26,2	17,6	15	5,4	9,4	7	2,7

Statut et activités des actifs en 1999 (%) [source : INSEE]

Conséquence directe de l'augmentation des budgets de fonctionnement des collectivités, la réduction des budgets d'investissement provoque une diminution de la commande publique :

- . l'année 2006 compte 11 entreprises de construction en moins par rapport à l'année 2002,
- . les employés, notamment les jeunes arrivant sur le marché du travail, ne sont plus assurés d'être repris d'une année sur l'autre par la même entreprise.

Années	2002	2003	2004	2005	2006
Activités financières	7	9	6	6	6
Agriculture, chasse, sylviculture	8	7	10	9	10
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	127	128	116	115	127
Construction	79	72	70	67	68
Éducation	5	5	4	5	7
Hôtels et restaurants	29	29	30	30	33
Immobilier, location et services aux entreprises	111	116	98	107	100
Industries extractives	1	1	1	1	1
Industries manufacturières	23	24	20	22	22
Pêche, aquaculture	21	22	21	23	24
Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau	1	1	1	1	1
Santé et action sociale	7	7	5	5	5
Services collectifs, sociaux et personnels	31	33	26	31	32
Transports et communications	34	38	39	35	37
Recherche et développement	-	-	-	-	2
Total	484	492	447	459	475
dont nombre d'entreprises artisanales	177	173	139	116	136

Secteurs d'activité des entreprises [source : CACIM]

Coût de la vie et pouvoir d'achat

Un coût de la vie élevé...

Concernant les prix des produits de consommation, on peut noter une hausse importante en 2005, expliquée par l'augmentation du cours du pétrole et le raffermissement du dollar canadien par rapport à l'euro. En 2006, l'indice des prix à la consommation est revenu à une augmentation modérée.

Années	ensemble	%/an	Ensemble hors tabac	alimentation	Produits manufacturés
2006	138,65	+ 1,76	135,84	130,53	147,46
2005	136,25	+ 8,12	133,49	127,23	145,91
2004	126,02	+ 4,02	123,56	121,54	130,38
2003	121,15	+ 2,08	120,98	121,91	120,43
2002	118,68	+ 1,20	118,45	120,57	116,60
2001	117,27	- 0,02	117,15	118,42	116,97
2000	117,31	+ 7,15	117,31	115,68	119,77
1999	109,48	+ 5,37	109,54	108,92	109,84
1998	103,90	- 0,80	103,85	105,72	102,41
1997	104,74	+ 4,74	104,73	105,41	104,71

Évolution de l'indice des prix à la consommation à SPM (base 100 au 31 décembre 1996)
[source : préfecture]

Pour comparaison :

Lieu	France entière	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Réunion	Mayotte	SPM
Ensemble, déc. 2005	1,5	1,5	1,8	1,9	2,6	-0,5	8,1
Moyenne 2005/2004	1,8	1,6	3,2	2,4	2,2	1,7	6,6

Comparaison de l'indice des prix en glissement annuel au mois de décembre 2005
[source : IEDOM, INSEE]

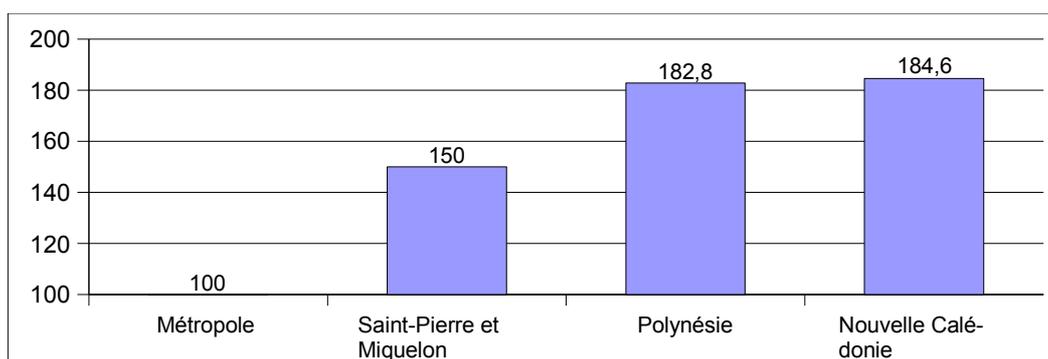
Dans l'absolu, les prix sont donc élevés et augmentent plus rapidement à Saint-Pierre et Miquelon que dans le reste de la France.

...compensé par la majoration des rémunérations...

L'indexation dont bénéficient les fonctionnaires de l'État (décret du 10 mars 1978) et les fonctionnaires territoriaux (délibération datant de 1996), s'élève à 67,5% (majoration de traitement de 40% du salaire entier et indemnité spéciale compensatrice de 30,67% du salaire moins les retenues, soit environ 89,7% du salaire entier).

Ces majorations ont uniquement effet sur les salaires de base, mais pas sur les primes.

Pour information, voici les compléments de salaires dans les autres collectivités d'outre-mer :



Indices des salaires de la fonction publique dans les collectivités d'outre-mer
[source : www.senat.fr]

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires apparaît donc plus important outre-mer, où les administrations (services territoriaux, de l'État...) sont surdimensionnées, qu'en métropole. Pour un différentiel de prix estimé entre 10 et 15%, le différentiel de salaires est évalué entre 40 et 120% du traitement brut de l'agent. Il n'existe toutefois aucune comparaison méthodique et rigoureuse des pouvoirs d'achat.

A Saint-Pierre et Miquelon, les fonctionnaires représentent plus du quart des actifs. A l'isolement, qui contraint l'archipel à disposer d'infrastructures et d'administrations plus importantes qu'un autre territoire de même taille et de même densité de population, s'ajoute le contexte économique morose dans lequel la fonction publique constitue une source d'emplois sûrs et pérennes.

...qu'il faudrait réajuster ?

Le rapport remis par M. Bertrand Fragonard en mai 1999 constate que « *l'importance des 'surrémunérations' dans la sphère publique [outre-mer] pèse sur les prix et exerce une influence à la hausse des rémunérations dans le secteur privé* ».

En entraînant l'augmentation du coût du travail, critère important pour l'implantation des entreprises, les majorations de salaire posent un problème d'attractivité économique.

L'indexation des salaires outre-mer était initialement prévue (dans les années 1950) pour compenser les conditions d'une vie chère et difficile (infrastructures déficientes, coût et temps de transport jusqu'en métropole,...). Certains critères d'évaluation de ces conditions ne sont aujourd'hui plus d'actualité (inconfort, infrastructures...) et les compléments de rémunération sont davantage une source de déséquilibre qu'un effet d'ajustement.

Il faut toutefois noter qu'à Saint-Pierre et Miquelon, la problématique du coût des transports (fret et passagers) demeure et participe à la cherté de la vie.

L'indexation s'est diffusée à tout le secteur parapublic (télécommunications, assurance, banques), aux services médicaux et paramédicaux.

Elle a également servi de justification aux revendications salariales dans le secteur privé : mettant en avant la saisonnalité de l'emploi, la pression syndicale en faveur d'une mise à niveau des salaires a permis la signature d'accords spécifiques pour certains secteurs d'activité (accords de temps plein pour Interpêche, majoration des mois travaillés pour le BTP).

Mais certains restent à l'écart de ces avantages :

- . au sein même du secteur privé, une économie à deux vitesses existe, entre les salariés bénéficiant de rémunérations majorées, et les autres salariés (commerce, restauration...),
- . les minimas sociaux ne sont pas majorés, ce qui élargit le fossé entre salariés et bénéficiaires du RMI, de l'AAH... (en décembre 2005, 20 personnes ont reçu une allocation RMI, dont le plafond est fixé à 433,06€ pour une personne seule).

Le produit intérieur brut

Le premier calcul du PIB de Saint-Pierre et Miquelon a eu lieu en 2006 :

France entière (2004)	DOM (moyenne 2002)	Saint-pierre et Miquelon (2004)
26619	13972	26073

Comparaison des PIB à prix courant par habitant (en €) [source : IEDOM]

Le PIB évalue la richesse créée par un pays ou une région. A la lecture du tableau ci dessus, il semble relativement important pour l'archipel, malgré des exportations peu nombreuses et une production très faible. A Saint-Pierre et Miquelon, le secteur public pèse énormément sur l'économie et l'activité est essentiellement entretenue par l'administration et les ménages. La richesse mesurée sur l'archipel, superficielle et incontestablement lié à l'argent public, est donc créée par les salaires importants, réinjectés localement, et les financements publics des travaux de construction.

En outre, « *les comparaisons de PIB par habitant [...] ne sont valables qu'en raisonnant en parité de pouvoir d'achats. Or, à ce jour, aucune comparaison de niveaux de prix intégrant Saint-Pierre et Miquelon n'a été effectuée* ». Il est fort probable que la majoration des salaires des fonctionnaires, et de ceux du privé à leur suite, évalue à la hausse le PIB. La prise en compte de l'effet des prix, élevés sur l'archipel, entraînerait d'autre part une révision à la baisse du PIB en parité de pouvoir d'achat.

Les interventions financières extérieures

Les recettes sont faibles et les dépenses de fonctionnement augmentent. Les collectivités s'endettent et rencontrent des difficultés d'autofinancement. Étant donné leur rôle dans le maintien de l'activité et de l'emploi, l'État et l'Europe participent de plus en plus à la préservation des budgets des collectivités.

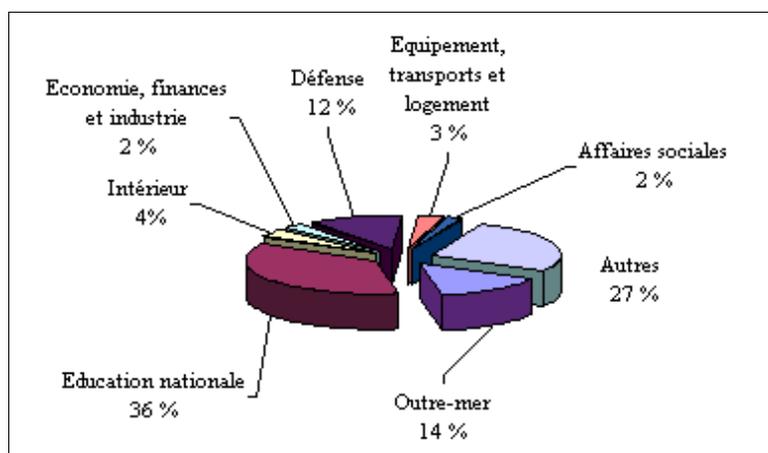
Par exemple pour l'année 2006, l'État intervient dans les finances du conseil territorial à hauteur de 89% des 17.600.459 € du budget d'investissement et de 15% des 29.614.001 € du budget de fonctionnement. Cette intervention concerne notamment :

- . le fond de compensation TVA,
- . la Dotation Globale de Fonctionnement,
- . la Dotation Globale de Décentralisation,
- . la Dotation Globale d'Équipement,
- . des participations de l'État (FIDOM, FIATA, LBU, FACE, Contrat de Plan...),
- . des participations de l'Union européenne (FED).

Ainsi, le document unique de programmation (DOCUP) définit les domaines de concentration des aides communautaires. Pour la période 2004-2007, le 9e FED alloue 12,81 millions d'euros aux secteurs des transports (58%) et de l'environnement (42%).

Le Contrat de Plan État-Collectivité 2000/2004 prévoyait une aide de l'État de 16,62 millions d'euros concentrée sur la diversification de l'économie et de l'emploi, les infrastructures, la santé, et l'environnement et la culture. Après une prolongation jusqu'en 2006, 73% des crédits État ont été consommés, soit légèrement plus de 12 millions d'euros, pour un investissement de la Collectivité de l'ordre de 11 millions d'euros. Le prochain Contrat de Plan, signé courant 2007 pour 6 ans et nommé Convention de Développement, annonce une participation de l'État de 19 millions d'euros pour un montant total d'environ 43 millions d'euros.

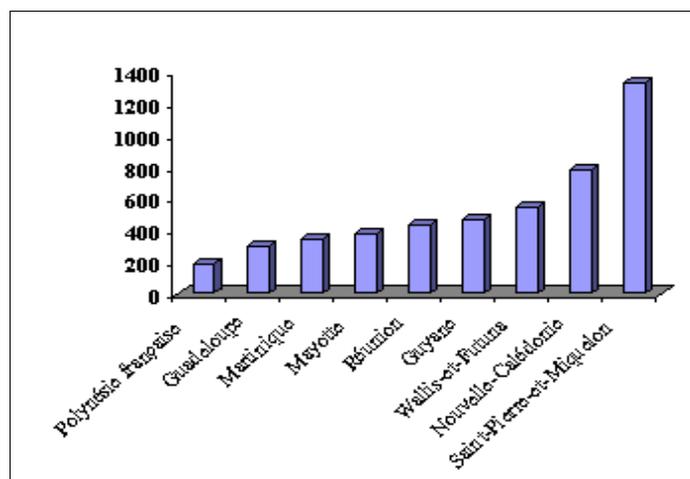
Sur l'ensemble des crédits accordés aux collectivités d'outre mer (sans les DOM), les dépenses du MOM représentent en moyenne 14%. De nombreux ministères sont engagés dans l'aide aux collectivités d'outre-mer. Ces aides se présentent sous la forme du soutien ponctuel à un projet, de la commande publique, des crédits alloués aux services de l'État, de subventions d'équilibre pour une activité assimilable à un service public...



Origine des crédits dans les collectivités d'outre mer 2005 (en % du budget total)
[source : www.senat.fr]

Depuis le 1er janvier 2006, c'est la LOLF qui organise la gestion de ces crédits en prévision de programmes d'actions. Sur l'ensemble des départements et collectivités ultras marins, Saint-Pierre et Miquelon ne représente que 1% des dépenses du MOM (donnée 2003).

Mais le montant de ce chiffre rapporté au nombre d'habitants représente environ 1400 euros/habitant (chiffre 2003). Le plus important de tout l'outre mer, témoin de l'importante participation de l'État dans l'équilibre des budgets des collectivités locales.



Répartition des dépenses du ministère de l'outre mer en 2003 (en euros/habitant)
[source : www.senat.fr]

Les tensions économiques

Le fonctionnement d'un système économique sain se base sur une concurrence loyale entre les acteurs. L'ajustement des offres entre elles mène à l'adaptation des prix/coûts et à la recherche permanente de l'amélioration des services proposés. Localement, l'étroitesse du bassin de population, et du marché en résultant, semble soumettre l'existence d'un service, parfois indispensable, à une situation de monopole, parfois inévitable. Cette assurance de l'exclusivité s'accompagne quelquefois d'une politique de profit et de conditions imposées, non négociable et difficilement vivable (dans le secteur du bâtiment, par exemple, le différentiel des prix avec la métropole est évalué à 80%).

Le système de subventions, mis en place au début des années 1990, soutient l'emploi et l'économie. Mais, au lieu d'installer un climat entrepreneurial d'entente et de coopération, les aides attisent les convoitises et entraînent des conflits économiques. Il arrive également que « *l'argent public [serve], parfois, à faire tourner des projets ou des entreprises qui ne présentent aucune réalité économique* » [Daniel FRA in Le marin, novembre 2001]. Quelquefois à l'origine d'une discutée logique de rareté, les subventions ne profitent pas à tous de la même manière.

Économie/Emploi/Activités

Enjeux : survie de l'archipel à travers son développement économique autonome.

Atouts : taux de chômage faible, possibilité de recours à des contrats spéciaux type CAE-DOM, ARA, PIJ..., soutien financier de l'État.

Faiblesses : importance considérable des transferts financiers publics, balance commerciale fortement déficitaire, étroitesse du bassin de vie et du marché local, conflits économiques entre entreprises d'un même secteur, forte dépendance de l'emploi à un secteur d'activité, manque de perméabilité entre les deux bassins d'emploi.

Besoins : diversifier l'économie, encourager les porteurs de projets viables et novateurs, concevoir l'avenir de l'archipel sur le long terme, prendre en compte la double insularité dans le soutien aux projets économiques, encourager la réduction de la perméabilité entre les deux bassins d'emploi, prévoir des conditions au versement des subventions publiques et un cadre de suivi de leurs usages.

Acteurs pilotes : collectivités, CACIM, Conseil Économique et Social, service de l'emploi et de la formation, associations de retour à l'emploi.

La pêche aujourd'hui

Trois types de pêche existent sur l'archipel. Les prises de la pêche industrielle (au large) et de la pêche artisanale (côtière) sont débarquées en usines ; elles correspondent aux quotas de pêche. Cette pêche professionnelle côtoie la pêche de loisirs, légitime dans un contexte insulaire, qui s'exerce de manière réglementaire dans un cadre familial.

Une ressource rare et un prélèvement réglementé

[Cf. carte des zones de pêche : *Chapitre 2, Le conflit franco-canadien*]

Les accords de pêche du 2 décembre 1994 (procès-verbal d'application de l'accord de pêche du 27 mars 1972)

Il détermine les modalités de gestion et la répartition des droits de pêche dans le secteur 3Ps, partagé entre les ZEE française et canadienne, ainsi que les conditions d'accès aux quotas de pêche attribués à la France dans les eaux du Canada, hors 3Ps.

L'article I prévoit une coopération en matière de gestion et de conservation des stocks halieutiques du 3Ps ; ses modalités feront l'objet d'un arrangement administratif.

L'article II crée un organe de concertation chargé de la mise en oeuvre de la coopération dans le 3Ps, le 'conseil consultatif franco-canadien' ; il doit notamment arrêter le niveau des TAC et examinera les modalités de surveillance des pêches.

L'article III introduit la répartition des TAC entre la France et le Canada, qui fait l'objet des annexes I (3Ps) et II (eaux canadiennes hors 3Ps) ; il précise en pourcentage la part de la France par secteur et par espèce.

L'article IV définit les modalités de l'entente économique selon laquelle des navires canadiens pourraient pêcher 70% des quotas revenant à la France à condition de les débarquer à Saint-Pierre et Miquelon. Dans la mesure où aucun arrangement n'interviendrait, la France retrouverait la possibilité de pêcher l'intégralité de ses quotas.

L'article V prévoit la procédure à mettre en oeuvre en cas de redécoupage des unités de gestion visés notamment aux annexes I et II.

L'article VI porte sur les modalités de la surveillance réciproque des pêches dans le 3Ps.

L'article VII définit les conditions de suspension du procès-verbal qui est nécessairement précédée de consultations. Elle peut résulter :

- . de divergences quant aux recommandations du conseil consultatif,
- . d'une fixation des TAC du 3Ps à des niveaux différents,
- . des actes d'une partie entravant l'application du PV,
- . d'une sur-pêche,
- . du non-respect du débarquement des morues à Saint-Pierre et Miquelon.

Ces accords ont une durée d'application de dix ans prolongés d'une période équivalente à la durée du moratoire sur la pêche à la morue dans le 3Ps, soit jusqu'en 2007. Les canadiens ont annoncé qu'ils ne dénonceraient pas ces accords, qui seront prorogés pour une durée de 5 ans à compter du 1 avril 2007.

Sur la base d'un rapport scientifique bilatéral de suivi des espèces, les TAC sont fixés chaque année par le conseil consultatif franco-canadien. Le tableau page suivante met à jour les restrictions concernant les prises de morue, énoncées lors du Conseil consultatif des pêches franco-canadien réuni à Paris en mai 2006 : pour la saison 2007/2008,

- . le TAC de morue du 3Ps reste à 13000t,
- . la compensation concernant la pêche dans le 3Ps du quota de 130t de morue des zones 4Rs & 3Pn durait une année ; au 1er juillet 2007, elle n'a pas encore été reconduite.

Dans les eaux sous juridiction de l'archipel, le saumon, le bulot et le lompe ne sont pas soumis à quota tandis que le crabe des neiges fait l'objet de restrictions, décidées par le ministre français de l'agriculture et de la pêche, après consultation de la commission halieutique, de l'IFREMER et du préfet.

Espèces	Accords/gestion	Zones	TAC (t)	Quotas	Exploitation effective¹
Morue	Accord 94 - I	3Ps	13000	² 15,6% = 2028t	70% indus ³ – 30% artisanale
	Accord 94 - II	4Rs3Pn	5000	2,6% = 130t	Règles de pêche canadiennes trop restrictives dans 4Rs3Pn
		4Tvn	4000	2,6% = 104t	Pêche artisanale
Pétoncle d'Islande	Accord 94 - I	Boîte ⁴	1600	70% = 1120t	Pêche artisanale & affrètement
Sébaste	Accord 94 - I	3Ps	8500	3,6% = 306t	Pêche industrielle & artisanale
	Accord 94 - II	3O	6000	15% = 900t	Affrètement
	OPANO	3M	5000	69t	Affrètement
		2 & 1F,3K	20378	627t ⁵	
Plie canadienne	Accord 94 - I	3Ps	0	10% = 0	<i>Sous moratoire</i> <i>Pêche accessoire autorisée</i>
Plie grise	Accord 94 - I	3Ps	650	11,3% = 73,45t	Pêche artisanale
Encornet	Accord 94 – I,II	3 & 4	29466	1,5% = 442t	<i>Absence de ressource</i>
Flétan du Groenland	Accord 94 - II	2	7482	3,5% = 262t	Affrètement
	OPANO	3LMNO	13709	224t ⁶	Affrètement
Grenadier	Accord 94 - II	0	0	30% = 0	<i>Sous moratoire</i>
Merlu argenté	Accord 94 - II	4VWX	20000	2% = 400t	Affrètement
Limande à queue jaune	OPANO	3LNO	15000	300t	Pêche industrielle
Crevette	OPANO	3L	22000	245t	Affrètement
		3M	-	100 jours ⁷	Affrètement
Raie	OPANO	3LNO	-	500t ⁸	
Merluche blanche	OPANO	3NO	-	500t ⁸	
Thon rouge	CICTA	-	-	4t	Affrètement
Espadon	CICTA	-	-	35t	Affrètement
Germon	CICTA	-	-	200t	Affrètement
Thon obèse	CICTA	-	-	200t	Affrètement
Crabe des neiges	Ministère agriculture&pêche	ZEE	-	266t	Pêche artisanale

Quotas de pêche pour Saint-Pierre et Miquelon – saison 2007/2008

[source : nouvelles pêcheries, IFREMER]

1. L'exploitation effective ne signifie pas que l'ensemble du quota est pêché. Est appelée pêche artisanale l'ensemble de la pêche effectuée par les pêcheurs de SPM. Est appelée pêche industrielle la pêche effectuée par le navire canadien et débarquée à Interpêche. Est appelé affrètement la pêche effectuée par d'autres navires canadiens pour le compte d'autres entreprises.

2. Pourcentage supérieur au pourcentage annuel moyen de la biomasse de morue dans les eaux françaises du 3Ps au cours des dernières années (8,8%).

3. Cette part est pêchée par un armement canadien affrété, puis débarquée à Interpêche (accord commercial respectant l'article IV du Procès Verbal de 1994).

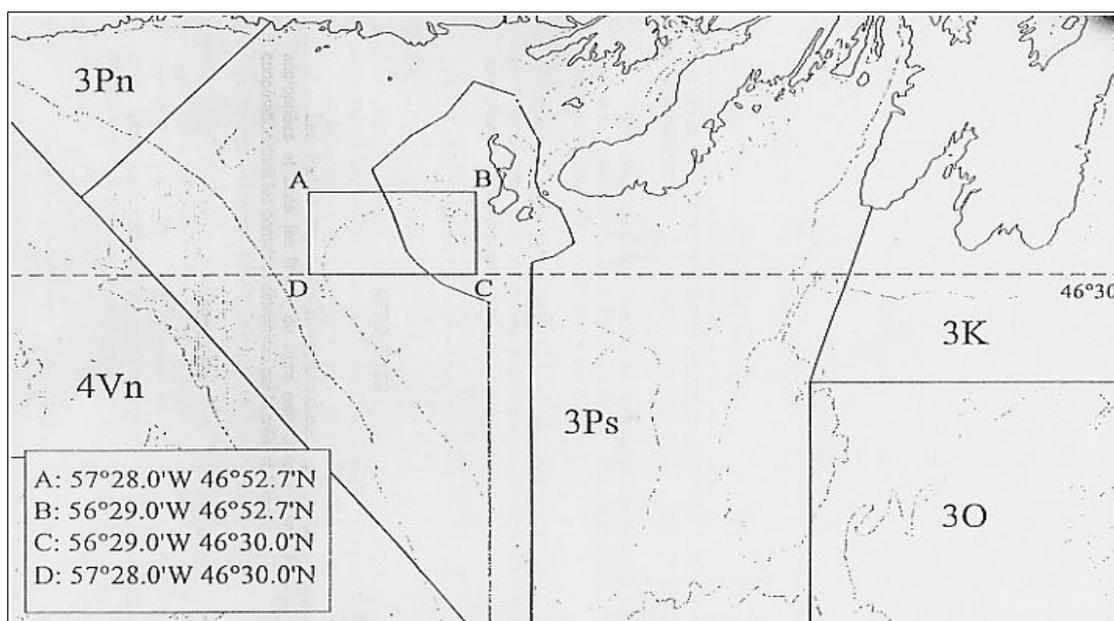
4. La *boîte à pétoncle* est un gisement de pétoncle, à cheval sur les zones canadienne et française (ABCD sur la carte). Les quotas respectifs peuvent être pêchés de part et d'autre de la ligne de partage des zones nationales.

5. Ce quota est partagé avec le Canada, Cuba, le Japon, la Corée, l'Ukraine et les États-Unis.

6. Il s'agit d'un quota dégressif d'année en année.

7. A terme, évolution probable de la durée de pêche vers un quota.

8. Ces quotas font partis des *quotas autres* pour lesquels il n'y a pas d'exploitant défini. Le premier sur place se sert jusqu'à atteindre le quota autorisé.



Délimitation de la boîte à pétoncles (rectangle ABCD)

[source : annexe III du procès verbal d'application de l'accord relatif aux relations réciproques entre la France et le Canada en matière de pêche du 27 mars 1972]

Un secteur à la recherche de son équilibre

En 2005, un 'Comité des Ressources Halieutiques' a été créé. Il regroupe l'ensemble des acteurs de la filière : pêcheurs, cadres et ouvriers des usines de transformation du poisson, IFREMER... Son objectif est multiple :

- . assurer l'information de toutes les professions intéressées,
- . fournir une assistance technique aux activités de la pêche maritime,
- . essayer d'organiser une stratégie de diversification sur le long terme.

En fédérant l'ensemble des acteurs de la pêche locale, il s'agit surtout de mettre en place une structure représentative des intérêts saint-pierrais et miquelonnais et capable d'émettre des avis concernant la gestion de la ressource halieutique.

Années		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pêche industrielle	<i>Morue</i>	1092	2512	5007	2214	1655	1711	1643	1721	1640	1542
	<i>Autres</i>	1236	834	573	510	405	257	76	141	98	302
	Total	2328	3346	5580	2724	2060	1968	1719	1862	1738	1844
Pêche artisanale	<i>Morue</i>	456	609	628	898	659	583	736	632	747	629
	<i>Lompe</i>	363	249	422	536	146	3	36	225	233	301
	<i>Crabe des neiges</i>	367	355	598	511	498	150	85	162	152	191
	<i>Autres</i>	57	92	38	503	509	865	980	822	499	291
	Total	1243	1305	1677	2448	1812	1601	1837	1842	1632	1412

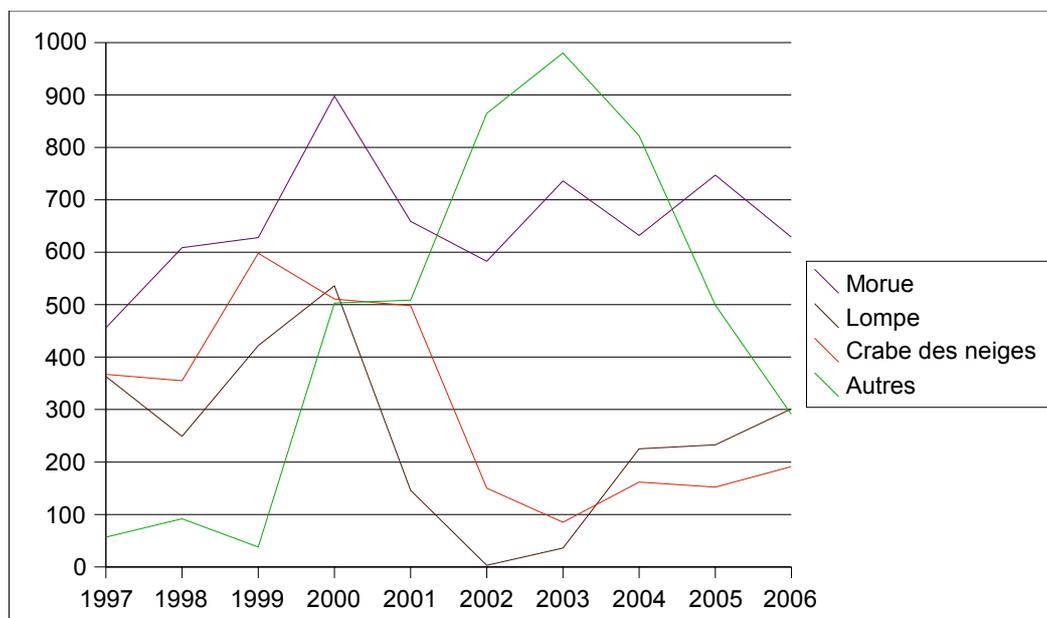
Tonnages débarqués (t) [source : service des affaires maritimes]

Les années correspondent à la saison de pêche, du 1er avril au 31 mars de l'année d'après

L'activité de pêche côtière se déroule généralement d'avril à octobre en raison des dures conditions climatiques hivernales. La flotte côtière se compose de 24 unités de pêche dont la taille varie entre la plate à moteur et le bateau de 16m.

Un arrêté préfectoral partage les quotas entre les armateurs, dont l'activité est très variable.

La diversification, entamée sur les espèces comme la lompe ou le crabe des neiges, permet d'augmenter les prises, souvent inconstantes, et de ne pas épuiser la ressource. En raison de la mobilité des espèces et de la surface de la ZEE, les prises locales connaissent des variations importantes.



Évolution des prises de la pêche traditionnelle
[source : service des affaires maritimes]

La catégorie Autres regroupe poissons et coquillages moins valorisés et dont les prix obtenus restent faibles (raie, églefin, lieu noir, bulot, coquille saint-Jacques)

Quels moyens mettre en place ?

« L'archipel ne possède pas d'unités capable d'exercer en dehors de la zone côtière, et donc d'exploiter les quotas des zones canadienne et internationale ». Une grande part des quotas alloués à l'archipel « sont donc exploités (lorsqu'ils le sont) par des affrètements, avec ou sans débarquements à Saint Pierre et Miquelon » [extrait du rapport FERLIN].

Idéalement, un navire battant pavillon français, propriété d'un armateur local, emploieraient des marins locaux pour exploiter les quotas de SPM qui seraient débarqués à SPM.

Concrètement, plusieurs points, d'ordres technique, économique ou culturel compliquent le tableau. Par exemple :

- . Les quotas regroupent plusieurs variétés de poissons (de fond, de surface ...), dont la capture fait appel à des techniques différentes, difficiles à réunir sur un même bateau.

- . En 2005, 2361 tonnes, essentiellement de sébaste, limande, flétan, merlu et crevette, ont été pêchées par des navires affrétés, qui prélèvent les parts allouées à Saint-Pierre et Miquelon, mais ne se limitent pas à ces seules quantités. Les différents quotas de l'archipel garantissent-ils seuls l'activité d'un bateau à l'année longue ?

- . Enfin, ces quotas se trouvent dans des zones éloignées, où les pêcheurs saint-pierrais et miquelonais, davantage tournés vers une pêche côtière que vers de longs séjours en mer, n'ont pas coutume de se rendre.

Les usines de transformation des produits de la pêche

D'une stratégie initiale de mono-produit, les sociétés de transformation des produits de la mer se dirigent vers l'élargissement de leur éventail de matières premières, pour répondre à la politique de diversification adoptée par le secteur de la pêche artisanale.

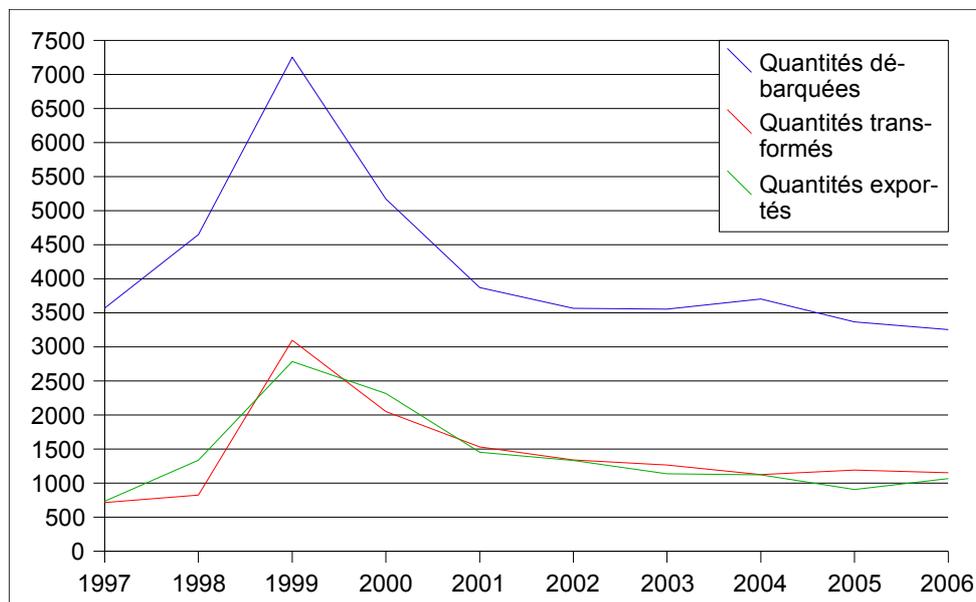
La société 'Interpêche' transforme la totalité des prises allouées à la pêche industrielle. Le quota qui lui est dévolu et le traitement d'une partie de la pêche artisanale ne garantissent aux 69 employés que 4 mois de pleine activité et 5 mois à temps partiel. D'une capacité initiale de transformation de 150t par jour, l'usine est sur-dimensionnée pour les quantités traitées actuellement (environ 2000t à l'année). Seule usine de transformation des produits de la pêche en 1992, l'usine Interpêche a bénéficié et bénéficie encore d'un dispositif particulier de prise en charge à l'année longue des salaires des employés par les pouvoirs publics.

Arrivée sur le marché en 1996 pour le traitement du crabe des neiges, les 'Nouvelles Pêcheries' traitent essentiellement le crabe des neiges, mais également le lompe, le bulot et le thon. Une vingtaine de personnes y sont employées toute l'année, avec des pointes à 45 en saison, pour un chiffre d'affaires de 1.200.000 €. Les saisonniers perçoivent le RMI le reste de l'année. De mauvaises années de pêche ont contribué à une mauvaise situation financière de la société. Porteuse de projets de diversification concrets et novateurs, cette entreprise est à l'écart des soutiens financiers, concentrés sur le développement de l'activité aquacole.

Également dynamique quant à la recherche d'un renouveau économique, 'Pêcheries Paturel' est un atelier artisanal de conditionnement de nombreux produits locaux, en frais ou après fumage.

Filiale de EDC, la 'Société Nouvelle des Pêches de Miquelon' emploie en moyenne 6 personnes dans l'année, avec un maximum de 20 personnes pendant la saison. Elle traite les poissons débarqués sur Miquelon, les oeufs de lompe, ainsi que les coquilles produites par EDC.

Un marché en mouvement



Le marché de la pêche 1 (t) [source : IEDOM]

Après un pic en 1999, à l'origine de fortes exportations et d'une reprise passagère de l'économie de l'archipel, les débarquements de pêche (industrielle + artisanale) semblent se stabiliser autour de 3500 tonnes.

Depuis quelques années, les produits de la pêche se tournent de plus en plus vers le marché européen, où le label Saint-Pierre et Miquelon est davantage évocateur. La totalité du Crabe des neiges reste néanmoins destinée à l'Amérique du nord.

Années		2002	2003	2004	2005	2006
Vente locale		22	22	23	-	-
Exportations	<i>Union européenne</i>	139	358	331	775	831
	<i>Autres pays</i>	304	227	226	134	238
Mouvements d'entrepôts		829	706	854	433	720

Le marché de la pêche 2 (t) [source : IEDOM]

Des choix à faire, en concertation

Dans un contexte de faible ressource halieutique, l'aquaculture apparaît comme un secteur d'avenir à soutenir. Au sein d'une communauté charnellement tournée sur la mer, les petites structures dynamiques et flexibles, capables de réagir rapidement et de s'adapter à la ressource et aux marchés, pourraient également être encouragées.

L'existence de plusieurs usines, de taille, de capacité et de ressource différentes, pose le problème de la réalité économique qui y est rattachée. Faut-il privilégier une seule grosse usine, ou au contraire favoriser la cohabitation de petites structures spécialisées chacune dans des produits différents ?

Si les décisions prises à une époque peuvent être justifiées par une situation de crise (maintien de l'emploi dans l'attente d'un retour de la ressource...), elles apparaissent aujourd'hui obsolètes au vu de l'évolution de cette même situation. De nouveaux choix sont à faire, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, afin de définir des orientations qui conditionneront l'avenir du secteur de la pêche.

La pêche

Enjeux : établir les bases d'une pêche traditionnelle durable en terme de viabilité économique, d'emploi et de gestion de la ressource, garantir au secteur des produits de la mer une activité.

Atouts : petit archipel marin forcément tourné sur la mer, savoir-faire local, dynamisme de certains acteurs, création d'un comité local de la ressource halieutique.

Faiblesses : sous activité des usines de transformation et de conditionnement des produits de la mer, absence d'attention portée à certains projets novateurs.

Besoins : réflexion concertée et définition d'orientations pour l'avenir du secteur, financement de la recherche quant à l'existence et la quantification de nouvelles espèces, utilisation optimale des quotas attribués (en terme de pêche et de débarquement), poursuite de la diversification entamée de façon à préserver l'emploi et la ressource.

Acteurs/Documents ressources : CRH, entreprises de pêche, usines de transformation des produits de la mer, DA, IFREMER, SAM, Rapport FERLIN.

(Exemple à explorer pour la pêche traditionnelle : les coopératives agricoles, qui mutualisent moyens et bénéfices).

Le commerce local

Les seules grosses enseignes présentes se situent dans le secteur du bricolage canadien. Quelques surfaces de 400m² se sont développées au cours des dernières années, auxquelles se superposent un tissu de petits commerces (78 commerces de détail et 10 entreprises de réparation automobile).

Les petites entreprises commerciales connaissent certaines difficultés de rentabilité dues à :

- . l'étroitesse du marché local,
- . la proximité du marché terre-neuvien,
- . l'explosion de l'achat par correspondance (importations par colis postaux),
- . des contraintes de gestion en raison de l'éloignement des sources d'approvisionnement et des aléas de livraisons.

Pour éviter la sous-activité, ces petits commerces vendent une grande diversité de produits, au delà d'une activité de base souvent alimentaire. Mais cette absence de spécialisation conduit à une concurrence déloyale de principe entre des commerçants qui, souvent, entrent dans la logique de rareté de l'économie locale.

Pistes :

- . renouvellement plus rapide des marchandises plutôt que stockage en grande quantité,
- . spécialisation des commerces sur un marché, qui conduise à s'associer (commande de matériel, formation, positionnement sur un marché extérieur...) plutôt qu'à se mettre des bâtons dans les roues,
- . adoption en ville d'une signalétique d'indication des commerces, des cafés..., destinée à faciliter l'orientation des touristes (au même titre que pour les musées),
- . regroupement en coopératives et mutualisation des moyens,
- . mise à jour des plans de la ville distribués aux touristes.

6. Économie/Emploi/Activités **Un avenir en genèse**

Saint-Pierre et Miquelon est un petit archipel marin. Sauf dans le cas d'une exportation de produits à haute valeur ajoutée, l'enclavement et l'étroitesse du marché local ne permettent pas d'envisager l'existence d'une économie de type industriel.

Le contexte nécessite diversité et flexibilité des entreprises et des secteurs d'activité, de façon à permettre leur adaptation aux contraintes et leur évolution dans le temps.

Redynamiser l'activité portuaire

L'avitaillement des chalutiers de pêche a été la raison de vivre de l'archipel pendant de nombreuses années. Mais depuis la raréfaction de la ressource halieutique, les ports demeurent sans bateaux.

Aujourd'hui, par bénéfice de sa position géopolitique, l'archipel peut être un pont entre l'Europe et le continent nord-américain, une porte d'entrée pour les marchandises.

La dérogation aux règles d'origine

Les règles d'origine sont définies par la décision 2001/822/CE du 27/11/2001 relative à l'association des PTOM à la Communauté européenne afin de distinguer les produits originaires des PTOM des produits qui, même s'ils proviennent du territoire d'un PTOM, n'en sont pas véritablement originaires et doivent alors être soumis aux droits d'importation.

Il existe toutefois deux possibilités pour faire bénéficier certains produits du régime avantageux des PTOM, qui permet de passer outre les droits d'importation et les restrictions quantitatives. C'est l'**exception aux règles d'origine** :

- le **cumul d'origine**, qui permet à certains produits d'un pays tiers de prendre l'appellation Saint-Pierre et Miquelon après un séjour leur ayant fait subir une transformation,
- la procédure de **transbordement**, qui permet aux produits d'un pays tiers d'être importés dans l'Union européenne sous le régime particulier des PTOM. Ces produits sont uniquement soumis aux droits de douanes correspondants au fret jusqu'à Saint-Pierre et Miquelon.

Saint-Pierre et Miquelon bénéficie au niveau européen d'un **cumul d'origine** pour certains produits de la pêche, considérés comme originaires de l'archipel même s'ils proviennent d'un pays tiers, à la condition que les États membres soient destinataires des produits :

- . 105t de queue, pattes et pinces de homard jusqu'en 2008 (décision 2003/673/CE),
- . 1100t de filets de morue et morues entières salées, 60t de filets de sébaste congelés, 11t de filets de carrelet congelés, 119t de filets de flétan noir congelés (décision 2005/335/CE renouvelée tous les ans depuis 2005),
- . 250t de noix de coquilles saint-jacques, jusqu'en 2012 (décision 2005/578/CE).

Le **transbordement** prévoit déchargement et rechargement à Saint-Pierre avant le transport de marchandises vers l'Union européenne. Cette procédure garantit une activité aux employés de port ainsi qu'un apport financier (des droits de quai, des droits de douanes). Pour le pays tiers, les droits de douanes, relatifs à la distance effectuée, se trouvent d'autant plus réduits que Saint-Pierre et Miquelon se trouve proche d'eux par rapport à l'Union européenne (Canada, États-Unis).

La décision de la Commission du 27/11/2001 exclut les produits agricoles, et les marchandises résultant de la transformation des produits agricoles, de l'application de la procédure de transbordement, à l'exception de l'importation dans la Communauté d'un volume défini de produits de la pêche du Groenland et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les pays d'Amérique du nord comme l'Union européenne peuvent retirer des avantages de cette procédure. En fonction des bénéfices possibles et des temps de livraison, il s'agit de définir les produits adaptés. Pour la développer, un projet d'accord a été présenté à Paris et à Bruxelles en novembre 2005, puis à Ottawa en décembre 2005.

Un autre projet consiste à débarquer à Saint-Pierre et Miquelon plutôt que dans les ports de Terre-Neuve les prises des navires européens venus pêcher la crevette dans les secteurs gérés par l'OPANO.

L'activité portuaire

Enjeux : retour d'un dynamisme portuaire et d'un flux de gens, création d'emplois, recettes douanières, activités pour les entrepôts et les commerces.

Atouts : position géopolitique, existence de l'exception aux règles d'origine, droits de douanes dépendants de la distance parcourue par les produits importés entre le lieu de départ et le lieu d'arrivées, existence des infrastructures nécessaires.

Faiblesses : absence de démarches commerciales du secteur privé, allongement du trajet et du temps de transport des marchandises, augmentation actuelle et future du prix du fuel, autres intérêts économiques entrant en jeu.

Besoins :

- . soutien public : appui de la France au niveau de la commission européenne, accords de partenariats entre l'Union européenne et les pays d'Amérique du nord.
- . effort privé : volonté d'entreprendre, démarchage d'agents commerciaux sur le continent.

Acteurs pilotes : Collectivité territoriale, préfecture, SODEPAR, SAM, capitainerie.

L'exportation des produits de l'aquaculture

Suite à la surpêche de la deuxième moitié du XXe siècle, la ressource halieutique est devenue rare. Son prélèvement est donc réglementé et surveillé, afin de permettre la reconstitution des stocks. Dans ce contexte, l'élevage de poissons ou la culture des coquillages sont en plein essor. Ces activités sont développées depuis quelques années dans les fjords naturels et adaptés de la province de Terre-Neuve (moules, morue, saumon).

Sur l'archipel :

- . les lourds investissements, indispensables en terme d'infrastructure, ont été soutenus par des subventions publiques des ministères de l'outre mer et de l'agriculture et de la pêche,
- . dans une certaine mesure (compatibilité du projet avec les projets antérieurs), la coopération régionale a permis un appui technique et un suivi scientifique de la part des professionnels canadiens, en partenariat avec l'IFREMER et la DA.

La coquille Saint-Jacques

Initié en 2001, le projet « Exploitation De Coquilles » reprend, pour les mettre en application à grande échelle, les résultats de R&D de l'ARDA, visant à développer la pectiniculture (élevage de coquille St Jacques et espèces voisines) sur l'île de Miquelon.

Le marché local, majoritairement approvisionné par la pêche artisanale et les importations du Canada, absorbe entre 5 et 10t de noix à l'année. La production d'EDC vise le marché français. Les exportations doivent s'effectuer par bateau frigorifique et, pour une petite partie de produit frais, par avion. La production finale de noix visée se situe autour de 200t annuelles.

Le cycle d'élevage de la coquille dure 5 ans. La méthode choisie consiste à développer les animaux dans des enceintes d'élevage suspendues à des filières en pleine eau les deux premières années, de façon à éviter une trop forte prédation sur les jeunes. Les trois années suivantes, les coquilles sont ensemencées en mer. En fin de cycle, elles sont récupérées par dragage des fonds. Élevage sur filières et ensemencement se font dans la rade de Miquelon.

Les coquilles sont des animaux très délicats à élever. Elles semblent subir des stress importants, provoquant une forte mortalité, et entraînant l'incapacité de satisfaire les exigences de départ. En 2005, seules 20t ont pu être commercialisées.

Selon le *rapport d'expertise* de M. DAO, établi en mai 2006, les coûts et les retards importants observés aujourd'hui ont plusieurs origines :

- . l'inexactitude des données de l'ARDA pour les grandes dimensions du projet mis en place,
- . le démarrage éclair du projet sans prendre le temps d'acquérir un savoir faire,
- . l'inexpérience des entrepreneurs, davantage orientés vers les moyens et les performances techniques que vers l'élevage dans son milieu d'un animal vivant,
- . l'absence d'environnement scientifique et technique.

Les modifications apportées ne font l'objet d'aucune validation préalable et les travaux se font dans l'urgence. Dans son ensemble le projet manque de l'organisation nécessaire pour faire concorder la production avec les prévisions. « *Les résultats ne sont pas acquis, non par des options techniques irréalisables, mais par sous-évaluation des besoins et manque d'assistance extérieure dans un projet d'élevage d'animaux marins* ».

Seuls, les presque 10 millions d'euros investis, à 70% privés, n'ont pas suffi à créer une activité pérenne. Aujourd'hui, l'analyse constructive des nombreuses erreurs commises doit servir à élaborer un développement durable de l'entreprise. Avec l'envie de créer une activité génératrice d'emplois et porteuse d'espoir, éléments précieux pour le développement économique de l'archipel.

M. Dao recommande un suivi régulier de l'évolution du projet ainsi qu'une complémentaire analyse détaillée des coûts de production, dans un souci de clarification, de pertinence et de planification. Par ailleurs, il lui apparaît nécessaire de conforter l'existant avant d'augmenter la taille du cheptel.

En 2005, un contrat de 7 ans a été passé avec des éleveurs canadiens. Il prévoit la mise sur le marché européen de noix de Saint-Jacques de première origine canadienne et de seconde origine miquelonnaise. La dérogation prévue à la règle d'origine concerne le conditionnement des coquilles.

Ces 7 années constituent pour l'entreprise un sursis pour réussir à mettre en place une production rentable et autonome. L'État devrait continuer à soutenir financièrement le projet.

La morue

Depuis 2002, Aquafutur tente de développer une activité de grossissement de morues avec l'objectif de commercialiser leurs foies.

Capturées le long des côtes sud de Terre Neuve chaque année au printemps, sur les quotas accordés à Saint-Pierre, les morues grossissent ensuite dans des cages pendant 3 à 6 mois. Une cage est installée dans le port et deux autres dans la rade de Saint-Pierre, du côté de l'île aux marins.

Les foies gras sont destinés au marché français, en tant que produit frais, et donc obligatoirement acheminés par avion. Le reste de la morue est vendu en France et en Belgique. A terme, l'entreprise espère exploiter 10 cages, regroupant 90 à 100 tonnes de morue.

Chaque année, les résultats commerciaux sont conditionnés par les prises de morue, soumises à des critères de sélection. En 2005, il n'y a pas eu de captures de juvéniles.

L'exportation des produits de l'aquaculture

La culture de la coquille saint-jacques

Enjeux : développement d'une activité pérenne en lien avec la mer, génératrice d'emplois, économiquement viable et exportatrice de l'image de Saint-Pierre et Miquelon.

Atouts : secteur porteur dans un contexte de raréfaction de la ressource, image de Saint-Pierre et Miquelon évocatrice dans la mémoire européenne, produit dont la haute valeur ajoutée compense les frais de transport.

Faiblesses : élevage long avant toute mise sur le marché, phase d'expérimentation qui s'éternise, production qui tarde à se concrétiser, stratégies de transport encore mal définies, image floue ou mauvaise au sein de la population due à un manque de communication et de transparence.

Besoins : accompagnement technique et scientifique, mesures de surveillance sanitaire des concessions d'ensemencement et des filières, communication et positionnement sur le marché local, soutien financier et transparence des investissements et des dépenses.

Acteurs pilotes : EDC, CRH, DA, IFREMER, SAM, SODEPAR.

Documents ressources : rapport DAO, rapport FERLIN.

Le grossissement de morue

Enjeux : développement d'une activité pérenne en lien avec la mer, génératrice d'emplois, économiquement viable et exportatrice de l'image de Saint-Pierre et Miquelon, mise en synergie des compétences et des initiatives à l'échelle régionale

Atouts : exportation possible tout au long de l'année, soutien et appui technique canadiens, image de Saint-Pierre et Miquelon évocatrice dans la mémoire européenne.

Faiblesses : absence ou insuffisance des poissons sauvages répondant aux critères de sélection, conditions idéales d'élevage encore mal connues, production qui tarde à se concrétiser.

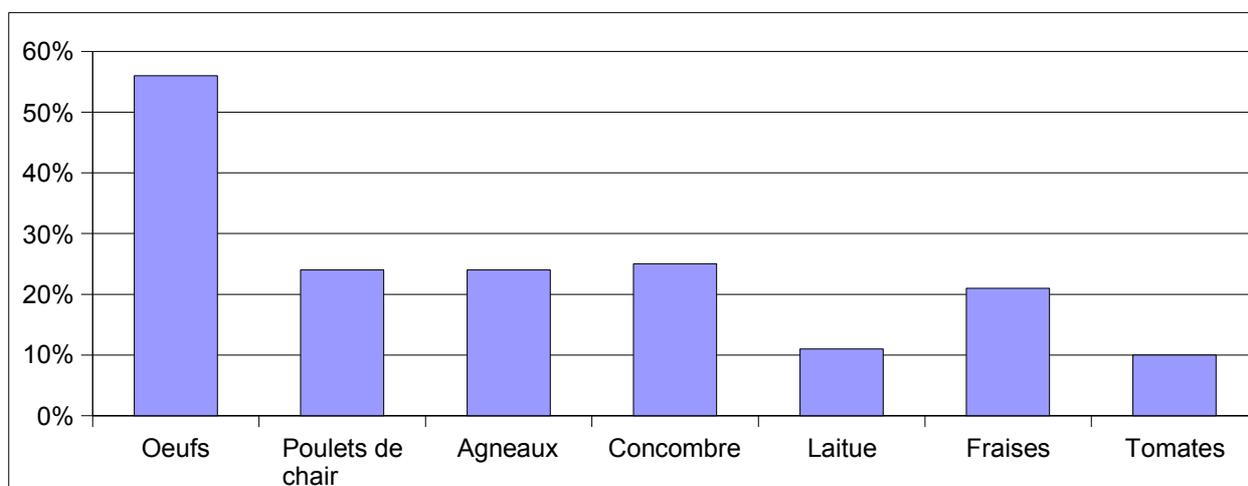
Besoins : accompagnement financier et technique, meilleure définition des stratégies de transports et de distribution.

Acteurs pilotes : Aquafutur, CRH, DA, IFREMER, SAM, SODEPAR.

Documents ressources : rapport d'activité Aquafutur, rapport FERLIN.

Promouvoir l'agriculture

Les importations d'ordre alimentaire (près de 20% en valeur des importations totales en 2006) varient beaucoup d'une année sur l'autre, en fonction de la demande et des orientations commerciales des distributeurs. La part de la production locale sur le marché local est donc variable. A titre d'exemple pour l'année 2006 :



Part des principales productions SPM sur le marché local en 2006

[source : direction de l'agriculture]

Sont en activité 6 exploitations principales (seule source de revenus de leurs propriétaires), et 2 exploitations secondaires, tenues par des retraités. Les activités concernent l'élevage et le maraîchage pour l'essentiel.

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
Ovins (sans production de lait, crème ...)	493	420	371	416	362	349	
Bovins (sans production de lait, crème ...)	29	39	43	46	19	13	
Volailles	<i>Poulets de chair</i>	17187	22978	24955	26880	28177	30600
	<i>Poules pondeuses</i>	6752	7480	7104	6978	-	-
	<i>Oeufs produits</i>	748035	795200	-	739125	733650	732650
	<i>Canards</i>	581	346	401	66	0	0
	<i>Canards gras</i>	447	546	949	1027	744	807

Principales productions animales [source : direction de l'agriculture]

- = absence de données

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Fauche (ha) / production fourragère (t)	28/ -	37/ -	41/122	36/116	36/111	31/219
Pâturage (ha)	104	105	110	109	109	101

Surfaces agricoles destinées à l'élevage [source : direction de l'agriculture]

L'évolution de ces surfaces agricoles est à mettre en étroite relation avec les productions animales : l'alimentation des troupeaux d'ovins et de bovins nécessite des prairies de pâturage et une offre de foin, que la surface utile actuelle ne permet pas de satisfaire.

« Il apparaît donc plus qu'urgent de mettre en application les programmes de réhabilitation de prairies et d'augmenter de manière conséquente les surfaces pâturables, qui sont le frein majeur au développement de l'élevage » note le bilan d'activité agricole 2005.

Le maraîchage est constitué de cultures de plein champ (26792m²) et de cultures sous serres, froides (622m²) et chaudes (2266m²).

Années	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
Laitue (pieds)	58790	66900	70780	63650	52966	30778
Plant de fleur, suspensions et jardinières (pieds)	26018	34050	29100	34485	28545	24400
Plant de légumes (pieds)	32500	21300	36000	38510	16993	19300
Tomate (kg)	6970	6134	9067	7420	7269	7318
Radis (bottes)	250	400	650	980	2271	681
Fraise (kg)	2640	4650	820	2304	2247	3763
Pomme de terre (kg)	10400	4105	420	250	120	0
Carotte (kg)	2280	1030	720	810	525	550
Courgette (kg)	1725	335	1160	763	1307	1155

Principales productions maraîchères [source : direction de l'agriculture]

On constate de fortes disparités annuelles de la production agricole qui, dans son ensemble, alimente le marché local. Mises à part les valeurs sûres comme la laitue, les productions d'ordre secondaire ne semblent subir « aucune difficulté de commercialisation », selon le bilan d'activité agricole 2006. Gage certain de succès, leur rareté laisse toutefois une place importante à d'éventuelles augmentations de production. D'autant plus que les consommateurs affichent leur préférence pour les produits locaux et que les distributeurs adhèreraient volontiers à une démarche de promotion de ces marchandises, dont la mise en valeur fait défaut [Étude de promotion des produits locaux en 2007]. C'est pourtant la tendance inverse qui se dessine : l'agriculture secondaire, qui représentait en 2005 10% de la production, constitue le travail de retraités, dont la cessation d'activité est à envisager dans un avenir proche, faute de repreneur.

« L'histoire de l'archipel et les chiffres du marché montrent clairement que de nouvelles entreprises agricoles ont leur place, notamment en production animale. Néanmoins, ces installations nécessitent surfaces fourragères, investissements et formation. Et si les subventions à l'investissement sont déjà fortes, les pouvoirs publics ont un rôle primordial à jouer dans le domaine de la valorisation du foncier et de l'incitation des jeunes à la formation agricole » [bilan d'activité agricole 2005, DA].

Aujourd'hui, seulement 148ha sont exploités, soit 0,6% du territoire (pâturage, cultures, fourrage). Ce chiffre est très éloigné du maximum agricole atteint en 1894, lorsque 2676 ha, soit 11% du territoire, étaient destinés à l'activité agricole.

On peut remarquer qu'à cette époque, on recensait environ 6500 personnes sur l'archipel, soit la population maximale jamais atteinte, environ identique à la population d'aujourd'hui.

En comparaison, voici une idée des surfaces respectives exploitées dans d'autres communautés isolées.

Lieu	<i>Réunion</i>	<i>Guadeloupe continentale</i>	<i>Mayotte</i>	<i>Saint-Pierre et Miquelon</i>	<i>Îles de la Madeleine</i>
Superficie (km²)	2512	1438	374	242	205
Surface agricole	17%	24%	29%	0,6%	5,4%

Comparaison des surfaces agricoles exploitées dans divers archipels
[source : MOM et MAPAQ]

Sans atteindre la dimension agricole de territoires aux conditions climatiques plus favorables, on s'aperçoit que l'agriculture occupe une surface dérisoire de l'archipel. Avec les îles de la Madeleine, la comparaison est des plus intéressantes en raison de la proximité géographique :

	<i>Saint-pierre et Miquelon</i>		<i>Îles de la Madeleine</i>	
	<i>Limite inférieure</i>	<i>L. supérieure</i>	<i>Limite inférieure</i>	<i>L. supérieure</i>
<i>Dernier gel printanier</i>	20 avril	23 mai	8 mai	28 mai
<i>Premier gel automnal</i>	21 octobre	5 décembre	7 octobre	8 novembre
<i>Période sans gel (moyenne)</i>	242 jours		155 jours	

Sommaire climatique comparé sur la période 1951/1980

[source : MAPAQ, services météo SPM]

La superficie de ces cousines québécoises fait 205 km² dont 50,27 km² de « plages et dunes » non exploitées. La zone habitable s'étend sur 150,23 km², dont l'agriculture occupe 7,42%, soit 1115 ha, de la façon suivante :

<i>Culture</i>	<i>Fourrage</i>	<i>Pâturage</i>	<i>Céréales</i>	<i>Légumes</i>	<i>Fruits</i>	<i>Autres</i>
<i>Surface (ha)</i>	630	351	60	32	24	12

Répartition des surfaces agricoles aux Îles de la Madeleine

[Source : *L'agriculture dans l'occupation dynamique du territoire des Îles de la Madeleine*
Rapport de Projet par Gaëtane Mauger, MAPAQ, Février 2006]

L'agriculture

Enjeux : exploitation du potentiel agricole de l'archipel, maintien de l'agriculture et développement d'une agriculture vivrière, augmentation de la couverture des importations par les exportations, promotion de l'archipel à travers des produits locaux de qualité et d'origine reconnue, création d'emploi.

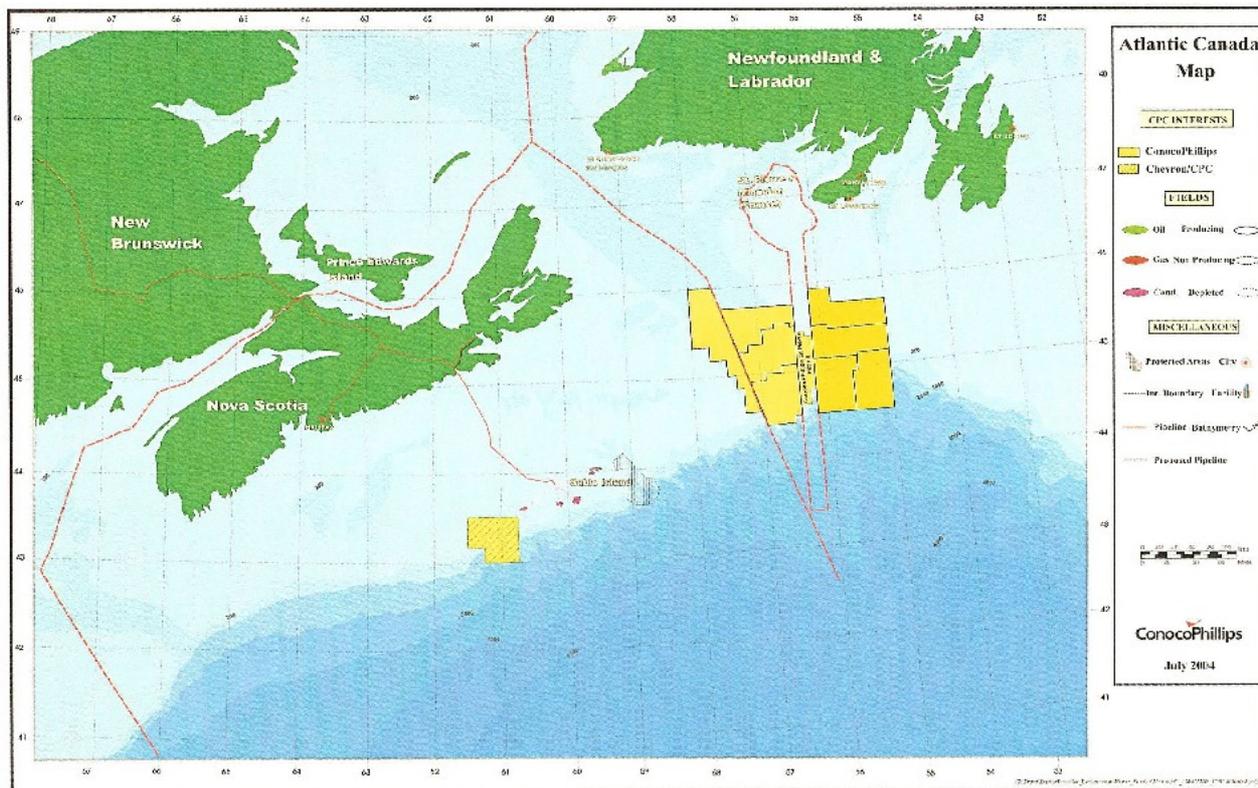
Atouts : espace important non exploité, existence historique de l'agriculture, intérêt du marché pour les produits locaux.

Faiblesses : faible vitalité du secteur, déficit de vocations, peu de reprise d'activité.

Besoins : rendre au travail de la terre ses lettres de noblesse, réflexion concertée et définition d'orientations pour l'avenir du secteur, poursuite de la diversification entamée, valoriser localement les produits locaux, augmenter la visibilité des marchandises dans les commerces.

Acteurs/Documents ressources : DA, GPA, entreprises agricoles, Collectivité territoriale, ODEADOM, préfecture.

La prospection minière off-shore



Prospection minière off-shore [source : préfecture]

L'arrêté ministériel du 28 février 1998 a accordé un premier permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux à la société GULF Canada Ressources Limited. Des campagnes de levées sismiques bidimensionnelles et tridimensionnelles ont été effectuées. Elles ont débouché sur le forage du puits d'exploration *Bandol-1* au deuxième trimestre 2001, qui a confirmé l'existence de réservoirs et de couvertures sans démontrer la présence d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Une étude de courantométrie a eu lieu en 2003/2004. L'arrêté ministériel du 23 février 2004 a prolongé de 5 ans le *permis de Saint-Pierre*, soit jusqu'au 10 avril 2006, tout en réduisant de moitié la surface initiale de prospection. La demande datait de novembre 2000 et entre-temps, les recherches se sont poursuivies en tenant compte du probable accord concernant un nouveau permis.

Actuellement plusieurs dossiers, dont l'approbation est très envisageable, sont à l'étude :

- . l'obtention d'un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux (permis de corvette), par la société américaine RSM Production Corporation, dans deux zones adjacentes au *permis de Saint-Pierre* (demande datant d'avril 2002),
- . la mutation du *permis de Saint-Pierre* au profit des sociétés Conocophilips et Murphy-Oil qui poursuivent actuellement les recherches (demande datant de décembre 2003),
- . la prolongation exceptionnelle du *permis de Saint-Pierre* pour une durée de 3 ans sans réduction de surface (demande courant 2005).

Les ressources en hydrocarbures de la région peuvent être importantes, comme l'illustre l'exploitation déjà mise en oeuvre dans la zone canadienne (production off-shore de la province de Terre-Neuve : 123 millions de barils en 2003, en augmentation de 18 % par rapport à 2002). Afin d'encourager les prospections, un accord franco-canadien a été signé le 17 mai 2005. Il définit une zone transfrontalière (à cheval sur les ZEE françaises et canadiennes) pour laquelle sont fixées dans les mêmes termes les conditions d'exploitation d'un éventuel gisement d'hydrocarbures.

Pour le moment les recherches se poursuivent. Si elles ont le mérite de renforcer la coopération régionale, l'étroitesse de la ZEE limite la probabilité de retombées financières importantes. Toutefois, même la découverte d'un gisement à cheval sur les zones canadiennes et françaises entraînerait le versement de droits d'exploitation, et pourrait provoquer une reprise de l'activité portuaire, accompagnée de la création d'emplois.

Une modification du code local des impôts est nécessaire avant la signature avec les sociétés de prospection minière de tout accord cadre relatif aux conditions fiscales et économiques d'exploitation des éventuelles concessions (annulation du précédent accord par le tribunal administratif).

Un potentiel touristique mal exploité

Depuis l'analyse du tourisme dans l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon menée en 1997 par l'Agence Régionale du Tourisme sur 300 passagers à destination de Fortune, il n'existe aucune statistique concernant les flux touristiques ou le séjour type d'un touriste (temps passé sur l'archipel, activités entreprises, catégories d'âge, motivation du séjour...).

Se dégage une saison touristique, de début juin à fin septembre, permise par des conditions climatiques clémentes et par l'augmentation des moyens de se rendre dans l'archipel (cf. chapitre 6, *Les transports : une priorité pour le développement*).

Seule l'analyse des trafics apportent des éléments : le trafic aérien, réparti sur l'ensemble de l'année, concerne surtout les passagers français (résidents, touristes ou en voyage d'affaires), tandis que le trafic maritime semble transporter davantage les estivants étrangers.

Années		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Trafic aérien	<i>Passagers français</i>	10805	11153	11522	11755	11660	10654	10413
	<i>Passagers étrangers</i>	2040	2409	1704	1742	1581	1474	1418
	<i>Total passagers aériens</i>	12845	13562	13226	13497	13241	12128	11831
Trafic maritime	<i>Passagers français</i>	3204	3322	3559	3673	3473	3941	3835
	<i>Passagers étrangers</i>	10778	9761	14359	12362	10002	10863	9717
	<i>Total passagers maritimes</i>	13982	13083	17918	16035	13475	14804	13552
	- Dont croisiéristes	3242	2474	5120	3022	1162	2384	2026
Total passagers		26827	26645	31144	29352	26716	26932	25383

Entrées dans l'archipel [source : police aux frontières]

En terme de structure de promotion du tourisme et d'accueil des touristes, le Comité Régional du Tourisme a été mis en place en mai 2006. Il remplace le SLA.

Un tourisme de croisière peu mis en valeur

En 2006 les croisiéristes représentent 8% de l'ensemble des entrées sur le territoire. Ils constituent une population à ne pas négliger, surtout dans le contexte actuel de développement des croisières. Pourtant peu d'efforts sont engagés pour leur satisfaction :

- . le paysage dégradé du quai d'accostage en eaux profondes,
- . l'éloignement du quai par rapport au centre ville,
- . l'accueil sur le territoire (horaires d'ouverture des magasins, activités proposées ...).

Un tourisme métropolitain faible

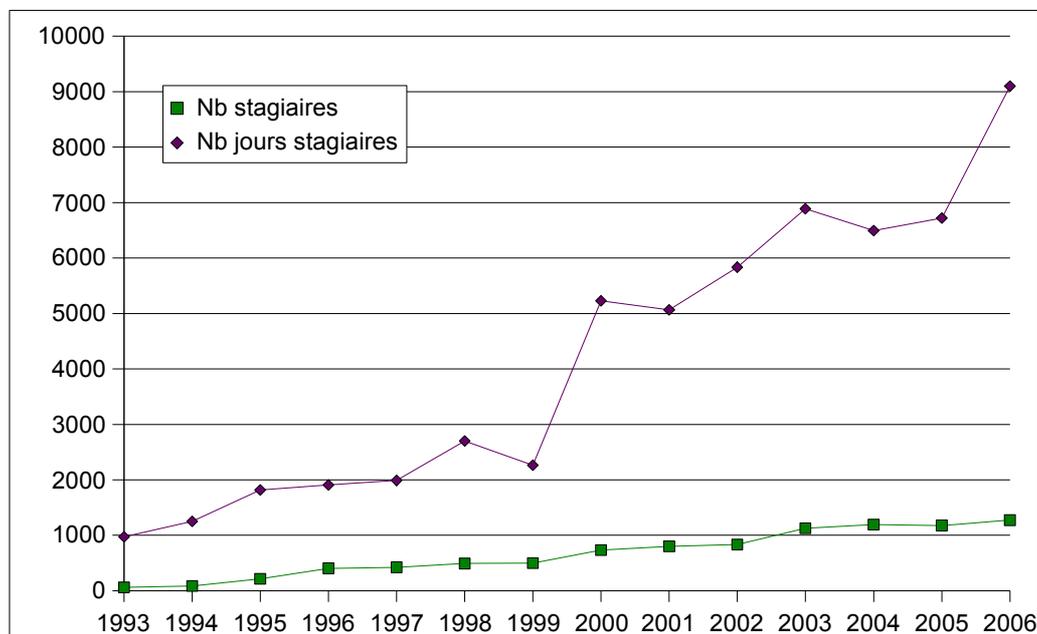
Il concerne une catégorie réduite de l'ensemble des touristes. Le coût prohibitif du voyage et l'absence de liaison directe freine tout développement touristique à partir de la métropole.

Les passagers en provenance de la métropole sont pour l'essentiel des résidents de retour de voyage ou des hommes d'affaires en voyage de travail.

Un tourisme régional en développement

Les passagers étrangers viennent surtout de la région proche, pour les vacances d'été. En 2006, ils représentent 44% de l'ensemble des entrées sur le territoire, tous passagers confondus : touristes et non touristes.

Sont par exemple comptabilisés dans les statistiques les étudiants canadiens du Francoforum (1273 en 2006) qui demeurent sur l'archipel pour des séjours d'études linguistiques variant de 3 jours à 3 mois.



Fréquentation du Francoforum [source : Francoforum]

1 jour-stagiaire correspond à une journée passée sur l'archipel pour un stagiaire

En 2002, une coopération avait été initiée avec l'association de promotion touristique de la péninsule de Burin, le « *Heritage Run Tourism Association* », avec pour objectif de promouvoir collectivement les deux destinations.

En 2003, un partenariat a été activé avec la maison de la France à Montréal.

En 2004, c'est à Moncton, desservie par Air Saint-Pierre uniquement pendant les deux mois d'été, qu'un bureau de représentation de l'archipel a été ouvert, en collaboration avec l'Alliance Française, le Consulat Général et la maison de la France.

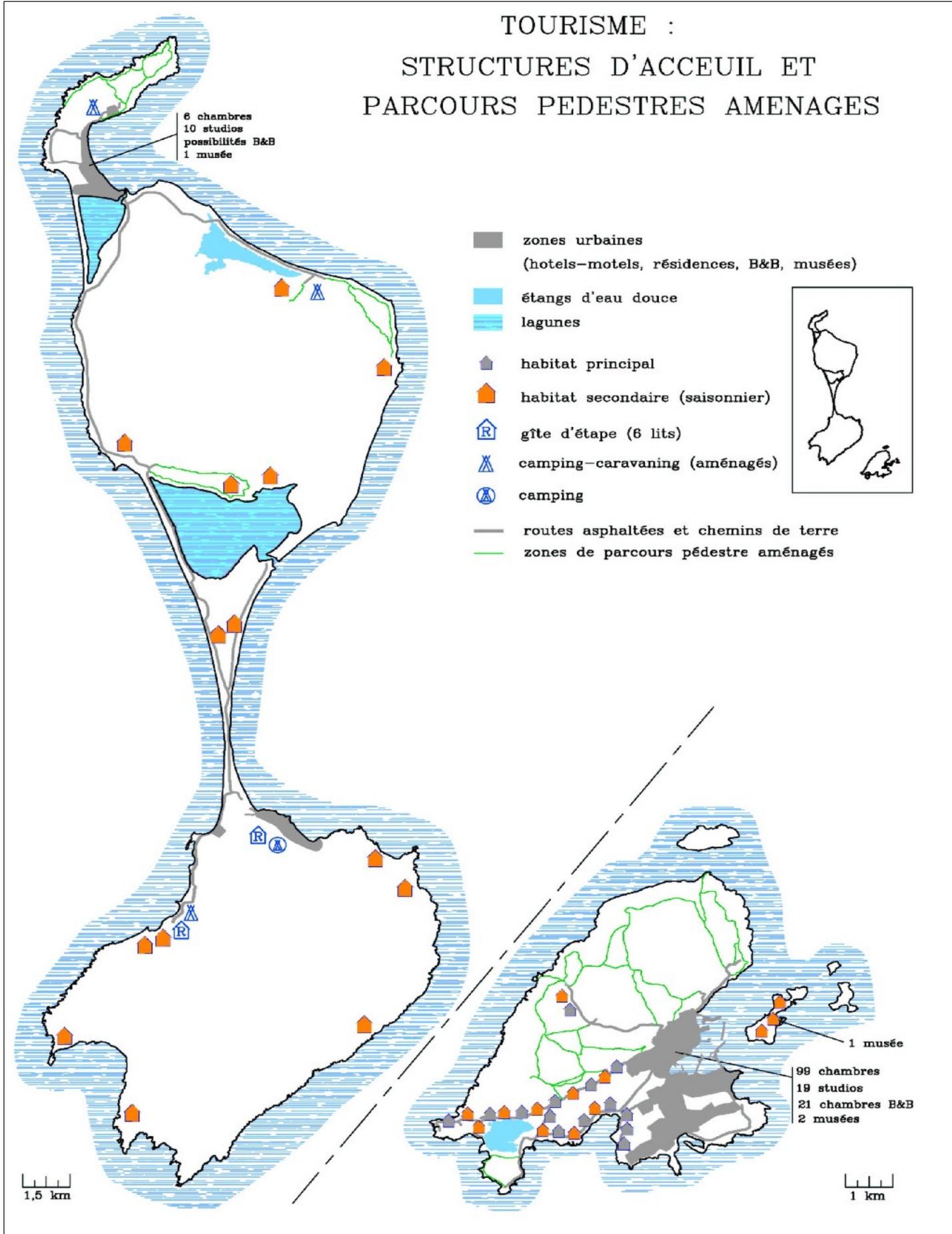
Ces opérations de communication intègrent doucement l'archipel aux bases de données du tourisme régional. Mais elles semblent peu suivies et leur impact sur le tourisme local manque d'évaluation.

Un tourisme local important

Le tourisme local est très populaire, surtout pour de nombreux saint-pierrais qui passent leurs mois d'été sur Langlade. Outre les nombreuses caravanes stationnées à l'année longue ou à la belle saison, ¼ des propriétaires fonciers possède une résidence secondaire ou occasionnelle, dont le nombre est en augmentation sur Miquelon-Langlade et en diminution sur Saint-Pierre (cf tableau chapitre 4, *un habitat tourné vers la propriété*).

Ce tourisme estival ne crée cependant pas de grand bouleversement de l'économie locale et n'engendre pas de recettes importantes (hôtellerie, commerces, activités diverses ...). Il s'intègre difficilement à l'intérieur d'une dynamique de développement économique lié au tourisme.

TOURISME : STRUCTURES D'ACCEUIL ET PARCOURS PEDESTRES AMENAGES



[source : groupe Aménagement, DE]

Une faible offre d'activité destinée au visiteur

L'été, Saint-Pierre et Miquelon est très actif. De nombreux évènements culturels, sportifs... ponctuent les journées et les soirées de la saison.

En dehors de ces évènements locaux ouverts aux visiteurs et des possibilités de visite de l'archipel en car ou en bateau, peu d'activités de découverte de la mer et de ses activités ou de l'intérieur des terres sont proposées.

On peut également noter un manque de lisibilité pour les touristes, qui ne connaissent pas l'archipel. Par exemple, les parcours de randonnées sur Langlade existent, mais aucun n'est aménagé ou balisé. Seuls les habitants de l'archipel connaissent les sites et les chemins pour y accéder.

Le tourisme

Enjeux : développement de l'économie, du commerce et d'activités culturelles.

Atouts : patrimoine naturel préservé, patrimoine culturel lié à la pêche, patrimoine historique lié au brassage des populations, image de bout du monde et d'inaccessibilité.

Faiblesses : tourisme énormément conditionné par les coûts et les moyens de transport, absence de recensement des informations, peu d'offres d'activité de loisirs, pas de prise en compte des atouts de l'archipel, absence d'orientation des touristes.

Besoins : communication, meilleure promotion de l'archipel à l'extérieur, développement du tourisme à l'intérieur d'une offre régionale, mettre en avant une image d'inaccessibilité et de bout du monde, jouer sur la qualité de l'offre plutôt que sur la quantité, s'inspirer de l'offre touristique dans d'autres lieux similaires (îles de la Madeleine), mieux cibler la population de touristes, mener une étude concernant leurs attentes, proposer des offres d'activités en fonction de la durée du séjour (facteur limitant), rouvrir le musée de l'île aux marins.

Acteurs pilotes : CRT, Francoforum, consulat du Canada, alliance française au Canada.

Documents ressources : guide touristique, mémoire de Pierres-Yves CASTAING, analyse du tourisme de 1997, étude sur le camping caravanage de la SODEPAR.

Pistes : concevoir l'archipel comme une escale et non comme une destination finale, développer un hébergement chez l'habitant (à la manière des gîtes ruraux), encourager le développement d'une saison touristique hivernale, lancer des concours de spots publicitaires (photos, vidéos...) réalisés par les jeunes pour la promotion de l'archipel auprès du public français, développer des offres d'activités liées au patrimoine :

- . naturel : réseau de gîtes intégrés au paysage et de sentiers balisés, location de VTT, de kayaks, organisation de randonnées en ski de fond ou en chiens de traîneaux en hiver, mise en place d'un camping sur Saint-Pierre...
- . historique : tour en mer pour aller pêcher une morue, circuit autour de la prohibition...
- . culturel : musée autour des racines acadiennes de l'archipel.

Moderniser et optimiser la fiscalité

Les collectivités apparaissent lourdement endettées : en 2006, l'État est intervenu dans le budget du conseil territorial à hauteur de 43% (investissement et fonctionnement confondus). Cet endettement est le fruit d'un processus que les pouvoirs publics, à toutes les échelles, ont été impuissants à maîtriser.

Selon la loi statutaire du 11 juin 1985, confirmée par la loi organique du 21 février 2007, le conseil territorial dispose des pleines compétences en matière fiscale. Cela signifie qu'il a la capacité de créer ou d'instituer des impôts, d'en définir l'assiette, les taux et les modalités de recouvrement et de décider de la répartition de leur produit. Comme le formule un rapport d'enquête datant de 1997, l'organisation financière résultante mène à « *l'impossibilité pour les communes de lever les recettes supplémentaires nécessaires à financer l'intégralité de leurs compétences* ». D'origine géographique et historique justifiable, cette particularité a conduit le Conseil général à prendre en charge, au coup par coup, certains financements municipaux. Cela a fonctionné tant que « *les recettes étaient suffisantes pour en supporter le coût* ». Mais le krach de la pêche de 1992 a entraîné une diminution des recettes (douanières, octroi de mer, impôt sur les sociétés et stationnement des navires) et bouleversé l'équilibre des budgets locaux ; leurs resserrements et la diminution des participations aléatoires « *ayant par ailleurs eu pour conséquence d'accroître le sentiment d'impuissance de la commune et d'attiser les tensions inter-collectivités* ». Alors même que ses ressources diminuaient, le Conseil général augmentait son intervention dans l'économie locale pour soutenir une certaine activité, équilibrant ses budgets avec des recettes promises mais incertaines, et accroissant sa dépendance vis à vis des transferts de la métropole et de leur rythme de versement.

En 2000 et 2001, l'État est intervenu de manière exceptionnelle pour annuler la dette de la Collectivité territoriale et lui redonner un fond de roulement. 6 ans plus tard, la situation révèle la difficulté des élus locaux à maintenir un taux d'épargne raisonnable et le manque d'emprise des instances comptables nationales.

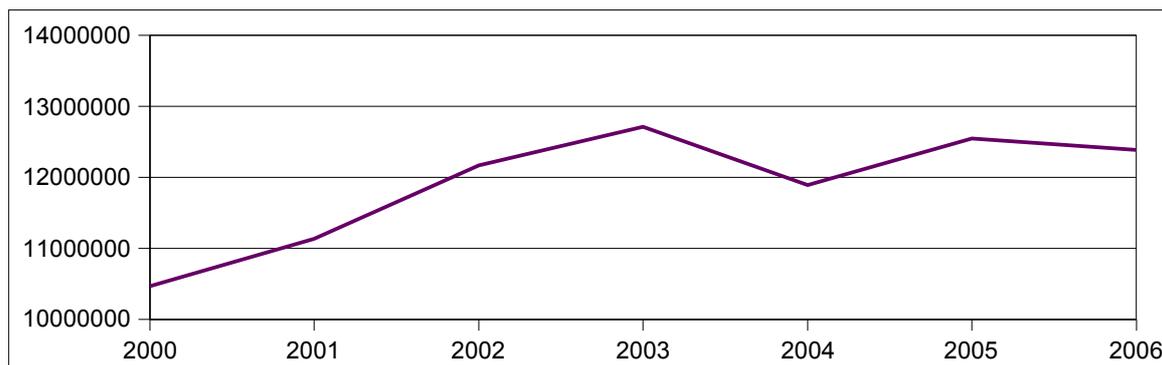
Pourtant, les différents volets de la fiscalité apparaissent comme autant de leviers locaux à manoeuvrer pour recouvrer l'autofinancement. Théoriquement. Car pratiquement, l'impôt est aussi un aspect de la politique économique. L'augmentation des prélèvements obligatoires a en effets de grandes chances d'entraîner une fuite des capitaux, une baisse de la consommation, une perte de bénéfiques pour les commerces et une baisse de l'attractivité économique du territoire pour les entreprises.

Le cabinet Investissement Développement Conseil SA relève en novembre 2003 qu'« *un supplément de ressources substantiel ne [pourra] être attendu du produit des droits de douane, de l'impôt sur le revenu ni de l'impôt sur les sociétés aussi longtemps que la croissance de l'activité économique productive n'engendrera pas une matière fiscale supplémentaire* ». Il met en avant « *les contraintes propres à l'archipel* », notamment « *le poids des coûts de fonctionnement [répartis] sur un nombre restreint de foyers* », ainsi que les augmentations récentes de la pression fiscale sur le particulier et de la taxation des importations, ainsi que l'étroitesse de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Dès 1997, l'inspectrice générale des finances Anne BOILLET proposait « *un examen attentif des subventions d'équilibre, indemnités, aides, crédits, primes... afin de remettre à plat l'ensemble des dépenses et les accorder à la situation [...] d'endettement public. Au prix d'un mécontentement important, mais sans quoi l'archipel sera incapable de retrouver une quelconque autonomie financière* ». Elle soulignait notamment le coût du travail exorbitant et l'absence de ciblage des projets.

Enfin, la gestion des intérêts collectifs peut faire appel à une contribution citoyenne d'autant plus « *qu'aujourd'hui [novembre 2003] c'est un fait, la fiscalité locale ne correspond pas au service rendu rapporté aux facultés contributives de la grande majorité de la population* ».

Les impôts locaux



Évolution des recettes des prélèvements fiscaux entre 2000 et 2006 (en €)
[source : services fiscaux]

Les impôts locaux sont définis comme l'ensemble des impôts, taxes et redevances perçues par les collectivités locales. Le taux de recouvrement des 3720 foyers fiscaux recensés en 2006 est très important, mais le rendement reste peu élevé. En voici le détail pour l'année 2006 :

Nature des impôts		Prélèvement 2006	Répartition du produit
Fiscalité directe	<i>Impôt sur le revenu</i>	7.353.915 €	Conseil territorial
	<i>Impôt sur les sociétés</i>	1.377.123 €	Conseil territorial
	<i>Taxe sur les salaires</i>	220.248 €	Conseil territorial
Fiscalité locale	<i>Impôt foncier</i>	819.025 €	P + CA=40%P aux communes
	<i>Patente</i>	469.172 €	P + CA=60%P à la CACIM CA=40%P aux communes
	<i>Eau</i>	608.535 €	Communes
	<i>Droit de bail</i>	323.923 €	P + CA=40%P aux communes
	<i>Taxe locale d'équipement</i>	210.582 €	Communes
	<i>Ordures ménagères</i>	185.854 €	Communes
	<i>Taxe additionnelle sur l'eau</i>	56.122 €	Communes
	<i>Licence</i>	26.979 €	Entre la CACIM et les communes
Autres recettes	<i>Droits de mutations</i>	430.696 €	Conseil territorial
	<i>Publicité foncière</i>	111.715 €	Conseil territorial
	<i>Droits d'apports</i>	505 €	Conseil territorial
	<i>Droits de succession</i>	0	Conseil territorial
	<i>Cession de parts, vente fonds commerce</i>	67.937 €	Communes
	<i>Taxes communales</i>	121.770 €	Communes
	<i>Taxes sur les spectacles</i>	-	CCAS
Total		12.384.101 €	

Détail des prélèvements fiscaux 2006 et leur répartition/redistribution

[source : services fiscaux et code local des impôts]

P = Principal de l'impôt / CA = Centimes additionnels

Les prélèvements fiscaux englobent l'ensemble des taxes (profit affecté), impôts (profit non affecté), redevances...

L'archipel se distingue de la métropole par :

- . un impôt foncier peu élevé, uniquement basé sur le bâti,
- . une taxe locale d'équipement qui remplace plus ou moins la taxe d'habitation,
- . l'absence d'ISF et le faible taux des droits de succession, tous deux basés sur le patrimoine,
- . l'absence de contribution sociale, telles que CSG, CRDS,
- . une taxe sur l'eau forfaitaire, très éloignée des réelles consommations et ne correspondant en aucune façon aux énormes sommes investies dans les travaux d'assainissement.

D'une manière générale, les recettes des services à caractère industriel et commerciaux ne couvrent pas les dépenses qui y sont liées.

Le cas du ramassage des ordures ménagères à Saint-Pierre

Pour l'année 2006, le coût total lié au fonctionnement de la collecte des ordures ménagères avoisine 480.000€. Le produit de la « **taxe sur le traitement des ordures ménagères** », qui doit participer au financement, s'élève à 185.854€, soit 37,5% des dépenses.

Créée par la loi du 13 août 1926, la taxe est une contrepartie de l'utilisation d'un service ou d'un ouvrage public, à caractère obligatoire, qui est due dès que le redevable est en situation de profiter du service, et même s'il n'en profite pas directement. Sont définis imposables de cette taxe tous les locaux occupés à quelque titre que ce soit à l'exception de ceux édifiés sur l'Ile aux Marins. La ressource n'est pas définie comme exclusive, c'est à dire que le ramassage des ordures ménagères peut être financé pour partie par la taxe et pour partie par le budget de la collectivité. C'est le cas à Saint-Pierre où le budget communal finance 62,5% de la collecte des ordures ménagères. L'attribution légale à la commune de la gestion des déchets ménagers participe donc à son endettement croissant, malgré la hausse de cette taxe.

<i>Statut d'occupation</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
<i>Principale</i>	58€	64€	70€
<i>Secondaire</i>	53€	58€	64€

Évolution de la taxe sur le traitement des ordures ménagères

[source : code local des impôts]

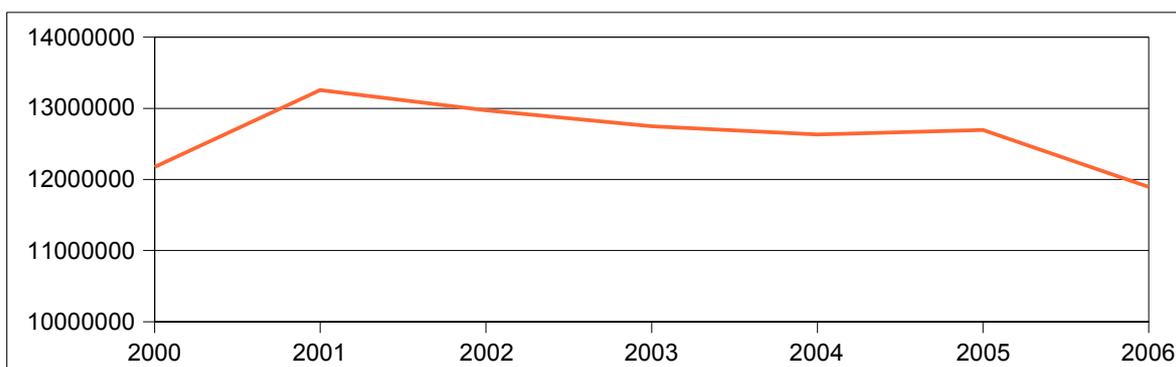
Il devrait donc être envisagé de faire évoluer cette taxe vers une véritable redevance, proportionnelle au service rendu. L'augmentation du produit en résultant permettrait de décharger le budget communal et de responsabiliser les citoyens quant à leur production quotidienne de déchets. Il s'agirait enfin d'une garantie pour le fonctionnement pérenne d'un système de gestion des déchets.

La fiscalité douanière

Les tarifs des douanes correspondent à la résultante de 50 ans d'une taxation qui, au regard de l'évolution des marchandises et des échanges, n'a que faiblement changé, provoquant certaines inadaptations.

<i>Taxes</i>	<i>Droits de douanes</i>	<i>Taxe spéciale</i>	<i>Octroi de mer</i>	<i>Droit de consommation</i>	<i>Droit de débarquement</i>
<i>Taux</i>	1% < t < 20% En majorité 4% < t < 8%	6,5%	5%	9,5% < t < 75%	2%

Taux moyens des 5 principales taxes douanières [source : services des douanes]



Évolution des recettes douanières entre 2000 et 2006 (en €)

[source : services des douanes]

La chute des recettes douanières en 2006 peut s'expliquer par une conjoncture : baisse du \$ canadien, diminution des importations de fuel en raison d'un hiver clément, augmentation des achats par voie postale qui bénéficient d'une franchise de 41€, report de travaux de BTP importants et donc du dédouanement des matériaux

D'une manière générale, on peut dire que :

- . certains produits de première nécessité, comme farines, pomme de terre, viandes... sont totalement exemptés de droits et taxes,
- . les poissons, produits laitiers, fruits et légumes, céréales... sont faiblement taxés,
- . il existe une taxation moyenne qui varie de 11,5% à 19,5% pour les produits courants,
- . les produits de luxe, comme les machines et appareils électriques, les parfums, les voitures... sont taxés à plus de 20%,
- . enfin l'essence est fortement taxée alors que le fuel domestique l'est peu.

En outre, les taux appliqués sur l'archipel sont comparativement plus bas qu'en métropole :

Origine des produits	Métropole		Saint-Pierre et Miquelon	
	Taxes	Taux	Taxes	Taux
Pays tiers	Droits de douanes, TVA	22,6% < t < 25,6%	Droits de douanes, taxe spéciale, octroi de mer, débarquement	16,5% < t < 18,5%
Union européenne	TVA	19,6%	Taxe spéciale, octroi de mer, débarquement	13,5% < t < 15,5%

Les taxations douanières [source : service des douanes]

Il est toutefois à noter que l'assiette de taxation douanière à Saint-Pierre et Miquelon est la valeur du produit augmentée des coûts de transport et de fret, soit une majoration d'enclavement d'environ 15%. Pour un même prix de base, une marchandise coûtera donc plus cher sur l'archipel, d'autant plus que la concurrence n'y entrave pas le distributeur.

Les économies de gestion

Les dépenses de personnel participent pour beaucoup aux budgets de fonctionnement des collectivités :

Mairies	Saint-Pierre	Miquelon
Budget de fonctionnement	9 868 897 €	1 943 200 €
Part des charges de personnel	61 %	60 %

Part des charges de personnel dans les budgets de fonctionnement 2005 des communes

[source : www.senat.fr]

La fiscalité des entreprises et des investisseurs

Connue sous le nom de 'loi Girardin', remplaçante de la 'loi Pons', la loi de Programme pour l'outre mer (n°2003-660 du 21/07/2003) énonce les mesures de défiscalisation, par annulation totale ou partielle des charges sociales patronales, dont peuvent bénéficier les entreprises.

Sur l'archipel sont en outre pratiquées des offres spéciales destinées à attirer les entreprises : l'exonération pendant 5 à 10 ans des droits de douanes, de la patente, de l'impôt foncier et de l'impôt sur les sociétés et les dividendes (en novembre 2003, moins de 10 entreprises assuraient 70% du produit de l'impôt sur les sociétés).

Cette loi définit aussi le régime d'aide fiscale à l'investissement, en accordant notamment des réductions d'impôts aux contribuables qui investissent dans un PTOM. A Saint-Pierre et Miquelon, par exemple :

- . l'investisseur soumis à l'impôt sur le revenu bénéficie d'une réduction de 60% du montant hors taxes des investissements productifs, dans le cadre d'entreprise ayant une activité agricole, industrielle, commerciale ou agricole,
- . les contribuables résidents peuvent bénéficier de réductions d'impôts pour le logement principal (2,5% pendant 10 ans), le locatif libre (8% pendant 5 ans) et le locatif intermédiaire (10% pendant 5 ans).

Enfin, les créateurs ou repreneurs d'activité dans l'archipel peuvent bénéficier de deux aides publiques spécifiques :

- . une aide financière en capital s'ils sont jeunes âgés de 18 à 30 ans (ou ayant terminé un contrat « nouveaux services, emploi jeunes » depuis moins de 3 mois), dès lors que l'activité créée ou reprise répond aux conditions fixées dans le cadre du Projet initiative-jeune,
- . une allocation mensuelle d'aide au retour à l'activité, s'ils sont bénéficiaires de minima sociaux (ASS, RMI, allocation veuvage ou API).

La fiscalité

Enjeux : obtenir une fiscalité adaptée aux évolutions sociétales contemporaines, dégager des recettes propres contribuant au redressement des finances publiques

Atouts : compétence du conseil territorial, relative richesse d'une certaine partie des habitants

Faiblesses : gestion floue des deniers publics, population faible, facteurs insularité et climat

Besoins : clarifier la répartition des compétences entre les collectivités, organiser la redistribution des recettes ou le partage des pouvoirs fiscaux en conséquence, établir un juste paiement par le particulier des services collectifs rendus, améliorer la gestion des frais de personnel, rajeunir les tarifs des douanes, envisager une réflexion sur le coût du travail (au regard de l'évolution des prix et du coût de la vie), remettre à plat l'ensemble des aides reçues et introduire des contrôles dans les financements distribués, favoriser la croissance de l'activité économique productive

Acteurs pilotes : conseil territorial, communes, préfecture, services des douanes, services fiscaux, trésorerie générale, conseil économique et social, service du travail et de l'emploi

Documents ressources :

- . Code local des impôts de Saint-Pierre et Miquelon
- . Code local des investissements de Saint-Pierre et Miquelon
- . Rapport d'enquête de la mission fiscale à Saint-Pierre et Miquelon, établi par Mme Anne BOLLIET, inspecteur général des finances, avril 1997
- . Rapport final : évaluation de la situation macro-économique, des finances publiques et des procédures de marchés publics préalables à l'attribution de l'aide budgétaire de l'UE à la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, Investissement Développement Conseil SA, novembre 2003
- . Tarif des douanes, mise à jour au 1er août 2005

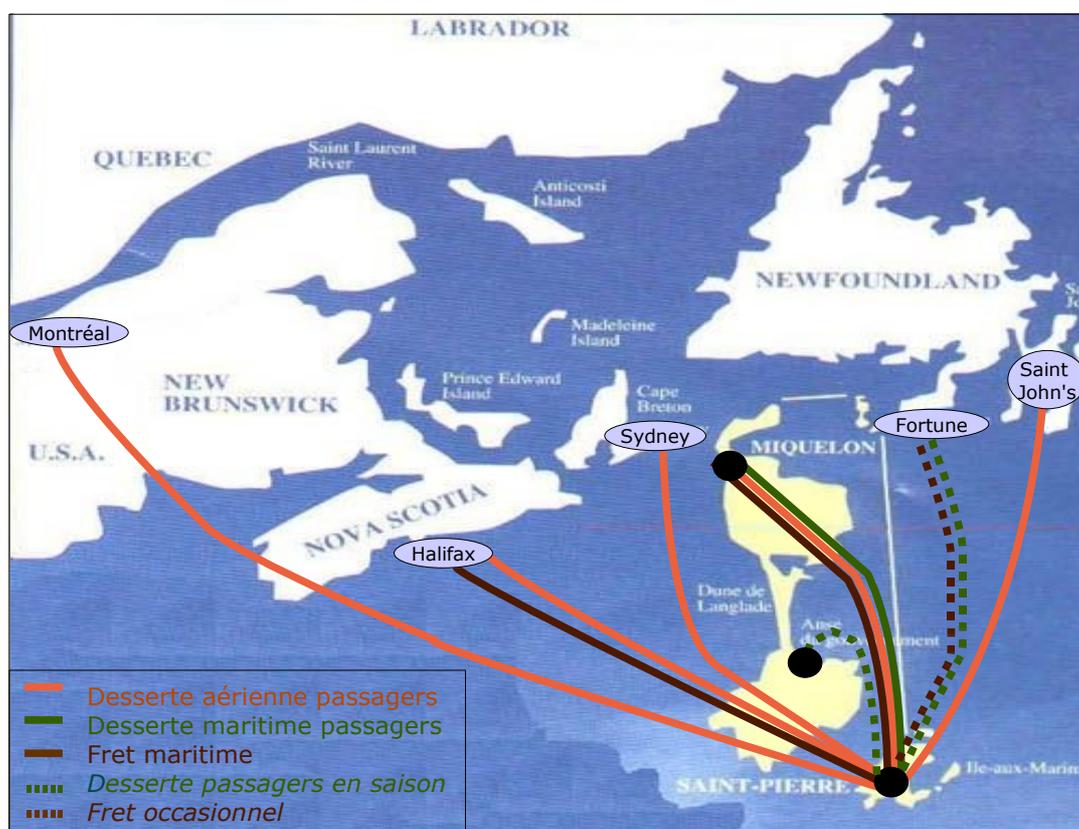
7. Enclavement et ouverture : **Mieux s'ouvrir sur l'extérieur pour mieux vivre à l'intérieur**

Les transports : une priorité pour le développement

La répartition de la densité de population et l'existence d'une double insularité amènent à prendre en considération trois échelles de territoire :

- . l'île de Saint-Pierre en tant que porte d'entrée et de sortie des marchandises et des passagers, de et vers l'extérieur,
- . le village de Miquelon desservi, en dehors du pétrole, à partir de Saint-Pierre,
- . le reste du territoire de Miquelon et Langlade accessible par la route à partir de Miquelon, par bateau l'été à partir de Saint-Pierre, ou par des moyens personnels.

Deux niveaux de transport, complémentaires, en découlent : la desserte extra-territoriale et la desserte intra-territoriale.



Carte des transports

Le transport de passagers s'effectue à valeur sensiblement égale entre l'air et la mer :

- . de juin à septembre, les nombres de navettes et de rotations sont en très nette hausse. Deux navettes se partagent les déplacements vers Fortune (dont un catamaran de 264 passagers rapide, mais onéreux). L'île aux marins est desservie plusieurs fois par jour, et les rotations vers Langlade augmentent considérablement.
- . de novembre à avril, hors transports privés et exceptions, l'avion reste le seul moyen de déplacement hors de l'archipel (départs, arrivées et évacuations sanitaires).

Le transport de marchandises et de colis postaux par avion est accessoire par rapport au volume total du fret. Il est par contre essentiel pour les urgences (poste, produits frais).

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
AIR	25007	27017	25880	26609	26107	23870	23261
MER	28020	25917	27270	27420	26883	26427	26953

Trafic international de passagers

[source : police aux frontières, service de l'aviation civile]

Trafic international de passagers : entrées + sorties de territoire

A Saint-Pierre, des infrastructures performantes sous-exploitées **A Miquelon, des infrastructures à améliorer**

L'ensemble des navires transitent par le port de Saint-Pierre, classé d'intérêt national, et qui comprend une zone de pêche et une zone de plaisance. L'état d'abandon du quai en eau profonde et de l'ancien bâtiment frigorifique, patrimoine historique, est à déplorer.

Le port de Miquelon connaît un trafic moindre (bateaux de passagers et d'approvisionnement à partir de Saint-Pierre, pétroliers, pêcheurs locaux, particuliers). La réhabilitation du port, envisagée, semble indispensable, de façon à permettre l'organisation et la cohabitation plus sereine de l'ensemble des activités portuaires. D'autant plus que l'entreprise EDC a implanté son élevage de coquilles dans la rade.

En 1999, l'ouverture de l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche, également classé d'intérêt national, a rendu techniquement possible le désenclavement de l'archipel (piste longue de 1800m, possibilité d'extension à 2200m). Dans les faits, cela a entraîné :

- . une sécurité accrue des déplacements aériens,
- . la mise en conformité de la plate-forme avec la réglementation,
- . la multiplication par 3 des coûts de fonctionnement des infrastructures.

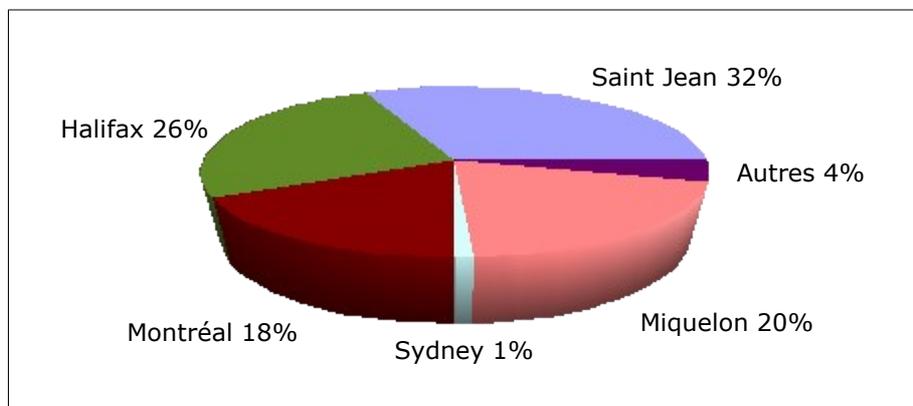
En revanche, ni la quantité (nombre de vols) ni la qualité (nombre de destinations) de la desserte n'ont été modifiées : la construction de l'aéroport, en amont du simple chantier de BTP créateur d'emplois, n'a été l'objet d'aucune réflexion visant à l'intégrer à un programme plus vaste de développement touristique, économique, culturel... capable de créer le trafic.

L'aéroport de Miquelon est classé d'intérêt territorial. Au delà des travaux d'élargissement et d'agrandissement indispensables à la sécurité du trafic aérien inter-îles, la piste nécessite une remise aux normes onéreuse mais impérative (balisage de piste, chaussée...).

Au titre du 9e FED, 58% des investissements européens sur la période 2004/2007 sont destinés à sécuriser, faciliter et intensifier les échanges intérieurs et avec l'extérieur. Y sont notamment inscrits l'adaptation de l'accueil portuaire à Saint-Pierre et à Miquelon, ainsi que des travaux d'aménagement de la piste de l'aérodrome de Miquelon.

Au 1er septembre 2006, ces opérations n'ont pas encore été menées à terme.

Le monopole de l'air



Répartition des passagers par destination, année 2006

[source : service de l'aviation civile]

Concernant la desserte internationale, Air Saint-Pierre relie toute l'année l'aéroport de Saint-Pierre-Pointe-Blanche à Saint-Jean de Terre-Neuve, Sydney et Halifax en Nouvelle Écosse, Montréal et, en saison estivale, Moncton au Nouveau Brunswick.

A noter que pour la destination métropole, une escale et un changement de transporteur sont aujourd'hui incontournables. Celle-là ne concerne qu'un tiers des passagers internationaux, les voyageurs privilégiant des destinations plus proches. Cause ou conséquence de cet inconfort ?

Années		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre vols internationaux		1286	1655	1241	1280	1282	1101	1029
Nombre passagers internationaux	Total	25007	27017	25880	26609	26107	23870	23261
	<i>Saint Jean - 280 km</i>	10673	11764	11175	11882	10684	9776	9169
	<i>Halifax - 560km</i>	8456	7915	7795	7732	8059	7556	7455
	<i>Montréal - 1220km</i>	3677	3605	4438	5096	5022	5033	5226
	<i>Sydney - 340km</i>	1383	831	739	704	307	358	330
	<i>Autres</i>	818	2902	1733	1195	2035	1147	1081
Nombre vols inter-îles		1292	1445	1148	1203	1069	980	1126
Nombre passagers inter-îles		7286	7414	5601	6685	6206	4177	5881

Mouvements aériens et passagers transportés par destination (entrées et sorties)

[source : service de l'aviation civile]

- . L'année 2001 a connu un trafic plus important en raison des transports en provenance de Saint-Jean et à destination de la plate-forme d'exploration pétrolière,
- . Les évacuations sanitaires représentent environ 20% du nombre de passagers vers Saint-Jean.

Une subvention annuelle du conseil territorial de 600.000 € soutient la compagnie aérienne pour la desserte inter-îles (6 jours sur 7).

Pour l'exploitation des liaisons vers Montréal, Halifax et Saint-Jean, Air Saint-Pierre bénéficie d'une subvention d'équilibre dans le cadre de la convention bilatérale passée avec la DGAC. Le montant plafond de la subvention est arrêté chaque année par la Direction de la régulation économique après un examen attentif du budget annuel prévisionnel, chiffré et argumenté, de la compagnie.

Cette subvention d'équilibre, la plus importante contribution de l'État à l'existence d'un service aérien, métropole et outre-mer confondus, s'élève environ à 2.000.000 € par an. Elle sert, entre autres, à couvrir les différentes charges d'exploitation de la compagnie, prépondérantes et incompressibles dans le cadre de la conformité du service à la réglementation du transport aérien public :

- . coûts de formation des équipes,
- . coûts d'entretien des appareils,
- . coûts fixes d'accostage dans les aéroports, indépendants de la taille de la compagnie et du trafic généré...

Dans le contexte actuel de bassin de population réduit et de flux touristique faible, le développement d'un service commercial régulier ne peut pas être rentable. Par ailleurs, au vu des transformations actuelles, décentralisation et privatisations, et malgré le caractère public de la desserte aérienne, il ne semble pas envisageable que l'activité d'Air Saint-Pierre devienne un jour un service entièrement public. La meilleure solution semble donc la situation présente.

Le remaniement de la convention établissant la subvention d'équilibre, arrivée à terme au 31 décembre 2005 et prorogée d'une année, devrait aller dans le sens d'une implication plus importante du conseil territorial, à l'instar des autres situations outre-mer ; un pilotage par les pouvoirs publics locaux étant censé permettre une maîtrise plus importante des coûts.

En outre, on peut raisonnablement penser que l'ouverture du marché à la concurrence intéresserait des compagnies pour des vols charters en périodes d'affluence bien déterminées (été, Noël...) mais pas pour une desserte régulière. Et, sauf à gager que les passagers des vols charters n'auraient voyagé qu'en vol charter, ces vols supplémentaires auraient inévitablement pour conséquence de diminuer le nombre de passagers de la desserte régulière, astreinte par convention à un service minimum, et donc d'en augmenter le coût.

L'existence à l'année longue d'une desserte aérienne représente une chance certaine, mais une chance qui reste réservée à une catégorie de population solvable.

Des efforts ont été consentis par la compagnie (adaptation des liaisons régionales en période de forte affluence, organisation de vols charter pour des touristes en provenance du Canada), mais toutes les alternatives possibles ont-elles été envisagées ? Le monopole de l'air n'est-il pas à l'origine d'un immobilisme commercial qui se situe à l'opposé des mutations actuelles du secteur (mobilité de plus en plus grande, partenariats, offres promotionnelles...) ?

Le fret maritime, une activité vitale

L'archipel est très dépendant de ses importations, qui sont assurées toute l'année par voie maritime. Deux compagnies se partagent le marché :

- . jusqu'en 2009, le service public de la desserte maritime internationale en fret est confié à l'armement Alliance SA, qui s'est engagé à effectuer 50 rotations annuelles sur les lignes Saint-Pierre/Halifax (*Askania*) et Saint-Pierre/Fortune (*Cap blanc*),
- . des arrêtés du conseil territorial précisent les conditions d'exploitation de la desserte intra-territoriale : Alliance SA (*Cap blanc*) et TMS (*Aldona*) se partagent le transport lié à la continuité territoriale.

Malgré une aide de l'État, Alliance SA accuse des difficultés financières, liées semble-t-il à un volume de marchandises insuffisant. A la fin de l'année 2005, une mission de l'inspection générale des finances a procédé à un examen des comptes de la société. Au 1er juillet 2006, le bilan de l'audit n'a pas été rendu public, mais la dette semble réelle (suspension des rotations sur Halifax donnant lieu à de nouveaux versements, réduction du personnel...).

Là encore, la petitesse du bassin de population et l'étroitesse du marché local semblent incompatibles avec le développement d'une activité rentable pour ce secteur vital. Ou alors à coût très élevé pour les commerçants, répercuté au niveau des prix à la consommation.

Quoi qu'il en soit, la situation actuelle ne peut perdurer, d'autant plus que l'État aura de plus en plus de réticences à combler sans cesse le déficit. Les besoins doivent être réexaminés et des solutions proposées.

Les déplacements personnels

En dehors des navettes scolaires, il n'existe pas dans l'archipel de service de transport en commun. Cette absence, conjuguée à la dureté du climat en hiver, peuvent expliquer la grande taille du parc automobile.

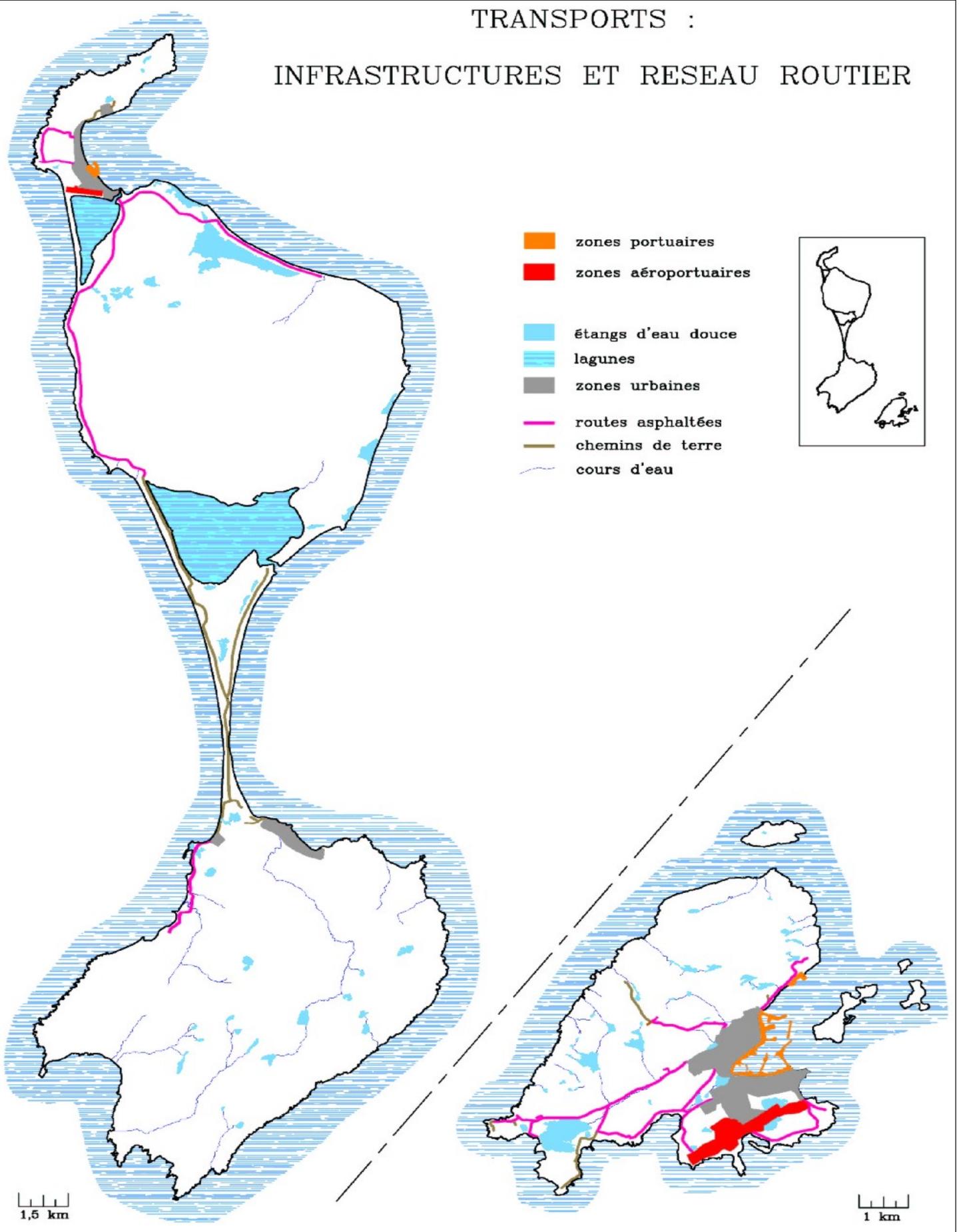
Toutefois, en regard du bassin de population (petit et en baisse) et de la taille du réseau routier (150 km sur l'ensemble de l'archipel), le nombre de véhicules est en pleine explosion (accroissement du nombre de véhicules de 51% en 10 ans).

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de véhicules (2 ou 4 roues)	4549	4822	5015	5221	5317	5404

Évolution du parc automobile [source : préfecture]

Le nombre de bateaux personnels est estimé à 800. Dans un pays marin, outre la pêche de loisirs et la plaisance, ils contribuent au même titre que la voiture aux déplacements personnels entre Saint-Pierre et Miquelon/Langlade, ou vers Fortune.

TRANSPORTS : INFRASTRUCTURES ET RESEAU ROUTIER



[source : groupe Aménagement, DE]

Les transports

Enjeux : désenclavement de l'archipel, amélioration de la qualité de vie, augmentation du tourisme, priorité pour le développement économique.

Atouts : existence d'une compagnie de transport aérien qui dessert l'archipel toute l'année, infrastructures performantes à Saint-Pierre, aides de l'état pour l'assurance d'un service de type public.

Faiblesses : petit bassin de population, tourisme peu développé, difficultés de rendre rentables et autonomes les activités de transport, mauvaise situation du fret maritime dont dépend l'archipel, infrastructures à améliorer à Miquelon.

Besoins : réflexion sur une éventuelle évolution du statut de ces sociétés privées qui assurent un service public dans un contexte de décentralisation et de privatisation, réflexion sur la viabilité de la mise en concurrence des compagnies de transport, solutions pour le fret maritime, remise en question du service proposée par la compagnie aérienne, conception de l'archipel comme une escale et non comme une destination finale.

Acteurs pilotes : compagnies de transport (fret et passagers) aérien et maritime, conseil territorial, État/Préfecture, CRT.

Pistes :

Air.

. Concentrer la desserte aérienne extra-territoriale sur une ou deux destinations (réduisant ainsi les frais d'accès aux aéroports, très chers pour Montréal par où ne se passe qu'une partie de la population) et augmenter la fréquence des vols, en développant un partenariat important avec d'autres compagnies aériennes en mesure de proposer la continuité des voyages dans des conditions de temps et de coûts acceptables et dans plusieurs directions (Europe, Québec, provinces maritimes du Canada),

. Faire de Saint-Pierre une escale du vol Paris-Montréal (en développant des partenariats avec d'autres compagnies au départ de Montréal), et assurer un service régional pendant la période estivale.

Mer.

. Échanger l'Askania contre un bateau plus adapté au volume transporté,

. Développer un transport fret/passagers vers Halifax/Fortune rentable mais peu coûteux, à l'instar du courrier (trajet économique en bateau jusqu'à Halifax puis avion),

. S'inspirer d'autres modèles pour développer un transport fret/passagers régional, par exemple avec les villages isolés du sud de la côte de Terre-Neuve (exemple du Maria Galanta dans l'archipel des comores),

. Profiter de l'élimination réglementaire des déchets, vers la péninsule de Burin ou Halifax, pour augmenter le volume des exportations,

. S'associer aux liaisons saisonnières par ferry entre North Sydney sur l'île de Cap-breton et Placentia sur la presqu'île d'Avalon.

Terre.

. Promouvoir l'utilisation du vélo pendant la belle saison,

. Mettre en place une ligne de bus stratégique résultant d'une étude des déplacements urbains (logements, lieux de travail, lieux de détente et de loisirs, écoles, magasins...).

La coopération régionale : la voie de l'avenir

En 1993 dans *Saint-Pierre et Miquelon et le droit de pêche dans l'Atlantique nord-ouest*, Gérard Belorgey définissait la coopération régionale comme le chemin inévitable du développement de l'archipel :

« *A l'instar des efforts développés dans les Caraïbes ou l'océan indien, il conviendrait de mettre en oeuvre une enceinte institutionnelle de coopération régionale pour cette zone de l'atlantique. Cette institution, à concevoir, devrait pouvoir devenir non seulement le lieu d'apaisement des conflits, mais aussi celui de la recherche des opportunités pour un développement partenarial, une autre manière de briser enfin un isolement séculaire.*

La coopération régionale s'annonce :

. Indispensable dans le domaine de la pêche car il ne peut y avoir d'avenir que dans des droits croisés, des activités de traitements de poissons débarqués, ou de services portuaires stables grâce à des contrats s'inscrivant dans la durée,

. Nécessaire dans le domaine du tourisme,

. Patent pour nombre de diversifications éventuelles, puisqu'elles supposent des accords de part et d'autres de l'atlantique pour trouver des produits, définir des marchés, obtenir des règles adaptées,

. Vraisemblable pour la desserte aérienne (association avec Terre-Neuve). »

L'intégration régionale apparaît aujourd'hui comme une nécessité pressante, car « *rien de sérieux en matière économique ne peut se faire sans le Canada* » (Daniel FRA in *Le marin*, novembre 2001), omniprésent dans les lignes commerciales, tant dans les airs que sur les mers.

Les accords de coopération régionale

Signé à Paris le 2/12/1994, l'accord relatif au développement de la coopération régionale entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les Provinces atlantiques canadiennes (Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, Île du Prince Édouard, Terre-Neuve) prévoit que les parties « *organisent et approfondissent par toutes les mesures appropriées et dans les limites de leurs compétences respectives leur coopération* » dans les domaines suivants :

- . la valorisation du milieu naturel et la promotion du tourisme,*
- . les liaisons aériennes et maritimes et les échanges commerciaux,*
- . les relations culturelles, les communications, le sport,*
- . la formation des personnels enseignants et administratifs,*
- . la médecine, notamment à l'occasion d'évacuations sanitaires.*

En application de cet accord, une Commission mixte de coopération régionale a été créée en mai 1996. Elle regroupe les officiels et institutionnels de l'archipel et des provinces maritimes canadiennes, mais n'accueille pas d'acteurs du secteur privé.

Il s'agit d'une Commission différente du Conseil consultatif franco-canadien, où se réunissent les représentants des gouvernements nationaux, véritables décisionnaires dans le cadre d'accords internationaux.

Les réunions annuelles de la commission cherchent à dégager des axes de partenariats. Mais la coopération dans le domaine des échanges commerciaux n'a pas encore donné les résultats escomptés. Les projets conçus tardent à se concrétiser. Aucun suivi efficace de leur réalisation n'est assuré. Un dispositif de suivi permanent, susceptible de donner une véritable impulsion aux échanges économiques, devrait voir le jour.

La rencontre du 13 octobre 2005, avançait les propositions suivantes :

- . la lutte contre le diprion du sapin : un produit a été mis au point et homologué au Canada et devrait permettre de lutter contre ce parasite dans l'archipel,*
- . la valorisation des déchets : le Canada s'est dit prêt à accueillir et éliminer ou valoriser les déchets en provenance de l'archipel, mais les modalités géographiques, techniques et financières restent encore à préciser,*
- . au niveau économique, l'idée première est de faire de l'archipel une porte d'entrée des exportations canadiennes sur l'Europe.*

Le 23 mars 2007, une entente a été conclue entre le Consul général de France en Acadie et la présidente de la Société Nationale de l'Acadie. Elle prévoit la mise en place d'une Commission permanente de coopération entre la France et l'Acadie.

En outre, depuis 2001 des rencontres professionnelles ont également lieu. Elles interviennent en grande partie dans le secteur de l'aquaculture. Dans le domaine de l'élevage de la morue notamment, les canadiens apportent leur savoir-faire concernant la mise en place des structures et le suivi de la production.

Dans le domaine de l'enseignement et de la formation, une entente pédagogique bilatérale a vu le jour entre l'éducation nationale de Saint-Pierre et Miquelon et les institutions de formation des provinces atlantiques.

De la même manière, le Francoforum possède une accréditation du gouvernement fédéral du Canada en tant que fournisseur de services de formation, et fait office d'annexe de l'université Memorial de Saint-Jean de Terre Neuve. Il s'agit d'accueillir pour l'étude de la langue française des jeunes étudiants et des fonctionnaires du gouvernement. Même si le nombre de personnes accueillies est en augmentation (Cf. *chapitre 6, Un tourisme régional en développement*), certains partenariats ont été annulés.

La coopération régionale

Enjeux : mettre en oeuvre un développement partenarial, briser un isolement séculaire.

Atouts : accords de coopération régionale, début de prise de conscience des bénéfices à en tirer (appui technique et scientifique, accords commerciaux...) notamment dans le secteur de la pêche/aquaculture, mesures concrètes en place au niveau de la formation..., nombreux domaines dans lesquels la coopération est possible.

Faiblesses : absence de suivi des projets imaginés, prégnance des oppositions passées.

Besoins : commission mixte de coopération régionale plus dynamique et influente, appui de la France dans les négociations régionales, intégration de l'archipel dans une offre touristique régionale, analyse des possibilités de coopération dans le domaine des transports, concrétisation de la coopération dans le domaine de l'élimination des déchets, diversification des partenariats du Francoforum.

Acteurs pilotes : membres de la commission mixte de coopération, préfecture, conseil territorial, communes, acteurs privés locaux, Francoforum, acteurs du secteur de l'éducation.

Documents ressources : Rapport de mission de Denis DETCHEVERRY : *Saint-Pierre et Miquelon et la Canada atlantique, stratégie pour une coopération profitable et durable*, mars 2007

Le plateau continental juridique : collaboration plutôt qu'opposition

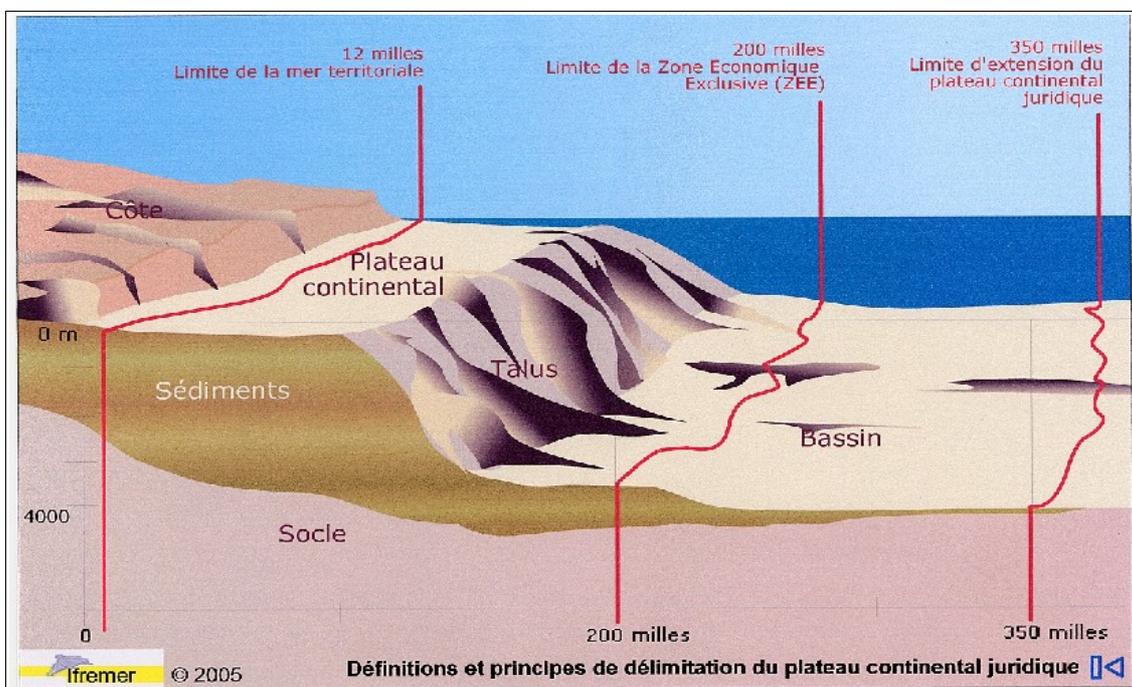
Les eaux territoriales correspondent à une zone de 12 milles au delà des côtes tandis que les ZEE couvrent jusqu'à 200 milles des côtes.

L'extension des ZEE : le plateau continental juridique

La convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (Montego Bay, 1982) traite des espaces maritimes, de leur exploitation, de la navigation, de leur prospection et du régime minier des fonds marins. La partie VI de la convention (articles 76 à 85) concerne les droits et devoirs d'un État côtier à l'égard de son plateau continental et de ses ressources.

Aux termes de cette convention, ratifiée par la France en 1996 (et par le Canada en 2003), les états côtiers ont la possibilité d'étendre les zones maritimes sous leur juridiction au-delà des limites de la Zone Économique Exclusive (ZEE), vers la haute mer (maximum de 350 milles) mais à l'exclusion des eaux surjacentes. Dans ces zones, les états côtiers disposeront de droits souverains pour l'exploitation des ressources naturelles (minérales et fossiles, espèces vivant sur le fond), sous certaines conditions.

Les revendications d'extension reposent sur des conditions géophysiques précises : ce sont les « critères de sélection » mis en place par la *Commission des Limites du Plateau Continental* et décrites dans l'article 76 de la convention. Ils concernent la position du rebord externe du plateau continental.



Les limites maritimes [source : www.extraplac.fr]

Pour Saint-Pierre et Miquelon, l'extension des zones maritimes sous juridiction nationale apporterait des bénéfices en terme de surface exploitable quant à la ressource halieutique et à la prospection minière.

La date butoir de dépôt des dossiers de revendication pour examen par la *Commission*, qui n'a pas vocation à traiter des questions de délimitation entre états, est fixée au 13 mai 2009.

Les dossiers doivent s'appuyer sur l'interprétation scientifique de campagnes de mesures physiques qui tiennent lieu de preuves de la légitimité des revendications. La délimitation extérieure du plateau continental au large de Saint-Pierre et Miquelon ne peut donc se faire sans l'appui matériel, scientifique et financier de la France, ni sans des négociations préalables avec le Canada. Ainsi, l'issue se joue essentiellement au niveau de l'engagement de l'état français dans la défense des intérêts de l'archipel.

Le plateau continental juridique

Enjeux : extension des zones de pêche, augmentation des surfaces de prospection minière, possibilité de mettre en place des réserves maritimes (cétacés...) en coopération avec le Canada.

Atouts : petite ZEE qui mérite d'être agrandie.

Faiblesses : ZEE en plein coeur des eaux sous juridiction canadienne, archipel petit en comparaison de l'immensité du territoire canadien, peu de préoccupations de l'État français, Canada préparé à défendre ses revendications, autres enjeux commerciaux importants.

Besoins : négociations avec le Canada pour trouver un accord avant toute présentation des dossiers, appui technique, juridique et financier pour le montage du dossier devant la CLPC.

Acteurs pilotes : Collectivité territoriale, préfecture, commission mixte de coopération régionale, IFREMER, SAM.

8. Ressources et environnement : **Conserver la qualité de vie**

« *Aborder [la gestion environnementale des territoires littoraux], c'est mettre le pied dans une fourmilière : les problématiques y sont complexes, variées et fortement imbriquées. Se mêlent des systèmes naturels, des organisations humaines, des implications historiques. Travailler à la sauvegarde du littoral exige une réflexion sur la durée qui n'est pas dans la mentalité de notre siècle. Aujourd'hui les enjeux sont financiers, on voit rarement plus loin que la prochaine échéance électorale. Il faudrait changer notre mode de raisonnement. Je me souviens d'une anecdote rapportée par le directeur de la réserve nationale de Camargue. Il me racontait qu'au Moyen-Age on plantait des arbres pour que la deuxième ou la troisième génération ait du bois pour construire des mâts de bateaux ...* »
Paroles de Philippe MULLER, auteur de la série documentaire « *rivages* ».

Pourtant, la prévention des risques de pollution et la maîtrise des impacts des activités humaines sur les milieux et la biodiversité constituent une condition essentielle à la mise en place d'un développement à caractère durable.

Paysages et écosystèmes

Saint-Pierre et Miquelon possède une richesse naturelle remarquable, et d'une grande rareté pour un territoire français. Constitués des habitats naturels d'une flore et d'une faune spécifiques, les milieux apparaissent très vulnérables en raison de la fragilité naturelle de certains équilibres et de l'augmentation de la pression humaine.

Géomorphologie

Géologiquement parlant, l'archipel est une dépendance de Terre-Neuve, elle-même partie de la chaîne de montagne des Appalaches. D'origine volcanique, l'ensemble fut submergé par la calotte de glace du Labrador au Pléistocène, avant de connaître un affaissement post-glaciaire qui isola Saint-Pierre et Miquelon.

L'île de Saint-Pierre et les îlots voisins sont le résultat d'épanchements de laves, surtout des rhyolites (roche acide d'une extrême dureté) mais aussi des tufs et des basaltes. L'île peut être divisée en deux parties. Une partie haute au nord, quasiment inhabitée, et une partie basse au sud, qui abrite la ville.

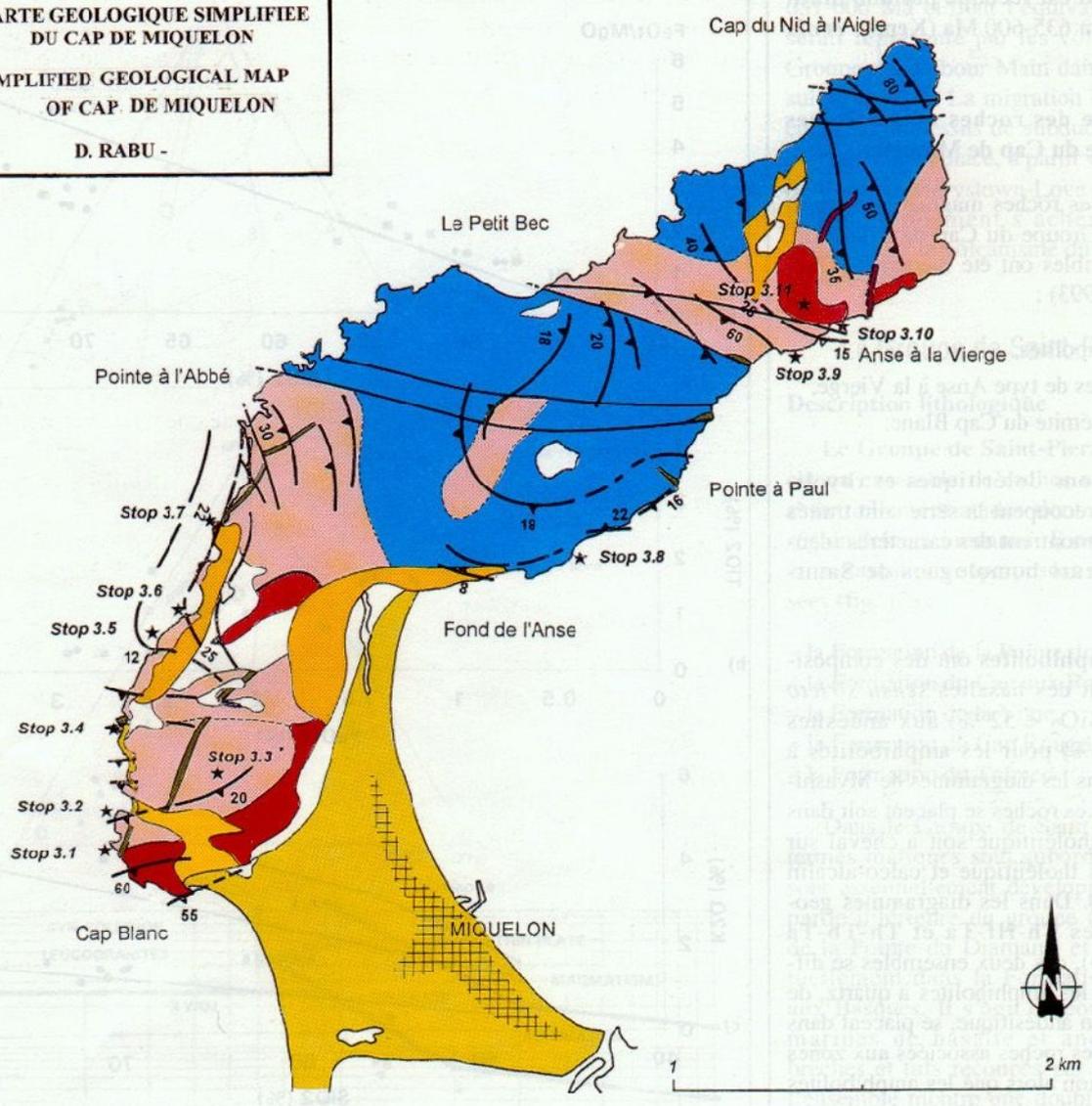
L'île de Langlade est comparable à un haut plateau, sans sommet particulier mais caractérisée par des côtes abruptes, à quelques rares exceptions près (anse du gouvernement). Les siltites, quartzites ou grès qui la composent sont davantage d'origine sédimentaires.

Le relief de l'île de Miquelon est plus découpé et les rivages plus accueillants. Le sud de l'île est constitué des mêmes rhyolites volcaniques que Saint-Pierre tandis que la région du Cap, à l'extrémité nord, tire ses assises métamorphiques d'une importante intrusion granitique, qui resurgit au niveau des veaux marins. Un tombolo (bande de sable) relie le Cap au reste de l'île.

Miquelon et Langlade sont unies par une dune composée de dépôts de sable et de galets et fortifiée de part et d'autre par les Buttreaux (monticules de sable).

Les roches affleurent en de nombreux endroits, laissant peu de places aux terres cultivables.

**CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE
DU CAP DE MIQUELON**
**SIMPLIFIED GEOLOGICAL MAP
OF CAP. DE MIQUELON**
D. RABU -



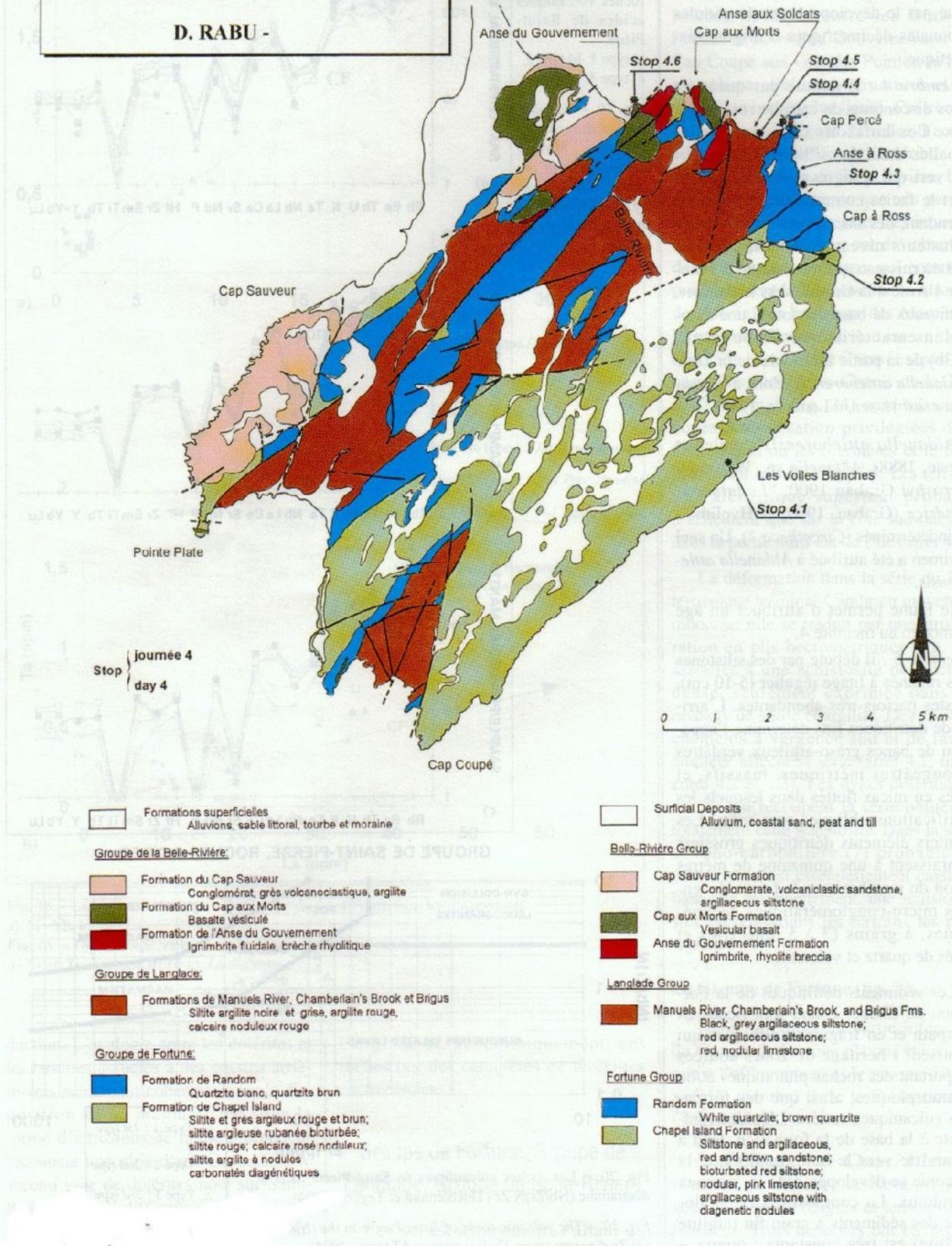
★ Arrêt **journée 3**
Stop **day 3**

- | | | | |
|---|--------------------------------------|--|--|
|  | Cordon littoral |  | Berrier beach (sand and pebbles) |
|  | Tourbe |  | Peat |
|  | Moraine |  | Till |
|  | Dolerite dyke |  | Dolerite dyke |
|  | Méta-sédiments (biotite - muscovite) |  | Metasedimentary rock (biotite - muscovite) |
|  | Micaschiste à (biotite - cordiérite) |  | Biotite, cordierite-bearing micaschist |
|  | Diorite de l'Anse à la Vierge |  | Diorite of l'Anse à la Vierge |
|  | Trondjémite du Cap Blanc |  | Trondjemite of Cap Blanc |
|  | Aplite et microgranite |  | Aplite and microgranite |
|  | Trajectoire de foliation |  | Foliation trend |

[source : géologie de la France, n°1, D. RABU, 1994]

CARTE GEOLOGIQUE DE LANGLADE
GEOLOGICAL MAP OF LANGLADE

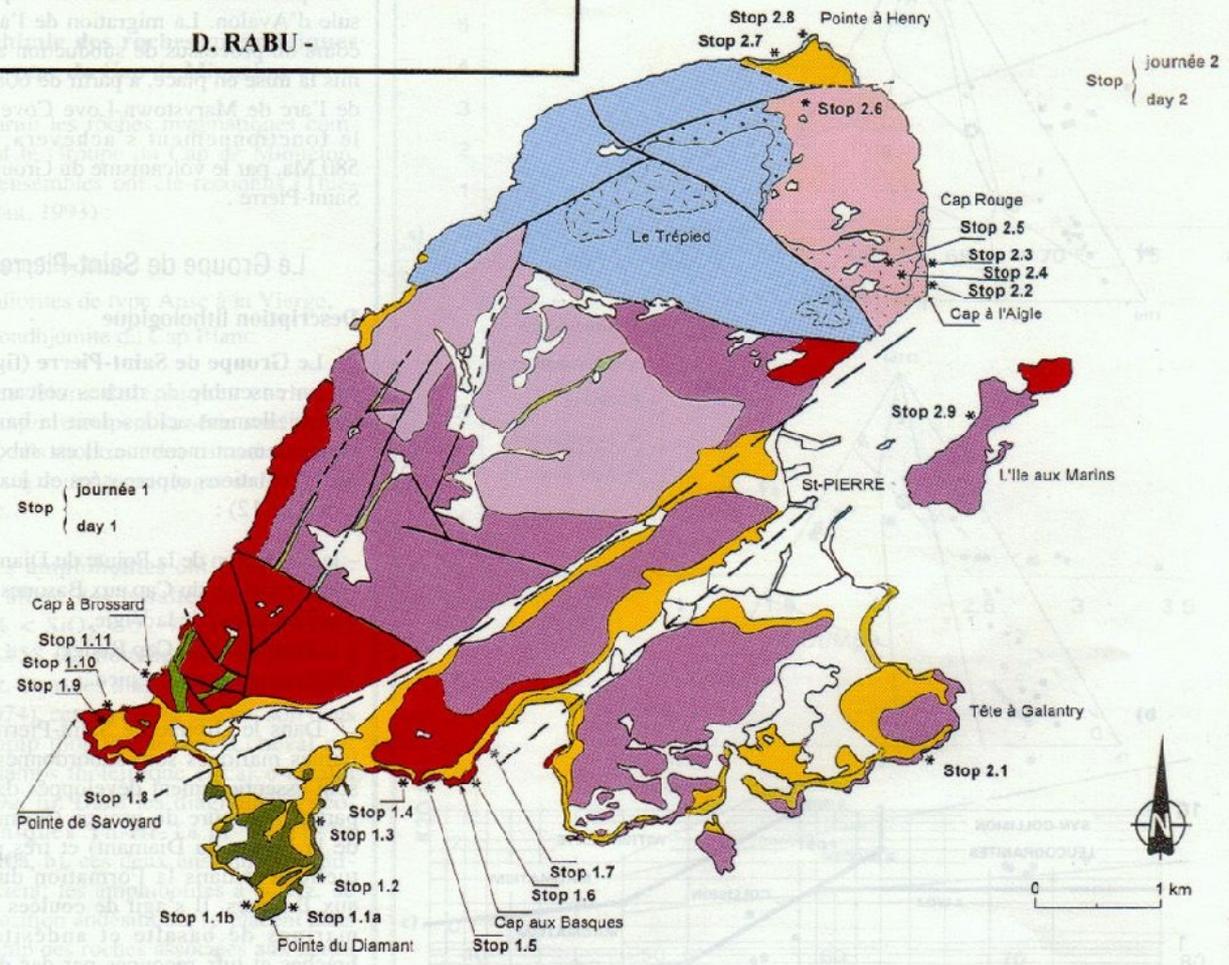
D. RABU -



[source : géologie de la France, n°1, D. RABU, 1994]

CARTE GEOLOGIQUE DE SAINT-PIERRE
GEOLOGICAL MAP OF ST. PIERRE ISLAND

D. RABU -



<p>Formations superficielles</p> <ul style="list-style-type: none"> Sable et conglomérat littoral; Alluvions et tourbe; Moraine <p>Formation du Trépied</p> <ul style="list-style-type: none"> Ignimbrite rubanée Tuf Brèche <p>Formation du Cap Rouge</p> <ul style="list-style-type: none"> Rhyolite rosée fluidale Rhyolite blanche Tuf à lapille et brèche, grès et conglomérat volcano-clastiques <p>Formation de la Vigie</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Pain de Sucre: ignimbrite et tuf à lapille Membre de Galanthy: brèche pyroclastique grossière, rhyolite rouge <p>Formation de Cap aux Basques</p> <ul style="list-style-type: none"> Tuf à lapillis, ignimbrite farrmée, ignimbrite rubanée, brèche pyroclastique, cinérite <p>Formation de la Pointe du Diamant</p> <ul style="list-style-type: none"> Basalte, tuf et brèche basique Dykes (dolérite) de type II Dykes (dolérite) de type I 	<p>Surficial Deposits</p> <ul style="list-style-type: none"> Marine sand and conglomerate Alluvium and peat Till <p>Trépied Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Banded ignimbrite Tuff Pyroclastic breccia <p>Cap Rouge Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Pink, flow-banded rhyolite White rhyolite Lapilli tuff and breccia Volcaniclastic conglomerate and sandstone <p>Vigie Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Pain de Sucre Member: ignimbrite and lapilli tuff Galanthy Member: pyroclastic, coarse breccia; red, limited rhyolite lava flow <p>Cap aux Basques Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Lapilli tuff, ignimbrite with fiammes; banded ignimbrite, Pyroclastic breccia, ash <p>Pointe du Diamant Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Basalt, mafic tuff and breccia Dolerite dyke (type II) Dolerite dyke (type I)
--	---

[source : géologie de la France, n°1, D. RABU, 1994]

Les milieux et leurs habitants

Les mornes de l'archipel sont composés de *sommets dénudés* caractérisés par des formations à éricacées, et d'innombrables *zones humides* (tourbières, marais, étangs) qui recouvrent la moitié de l'archipel. Ces dernières sont peuplées d'une végétation prostrée et très herbacée, dont la formation est facilitée par le climat humide et l'imperméabilité du sous-sol.

Quelques *boisements mixtes* sont réfugiés dans les dépressions abritées des vents :

- . les conifères dominant, avec le Sapin baumier et l'épinette (à Miquelon-Langlade)
- . les feuillus avec le Bouleau à papier, le Cerisier, l'Aulne, le Sorbier...

Ces milieux sont habités par de nombreuses espèces d'oiseaux, et par quelques mammifères terrestres. Introduits par l'homme, le lapin (lièvre d'amérique, *Lepus americanus*) et le chevreuil (cerf de virginie, *Odocoileus virginianus*) y sont chassés.

Le long des *rivages* et dans les *étangs littoraux* d'eau douce ou salée, on peut assister à de nombreux passages migratoires saisonniers. On y observe de multiples espèces de limicoles, d'anatidés et d'oies.

Les *milieux marins* autour des îles constituent une étape dans les longs déplacements des cétacés.

En particulier, un *isthme* sédimentaire long de 12 kilomètres et large de quelques centaines de mètres (dizaines seulement dans sa partie la plus fragile) relie Langlade à Miquelon. Jeune de seulement 250 ans, il présente des milieux naturels très diversifiés avec des marais d'eau douce, des dunes, et une lagune d'un millier d'hectares (le *Grand Barachois*). Cet espace naturel est remarquable pour les importantes colonies de phoques (phoque veau marin et phoque gris), qui occupent les bancs de sable à marée basse. La colonie reproductrice de phoques veau marin est la plus importante pour une collectivité territoriale française.

Les *falaises* et *îlots rocheux* comptent quant à elles des colonies d'oiseaux marins comme les Guillemots à miroir, les petits Pingouins. Les Macareux moine (calculots), les Pétrels nichent dans les terriers et les Sternes fréquentent les cordons de sable et galets.

La réglementation

Les réserves de chasse constituent à l'heure actuelle les seuls espaces protégés de fait.

Outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats, leur objectif principal est de préserver le capital cynégétique afin d'assurer à la chasse un avenir durable. Elles visent également à protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux et à assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées.

D'autres desseins peuvent être intéressants, concernant la recherche scientifique à l'égard de certaines espèces uniques en Amérique du nord, ou le développement d'une certaine forme de tourisme.

Les réserves de chasse et de faune sauvage sont instituées par le préfet sur demande ou non des détenteurs du droit de chasse. Il existe 4 réserves terrestres et 1 réserve maritime (arrêtés préfectoraux du 29 avril 1992 et n°283 du 23 juillet 1993).

Elles s'étalent entre le domaine public et des propriétés privées, quelquefois à la limite des zones urbaines, sans :

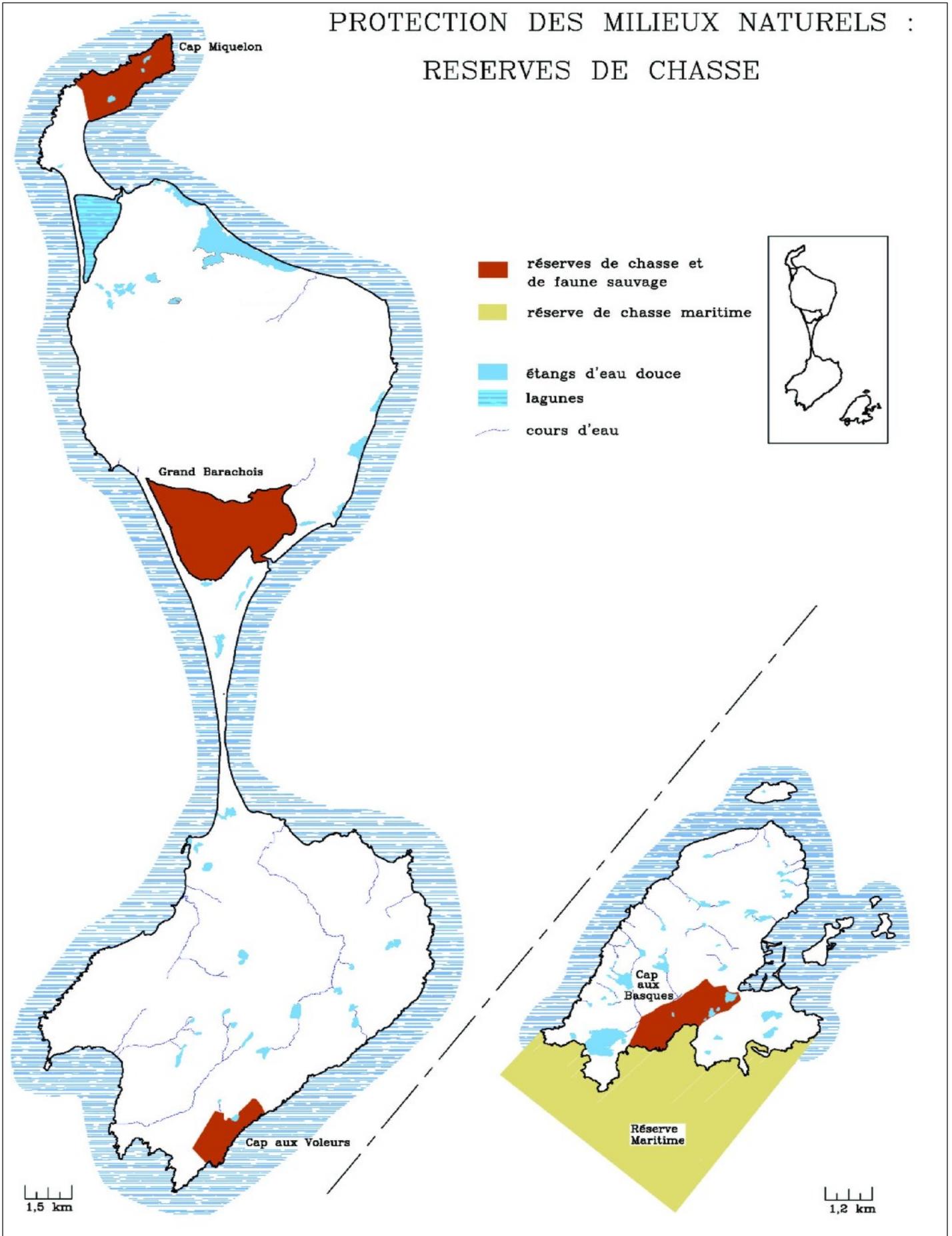
- . soucis de concertation avec les propriétaires lors de la création de la réserve,
- . préoccupation sur la conservation des habitats à travers la maîtrise du développement urbain.

L'arrêté ministériel du 27 juin 1985 précise la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée dans l'archipel : au total 4 espèces de mammifères et 44 espèces d'oiseaux.

L'arrêté du 28 mars 1989 fixe les mesures de protection des espèces animales présentes dans l'archipel, et l'arrêté ministériel du 27 juillet 1995 établit la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national. Tous les cétacés bénéficient de cette protection.

Les arrêtés locaux n°205 du 19 avril 2005 et n°212 du 20 avril 2005 définissent les conditions et délimitent les zones pour la pêche en eau douce dans les cours d'eau, marais et étangs.

PROTECTION DES MILIEUX NATURELS : RESERVES DE CHASSE



[source : groupe Aménagement, DE]

L'avifaune

L'archipel constitue une étape pour de nombreux oiseaux migrateurs. Objets d'un comptage régulier par les naturalistes de l'archipel, l'avifaune est particulièrement riche : 326 espèces d'oiseaux ont été observées sur l'archipel, dont une soixantaine niche temporairement et une trentaine réside à l'année.

Les mammifères marins

Les eaux de la région des bancs (fin du plateau continental côtés est et sud de Terre-Neuve) constitue la zone de convergence de plusieurs courants contrastés :

- . le courant du Labrador (riche en oxygène, en phosphate, d'une salinité inférieure à 34‰ et transportant le type de plancton des eaux septentrionales),
- . les eaux douces du Saint-Laurent et du ruissellement continental (riches en sels minéraux nutritifs),
- . les eaux tièdes du Gulf Stream.

La turbulence formée par cette rencontre est très propice à une prodigieuse production planctonique, et permet par conséquent le développement de nombreuses espèces de poissons, de fond ou de périphérie de banc. Tout cet ensemble attire le passage d'espèces pélagiques venues fréquenter les eaux de surface en vastes groupes.

Cependant, la surpêche de la deuxième moitié du XXe siècle a appauvri la ressource halieutique qui ne réussit pas à se reformer (diminution du TAC de morue en 2006). Une hypothèse énonce que les gamètes mâles et femelles ne se rencontrent plus lorsque la population est trop petite.

Cet appauvrissement pourrait à terme entraîner un passage plus rare des mammifères marins.

La forêt

Les agents de la DA travaillent à la mise en place d'un plan de gestion de la forêt concernant :

- . l'étude de l'impact du cerf de Virginie, espèce importée qui se nourrit des jeunes pousses de sapin, et sa régulation, en collaboration avec l'ONC-FS,
- . le reboisement des secteurs qui alimentent les foyers en bois de chauffe,
- . la surveillance du diprion du sapin, qui semble s'être installé comme un régulateur naturel d'un milieu laissé à l'abandon.

La conservation de l'isthme

De par son caractère unique et sa grande richesse naturelle, l'isthme de Langlade constitue un milieu exceptionnel. Mais, combinés à l'absence de suivi scientifique, les facteurs de dégradation naturelle (érosion dunaire) et anthropique (voiture, chevaux...) lui confèrent une grande fragilité, en particulier aux dunes des Buttereaux.

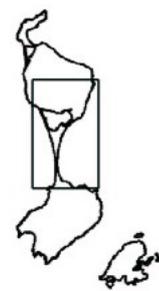
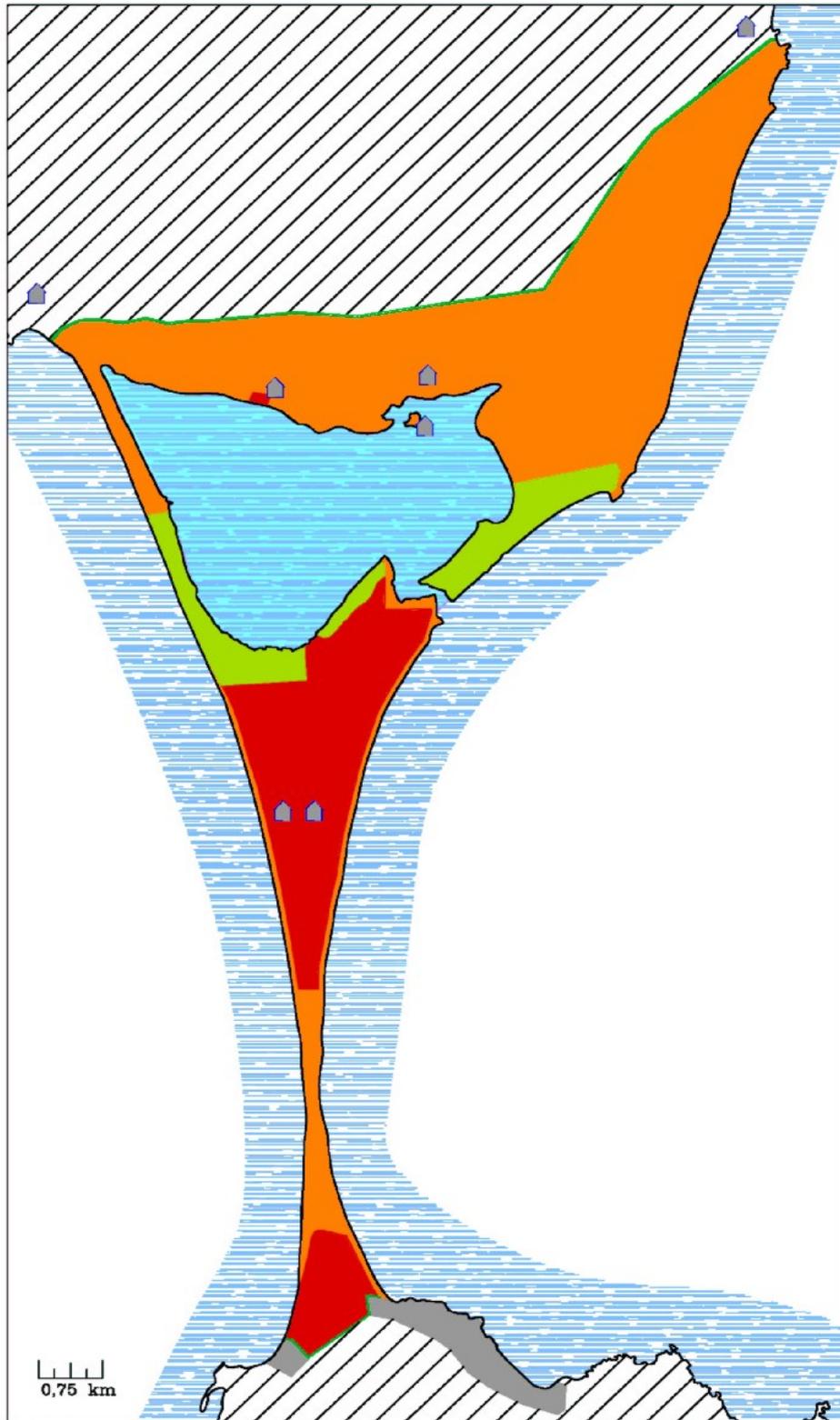
La préservation de ce type de terrains menacés fait partie de la politique foncière menée par le Conservatoire du Littoral.

Le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres

Créé en 1975 et Membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), c'est un établissement public dont l'action d'acquisition de terrains (à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation) vise à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Au 1er juin 2006, le domaine relevant du Conservatoire totalise 100.000ha répartis sur 880km de rivages.

Confiée aux usagers (collectivités, associations locales), la gestion des terrains acquis doit permettre d'harmoniser les activités sur site à la conservation de ses richesses naturelles.

PROTECTION DES MILIEUX NATURELS :
OCCUPATION FONCIERE DE L'ISTHME
(shéma, d'après les données du cadastre)



-  zone faisant l'objet d'un projet de gestion différenciée
-  domaine public maritime
-  terrains acquis Conservatoire du littoral
-  terrains privés (particuliers)
-  terrains publics (collectivité territoriale)
-  zones urbaines
-  grand barachois
-  habitat diffus extra urbain

[source : groupe Aménagement, DE]

Sollicité par la Collectivité territoriale, le CELRL a étendu sa zone d'intervention géographique à l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, par voie administrative réglementaire, avant que les deux instances concrétisent leur partenariat.

Au 1er juillet 2007, 167,5 hectares ont été acquis. L'objectif est de protéger ce lieu naturel unique, afin que tous les usagers puissent en profiter, aujourd'hui et demain. Les mesures concrètes de protection (pose de ganivelles, de filets, revégétalisation, création d'enclos de restauration...) doivent se combiner à la responsabilisation de chacun pour la préservation du site.

Paysages et écosystèmes

Enjeux : conservation d'un cadre de vie exceptionnel, axe de promotion touristique.

Atouts : particularités des habitats et des espèces pour un territoire français, présence de naturalistes passionnés mais désabusés par l'inaction des décideurs.

Faiblesses : développement humain peu respectueux des systèmes écologiques, absence de schéma d'aménagement du territoire, absence de mesures de gestion des zones sensibles.

Besoins : communication autour de la fragilité des milieux, inventaire faunistique et floristique rigoureux, schéma d'aménagement du territoire qui intègre la préservation des espaces et des espèces, fermeté dans l'application des décisions prises en concertation.

Acteurs pilotes : DA, ONC-FS, fédération de chasseur, SPM Frag'îles, associations.

La conservation de l'isthme

Enjeux : préserver cet atout naturel exceptionnel (espaces et espèces), préserver le cadre de vie des estivants, axe de promotion touristique.

Atouts : beauté et rareté, attrait touristique et fort intérêt écologique, positionnement du Conservatoire du littoral, début de prise de conscience.

Faiblesses : pression automobile croissante, présence hivernale des chevaux qui déterrent la végétation et empêchent sa régénération, occupation estivale diffuse des caravanes, forte pression automobile, activités de découverte non encadrées, érosion naturelle importante.

Besoins : suivi scientifique de l'érosion et des dégradations, plan de gestion de l'isthme en tant qu'une seule et même unité écologique, information sur les richesses naturelles du lieu, communication à propos de l'intérêt de cette conservation.

Acteurs pilotes : CELRL, DA, Collectivité territoriale, commune de Miquelon, associations de riverains, SODEM.

Communication :

. utilisation des médias télévision, radio, presse (article en double page 4 et 5 de *l'écho des caps* n°1062 du 7 juillet 2006).

. une consultation publique peut être l'occasion de sensibiliser à la fragilité du milieu les habitants de l'archipel, à travers une question, étoffée d'exemples de mesures de gestion.

Exemple de question : *L'isthme qui relie Miquelon à Langlade résulte de l'accumulation de sédiments au cours du temps, sous l'action des vents et des courants. C'est un milieu fragile en mouvement, menacé par nos habitudes de vie. Souhaitez vous que les générations futures, nos enfants, nos petits-enfants, puissent eux aussi avoir accès à ce lieu exceptionnel ? Souhaitez vous sa conservation, qui nécessite un investissement de chacun de nous ? Les mesures de gestion peuvent être...*

Oui, je m'engage à respecter les mesures prises pour la conservation de l'isthme.

Non, je ne souhaite pas que des mesures soient prises pour la conservation de l'isthme.

État des lieux environnemental

La gestion de l'eau

L'eau potable

Étant donné que les nappes phréatiques sont mal connues et non exploitées, les seules ressources exploitables pour l'AEP sont les réserves d'eau douce que constituent les étangs.

Depuis la réalisation en 2000 d'une station de traitement de l'eau, l'ensemble de la ville de Saint-Pierre, jusqu'au quartier isolé du savoyard à l'ouest, est alimenté en eau potable. Des travaux de remise en état des canalisations sont prévus lorsque le chantier de l'assainissement sera fini.

L'eau est captée au niveau des retenues artificielles du Goéland (400.000 m³) et de la Vigie (290.000 m³). Suite à de récentes études ayant mis en évidence le mauvais état général des barrages, le conseil général, propriétaire des deux ouvrages, a décidé leur réhabilitation. L'étude d'impact menée par le bureau d'études BRL Ingénierie prévoit deux étapes : une réfection en deux ans du barrage du Goéland puis celle du barrage de la Vigie.

L'appel d'offre pour la construction du barrage en conception/réalisation a été annulé au début du mois de mars 2006.

A Miquelon, l'ensemble des logements est alimenté en eau potable à partir de l'étang du Cap (50.000 m³) et après passage dans une station de traitement de l'eau. Le raccordement de la zone agricole, dernier secteur non encore relié au réseau d'AEP, est prévu pour le printemps 2006.

La facturation de l'eau au forfait, compris dans les impôts, ne tient aucunement compte de la consommation réelle des foyers et des entreprises.

L'alimentation en eau potable des caravanes, préfabriqués ou autres résidences des îles de Saint-Pierre et Miquelon n'est pas assurée. Cela pose des problèmes en terme de gestion de la ressource en eau, essentiellement dans le cas de Mirande et de Langlade, où les foyers puisent directement dans les rivières.

Les eaux usées

Les systèmes d'assainissement (collecte et traitement) sont soumis à la loi sur l'eau de 1992. Ils sont confiés aux communes.

L'assainissement des caravanes, préfabriqués ou autres résidences des îles de Saint-Pierre et Miquelon est assurée de manière autonome, après un traitement chimique, par évacuation vers la mer après passage dans des fosses. La capacité de dilution/dispersion et d'épuration de la mer permet leur élimination. Mais dans la mesure où le bourg de Langlade ainsi que le camping du ruisseau Debons s'agrandissent, cela risque de poser des problèmes en terme de pollution des sols, des eaux littorales et de santé publique, d'autant plus si la durée d'occupation des habitations s'allonge.

A Miquelon, seul un quartier au sud du village (raccordement prévu) n'est pas encore relié au réseau d'assainissement collectif. Eaux pluviales et eaux usées sont collectées séparément. Les eaux pluviales sont déversées dans la rade côté est, tandis que les eaux usées sont évacuées côté ouest par un exutoire en mer. Mais la mauvaise étanchéité du réseau de collecte des eaux usées entraîne l'infiltration d'eau de pluie et de sable, qui endommage les stations de relevage.

A Saint-Pierre, le schéma directeur d'assainissement prévoit la rénovation du réseau de collecte des eaux usées. Le réseau de type unitaire, qui assure la collecte de la ville ancienne, est en cours de transformation en réseau de type séparatif, qui ne recueille, à l'heure actuelle, que les eaux usées du pourtour littoral et des nouvelles constructions. Les eaux de pluie s'écoulent dans les étangs ou la mer proche. Théoriquement, les eaux usées sont pré-traitées à la station de Galantry (dé-grillage/dé-sablage/dé-graissage) avant d'être évacuées à 160m de la côte (dilution/diffusion) par un exutoire.

Mais l'exploitant, chargé de l'entretien et du suivi du bon fonctionnement du réseau, fait défaut. Les stations de relèvement fonctionnent mal, les canalisations se bouchent, provoquant des surverses et des écoulements en surface qui rendent les travaux réalisés inutiles. Le schéma directeur d'assainissement ne mentionne pas non plus les modalités d'élimination des résidus de l'épuration : déchets solides, boues et huiles. La station de pré-traitement est donc inutile et de toute façon inutilisée, d'autant plus que la tempête du 1er février 2006 a fini de désolidariser l'exutoire en mer du réseau d'évacuation.

Enfin, aucune information n'a accompagnée la mise en place du réseau d'assainissement, laissant à la seule charge du particulier le soin d'y raccorder sa propriété. Cette absence a donné lieu à des erreurs involontaires, qu'il faudrait, avant toute perspective de gestion durable du réseau, quantifier et réparer.

La gestion de l'eau

L'Alimentation en Eau Potable

Enjeux : enjeu de sécurité publique, réduction des consommations d'eau, équité du rapport consommation/facture, recettes communales.

Atouts : système performant de potabilisation de l'eau, suivi de la qualité de l'eau.

Faiblesses : canalisations anciennes et peu profondes (non hors gel), mauvais état général des barrages de Saint-Pierre.

Besoins : restauration des barrages, remplacement des canalisations anciennes par des canalisations hors-gel, communication autour des économies d'eau, communication autour de la qualité de l'eau du robinet, pose de compteurs et taxation en fonction de la consommation.

L'assainissement des eaux usées

Enjeux : enjeu d'ordre sanitaire et écologique, qualité des eaux, efficacité des dépenses publiques.

A Miquelon-Langlade :

Atouts : existence d'un réseau d'assainissement dans la commune.

Faiblesses : mauvaise étanchéité du réseau de Miquelon, absence de considération de l'assainissement des caravanes, préfabriqués et autres résidences.

Besoins : solution pour les infiltrations dans le réseau, étude de la possibilité d'assainissement autonome par bassins de lagunage enterrés pour les eaux usées des caravanes, préfabriqués et autres résidences.

A Saint-Pierre :

Atouts : existence d'un réseau sur l'ensemble de l'île, modernisation du réseau en cours, existence d'une station de prétraitement.

Faiblesses : deux maîtres d'ouvrage différents : la collectivité territoriale d'un côté et la commune de l'autre, budget de fonctionnement du réseau d'assainissement pas prévu initialement, dysfonctionnement de l'ensemble du réseau (pas d'entretien des pompes de relèvement, pas de nettoyage des canalisations, surverses...), inutilité de la station de prétraitement (pas de réflexion sur l'élimination ou la valorisation des déchets récupérés), pas d'aide ni de contrôle au niveau des raccordements des particuliers au réseau, exutoire en mer détruit.

Besoins : trouver un exploitant au réseau d'assainissement, informer la population en terme de raccordement au réseau séparatif et corriger les erreurs, réinstaller un exutoire en mer.

Acteurs pilotes : collectivités, SODEPAR, SODEM, DE, DA, préfecture, entreprises de BTP.

La gestion des déchets

L'article 1er du décret n°96-1008 du 18/11/1996 attribue aux Plans d'Élimination des Déchets (PED) la fonction de coordonner l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs prévus par la loi 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, concernant la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets, la limitation des distances de transports, la valorisation et l'information du public. Sur l'archipel, l'arrêté préfectoral n°071 du 4 février 2005 approuve un PED qui prévoit l'incinération des déchets non valorisables localement, l'exportation des métaux, des batteries et des encombrants, et l'enfouissement du reste. Mais ce PED n'est pas appliqué. Aucune réelle structure d'élimination n'existe. Les quelques 100.000t de déchets produites chaque année, soit environ 1500kg par habitant (ménagers, industriels, végétaux, d'activités de soins..., hors déchets agricoles), sont collectées puis déposées sur un site pour y être brûlées. Chaque commune possède son propre site. Des dépôts sauvages sont également constatés. Sur Saint-Pierre en particulier, plus peuplée et donc plus productrice de déchets, la gestion pose problème : les déchets sont soumis aux vents et aux marées, les fumées ne sont pas traitées, les émissions ne sont pas contrôlées.

Deux initiatives associatives proposent l'apport volontaire :

- . du verre, uniquement pendant la belle saison, réutilisé dans le bitume routier,
- . des plastiques, tetrapack... canadiens, envoyés pour recyclage à Terre-Neuve.

Malgré le manque de communication autour de ces deux alternatives au « tout-jeter », elles participent à une certaine sensibilisation de la population. Leur fonctionnement témoigne d'une réelle attente citoyenne de solutions durables pour la gestion des déchets.

La valorisation dans les provinces atlantiques des déchets de l'archipel était inconcevable dans les esprits canadiens il y a encore quelques années, notamment à l'époque où une élimination territoriale avait été envisagée (PED). Aujourd'hui, le cycle de vie des déchets a changé : ils constituent la matière première d'un marché en expansion.

La mairie de Saint-Pierre a initié des discussions avec la province de Terre-Neuve, qui est en train de penser l'élimination de ses déchets. Une synergie État/Collectivité/Mairie a d'autre part entamé une réflexion avec la province de Nouvelle-Écosse, à la pointe en matière de gestion des ordures (tri et recyclage maximums, incinération et enfouissement minimums). Ces démarches visent à établir un accord concernant la reprise et le traitement des déchets valorisables de l'archipel. Un enfouissement local resterait obligatoire pour les autres.

Outre un renforcement de la coopération régionale, l'élimination régionale des déchets de l'archipel permettraient une augmentation des volumes de marchandises à l'exportation.

Au vu de l'urgence de la situation, la priorité réside dans l'implication active et partenariale des élus pour retenir définitivement un mode de gestion et le mettre en application.

L'élimination des déchets

Enjeux : protection de l'environnement, enjeu de santé publique, respect de la législation.

Atouts : début de prise de conscience, attente de la population, financements prévus.

Faiblesses : immobilisme politique, habitants mal informés, isolement vis à vis des circuits de traitement canadiens.

Besoins : décider d'un système d'élimination, communication sur la solution choisie et sensibilisation sur la nécessaire participation citoyenne (réduction des déchets à la source...), création d'emplois d'*ambassadeurs du tri*, mise en place d'animations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dans les écoles

Acteurs pilotes : communes, Collectivité territoriale, DASS, cellule environnement DE, cellule environnement préfecture, association Centre Local d'Étude et de Formation.

La mise au norme des installations

	Nom	Gestion	Activité	Soumis à	En règle	Suivi
S A I N T - P I E R R E	Centre de stockage et de brûlage des O.M.	Mairie St-Pierre	Stockage et brûlage des déchets	autorisation	non	DASS
	Station de traitement de l'eau	Commune de SP	Potabilisation de l'eau à l'aide de chlore gazeux	autorisation	non	DASS DE
	Entrepôts Girardin	Établissements Girardin	Stockage de chlore gazeux	autorisation	non	DASS DE
	Société saint-pierraise d'élevage	Société SP d'élevage	Élevage de poulets, de poules pondeuses...	déclaration	non	DA
	Nouvelles pêcheries	Nouvelles pêcheries	Transfo. des produits de la mer, stockage réfrigéré au fréon	autorisation	non	DA
	Pêcheries Paturel	Pêcheries Paturel	Transfo. des produits de la mer, stockage réfrigéré au fréon	autorisation	non	DA
	Usine Interpêche	Interpêche	Transfo. des produits de la mer, stockage réfrigéré à l'ammoniac	autorisation	non	DA DE
	Centrale thermique électrique	EDF	Stockage et combustion d'hydrocarbures	autorisation	non	DE
	Cuves du cap à l'aigle	Hardy / Speg Oil	Stockage d'hydrocarbures	autorisation	non	DE
	2 stations essence	Hardy / Speg Oil	Distribution d'essence	déclaration	oui	DE
	Dépôts de gaz	Haran / Speg oil	Stockage de propane / butane	autorisation	non	DE
	Dépôt d'explosifs	DE	Stockage d'explosifs	autorisation	oui	DE
	Cuve d'enrobées	néant	Dépôt d'enrobées non utilisé	autorisation	non	DE
	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteur	Entreprises concernées	Réparation de véhicules, utilisation d'huiles, de peintures	déclaration	non	DE
	Entrepôt de l'Arche	Conseil général	Stockage de chlore	déclaration	non	DE
	Pompe de distribution	Hardy	Distribution de fuel pour avions	déclaration	oui	DE
Carrière du fauteuil	GIE	Extraction de roche, production de ciment	autorisation	oui	DE	
Centrale d'enrobées	GIE	Production d'enrobées	autorisation	non	DE	
M I Q U E L O N	Carrière de l'ouest	Mairie Miquelon	Dépôt et brûlage des déchets	autorisation	non	DASS
	Carrière du Cap blanc	Mairie Miquelon	Dépôt et brûlage des déchets	autorisation	non	DASS
	EDC/SNPM	EDC/SNPM	Transfo. des produits de la mer, stockage réfrigéré au fréon	autorisation	non	DA
	Centrale thermique électrique	EDF	Stockage et combustion d'hydrocarbures	autorisation	oui	DE
	Cuves d'hydrocarbures	Hardy	Stockage d'hydrocarbures	autorisation	oui	DE
	Cuves d'hydrocarbures	Speg Oil	Stockage d'hydrocarbures	autorisation	Oui, mais non respect des prescriptions	DE
	2 stations essence	Dagort / Walsh	Distribution d'essence	déclaration	oui	DE
	Dépôts de gaz	Speg oil	Stockage de propane / butane	autorisation	non	DE
Carrière du ruisseau creux	Conseil général	Extraction de roche	autorisation	non	DE	

Listing des ICPE [source : DA, DASS, DE]

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont des installations exploitées qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour : la santé, la sécurité, la salubrité publiques, l'agriculture, la commodité du voisinage, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.

Dans le but de minimiser les risques relatifs à ces installations, la loi 76-663 du 19 juillet 1976 définit des procédures à respecter (en fonction du volume et du type d'activité) :

- . les ICPE soumises à déclaration sont tenues de respecter les éventuelles prescriptions édictées par le préfet,
- . les ICPE soumises à autorisation doivent respecter les prescriptions particulières définies dans un arrêté préfectoral spécifique à l'installation, qui font écho aux conclusions des études d'impact, de danger et de l'enquête publique.

Une enquête sanitaire conjointe INERIS/INVS a mis à jour 4 dangers potentiels importants, indiqués en rouge dans le tableau précédent :

- . le 'centre de stockage et de brûlage' des ordures ménagères de Saint-Pierre pour atteinte potentielle à la santé publique,
- . la station de potabilisation de Saint-Pierre (utilisation de chlore gazeux) et les entrepôts Girardin (entreposage de chlore gazeux sans mesure de sécurité) pour les risques d'explosion,
- . les cuves de stockage d'hydrocarbures pour les risques de pollution des sols et d'incendies,
- . l'usine Interpêche (utilisation de 6t d'ammoniac) pour les risques d'explosion.

A noter que des changements sont prévus, sans être programmés :

- . La commune de Saint-Pierre souhaite modifier le processus de potabilisation de l'eau. L'adoption d'un système sans chlore gazeux retirerait l'obligation de respect de prescriptions à la station et aux entrepôts fournisseurs.
- . Les cuves de stockage d'hydrocarbures du Cap à l'aigle sont l'objet de réflexions visant à leur enterrement complet.
- . Les sites de stockage des déchets devraient faire l'objet d'une nouvelle gestion lorsque le plan d'élimination des déchets sera mis en place.

Malgré l'absence d'autorisation d'exercer, les ICPE concernées n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque mise en demeure. Le manque de préoccupation environnementale et sanitaire des exploitants se combine avec la difficulté de stopper une activité souvent indispensable à la vie sur l'archipel.

Les trois inspecteurs des Installations Classées (DASS/DA/DE), chargés du suivi des dossiers, sont rattachés à la DRIRE Île-de-France.

Les ICPE

Enjeux : risques réels d'atteinte à l'environnement et aux populations, véritable nécessité en terme de protection de l'environnement et de santé publique, respect de la législation.

Atouts : présence d'inspecteurs des ICPE.

Faiblesses : les entreprises dont l'activité présente un risque restent peu sensibles à la protection de l'environnement, ces activités sont indispensables à la vie sur l'archipel et leur mise en demeure pour le respect des prescriptions semble peu envisageable.

Besoins : respect des prescriptions établies (équipements de protection, rétention...) pour ces entreprises souvent prospères, sensibilisation à la protection de l'environnement.

Acteurs pilotes : DE, DA, DASS, préfecture.

Documents ressources : liste de la préfecture, rapport de la mission sanitaire.

L'énergie face au réchauffement climatique

La principale source d'énergie est le fuel. Il est essentiellement utilisé pour :

- . les transports terrestres et marins,
- . la production d'électricité via les centrales Diesel,
- . le chauffage des particuliers (en 1999, 84,6% des résidences principales sont équipées de chauffage au fuel, contre 13,5% de chauffage électrique).

En 2004, 27657 tonnes de produits pétroliers ont été importées sur l'archipel. L'approvisionnement est assuré par des sociétés nord-américaines. Les cuves de stockage des distributeurs locaux, visibles et peu esthétiques, se trouvent au dessus du quai en eau profonde, à l'endroit où séjournent les bateaux de croisières. Il existe un projet d'enterrement de deux de ces cuves.

La production d'électricité a absorbé 9489 tonnes de fuel en 2006 (soit environ 1/3 des importations). Il n'existe pas d'interconnexion des réseaux de production et de distribution d'électricité entre Saint-Pierre et Miquelon-Langlade : chacune des îles dispose de ses propres moyens de stockage et de son propre système d'alimentation. Seules les deux communes (Saint-Pierre et Miquelon) sont alimentées en électricité. Les villages de Langlade, d'Ynachi, de Mirande et le camping du ruisseau Debons fonctionnent grâce à des groupes électrogènes, souvent couplés à des éoliennes ou des panneaux solaires.

D'une manière générale, on observe depuis 2004 une baisse de la consommation, qui s'élève à 41865 MWH en 2006. La rigueur de l'hiver et l'éventualité de pannes oblige le réseau à être légèrement surdimensionné (le coefficient d'utilisation s'élève à 24%). Les pertes observées, en moyenne de 7%, correspondent au fonctionnement normal d'une centrale.

A Miquelon, 5791 MWH ont été livrés au réseau en 2006, à hauteur de 12,7% par les éoliennes et 87,3% par la centrale diesel. En fonctionnement depuis 1991, celle-ci devrait obtenir une certification ISO 14001 à la fin de l'année 2007.

La norme ISO 14001 : un système de management environnemental

Réalisée par l'organisation internationale de normalisation, la norme ISO 14001 constitue le référentiel de base pour la certification. Il s'agit de respecter certaines exigences en terme de management environnemental : intentions et objectifs environnementaux, leur planification et leur mise en oeuvre. **Applicable à toute organisation, administration ou entreprise de tout secteur et de toute taille**, la norme ISO 14001 correspond à une mise en conformité réglementaire et à un engagement d'amélioration environnementale continue.

Si elle permet une certaine reconnaissance « verte » à l'organisation, la norme ISO 14001 ne mentionne cependant en aucun point une obligation de développement durable. Le fait qu'une entreprise soit certifiée ISO 14001 ne signifie pas, en outre, qu'elle ne pollue pas mais qu'elle respecte les principes de la norme.

Cette démarche permet, de manière bénéfique, une meilleure maîtrise technique et financière des questions environnementales dans le fonctionnement de l'organisation. Elle intègre l'impact de l'activité sur l'environnement dans le management global de l'entreprise au même titre que la qualité et la sécurité.

Saint-Pierre représente 86% (36074 MWH) de la consommation électrique totale de l'archipel. L'ensemble de la production provient de la centrale, en fonctionnement depuis 1984.

Une étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle centrale est en cours. En raison des conditions de stockage du fuel et de distribution en réseau, elle devrait être construite sur un site adjacent à l'emplacement actuel, qui devra faire l'objet d'actions de dépollution des sols après démantèlement de l'usine.

A l'horizon 2020, la France, au côté de l'Union européenne, s'est engagée vers une réduction à de 20% des GES par rapport à 1990 et vers une part des énergies renouvelables dans la consommation électrique de 6,5% à 20%. Malgré ces décisions, la diversification des sources d'énergie dans la production d'électricité à Saint-Pierre et Miquelon semble faible.

Les éoliennes, une énergie alternative adaptée

La centrale de Miquelon a été implantée par la société VERGENET SA au cours de l'année 2000. Il s'agit d'un couplage éolien/diesel, dont l'éolien ne doit pas délivrer plus de 15% de l'énergie totale consommée afin de respecter le Point Minimum de Bon Fonctionnement (PMBF) de la centrale et la tension indispensable du réseau. Par ailleurs, elles fonctionnent uniquement lorsque la vitesse du vent est comprise entre 7m/s et 22m/s, avec une pointe d'efficacité à 14m/s.

Bridées par ces deux contraintes, les éoliennes de Miquelon semblent néanmoins adaptées au climat local. Ensoleillement et marnage apparaissent trop faible pour être réellement efficaces. Dans un contexte présent de réchauffement climatique et très proche d'inflation des prix du pétrole, elles sont la preuve qu'une alternative énergétique, garantie d'un développement sur le long terme, est possible à Saint-Pierre et Miquelon.

A Saint-Pierre, le remplacement de la centrale diesel pourrait être l'occasion de développer un système de production pluriel, avec une centrale au fuel performante mais adaptée à des productions d'énergie annexes.

Atouts : source d'énergie renouvelable, gratuite et non polluante, hausse du prix du fuel.

Faiblesses : fonctionnement contraint par la force et la direction du vent ainsi que par le PMBF des moteurs, pas d'accumulation possible de l'énergie créée.

Concernant les GES, responsables du réchauffement climatique, les transports représente 35% des émissions. Le secteur de l'habitat en totalise 25%. A Saint-Pierre et Miquelon, le climat rude favorise un chauffage important des logements. Or l'isolation thermique des habitations et la performance énergétique des équipements de chauffage sont un moyen de réduire la consommation de chauffage et par conséquent la consommation d'énergie et la production de GES correspondante.

Le crédit d'impôt en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables

En France, la consommation d'énergie dans les logements représente 25 % des émissions de GES. En choisissant d'acheter des équipements performants lors de la rénovation ou de la conception d'un logement, il est possible de limiter la production de ces gaz tout en réduisant les factures énergétiques. L'article 90 de la loi de finances 2005 a mis en place un crédit d'impôt dédié au développement durable et aux économies d'énergie. Les arrêtés du 9/02/2005 et du 12/12/2005, ainsi que sur les instructions fiscales 5B-26-05 et 5B-17-06 en précisent les termes. L'objectif est de promouvoir les produits ayant les meilleures performances énergétiques et de faire évoluer la qualité des produits mis sur le marché.

Le crédit d'impôt est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique portant sur leur résidence principale. L'article 83 de la loi de finances 2006 a renforcé certaines mesures prévues initialement, par exemple en renforçant les taux du crédit d'impôt pour l'habitation principale. Ces mesures ont été confirmées par la loi de finances 2007.

Les crédits d'impôt peuvent aller de 15% à 25% des dépenses, et concernent :

- . les chaudières à basse température et les chaudières à condensation,
- . les matériaux d'isolation thermique,
- . les appareils de régulation de chauffage et de programmation des équipements de chauffage,
- . les équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable,
- . les équipements de raccordement à certains réseaux de chaleur.

Bibliographie et sitographie

Études / Documents de travail

- . *Air Saint-Pierre et perspectives de développement touristique*, Pierre-Yves CASTAING, mémoire de master II tourisme et développement durable, 2005
- . *Analyse des pratiques sportives à Saint-Pierre et Miquelon*, étude de Gregory Spieth pour le Ministère des sports, 2003
- . *Analyse du tourisme dans l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon en 1997 selon l'Agence Régionale du Tourisme*, décembre 1997
- . *Analyse financière rétrospective et prospective, période 1995-2005*, Conseil général de Saint -Pierre et Miquelon, Cabinet Michel KLOPFER, mars 2001
- . *Bilan d'activité agricole 2005*, Christophe CAIGNARD, Direction de l'Agriculture
- . *Bilan d'activité agricole 2006*, Christophe CAIGNARD, Direction de l'Agriculture
- . *Budget primitif du Conseil Général – exercice 2006*
- . *Caractérisation des zones humides*, cahier thématique du programme national de recherche sur les zones humides du ministère de l'écologie et du développement durable
- . *Code local d'urbanisme*
- . *Code local des impôts de Saint-Pierre et Miquelon*
- . *Code local des investissements de Saint-Pierre et Miquelon*
- . *Comment promouvoir les produits locaux à l'échelle de l'archipel de SPM ?*, rapport d'étude des étudiants de l'ESIPTA, 2007
- . *Compte-rendu d'expertise sur l'activité aquacole de EDC*, Jean-Claude DAO, IFREMER, avril 2006
- . *Construire un projet de territoire, du diagnostic aux stratégies*, comité de liaison des comités de bassin d'emploi, DATAR, Ministères de l'équipement et de l'emploi, septembre 1997
- . *Document unique de Programmation, programme indicatif pour la période 2004/2007*, Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon / Communauté Européenne, juin 2004
- . *Diagnostic de l'emploi*, service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, 2004
- . *Diagnostic de l'emploi*, service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, 2005
- . *Développement de la filière pêche-aquaculture*, Rapport FERLIN, mai 2005
- . *Diversification économique et création d'emplois à Saint-Pierre et Miquelon*, rapport de mission de Bernard JULIEN, février-mars 1993
- . *Hydrogéologie*, Rapport de stage au sein du bureau d'études du groupe aménagement de la DE de Saint-Pierre et Miquelon, Christophe LAURENT, Institut de Géodynamique, Bordeaux III
- . *L'aide fiscale à l'investissement dans les DOM/TOM : Saint-Pierre et Miquelon*, Outre-Mer Finance, 2004
- . *Le camping caravanage à Miquelon Langlade*, département environnement de la SODEPAR, juin 2002
- . *Le développement économique durable de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon*, mémoire de stage de Véronique Garabiol, IEP Bordeaux, 2002
- . *Objectif développement durable, comprendre et agir sur son territoire : retours d'expériences et recommandations pour l'Agenda 21 local*, Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement, 2004
- . *Plan d'élimination des déchets de la Collectivité Territoriale de St-Pierre et Miquelon*, Direction de l'équipement, 2003
- . *Plan d'urbanisme de Miquelon*
- . *Plan d'urbanisme de Saint-Pierre*
- . *Premières synthèses sur l'économie de Saint-Pierre et Miquelon en 2004 : une économie peu marchande*, Olivier SIMON, IEDOM, septembre 2006
- . *Projet stratégique ONCFS Saint-Pierre et Miquelon*, ONC-FS, janvier 2005
- . *Propositions pour la revitalisation du commerce et de l'artisanat de Saint-Pierre*, rapport d'étude de la CCIM de Saint-Pierre et Miquelon, mars 1993
- . *Rapports d'activités des services de l'État à Saint-Pierre et Miquelon*
- . *Rapport d'activité 2004*, Caisse de Prévoyance Sociale
- . *Rapport d'enquête – mission fiscale à Saint-Pierre et Miquelon*, établi par Mme Anne BOLLIET, inspecteur général des finances, avril 1997
- . *Rapport de mission de Denis DETCHEVERRY : Saint-Pierre et Miquelon et le Canada atlantique, stratégie pour une coopération profitable et durable*, mars 2007
- . *Rapport final du Diagnostic participatif « être jeune à Saint-Pierre et Miquelon »*, Christian GAUTELIER (CEMEA) et Denis ADAM (INJEP), mai 2006
- . *Rapport final : évaluation de la situation macro-économique, des finances publiques et des procédures de marchés publics préalables à l'attribution de l'aide budgétaire de l'UE à la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon*, Investissement Développement Conseil SA, novembre 2003
- . *Rapport relatif à l'activité des services de l'état à Saint-Pierre et Miquelon en 2003*, Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, juillet 2004

- . *Rapport sur l'évaluation de la connaissance territoriale*, services du ministère de l'équipement, septembre 2004
- . *Recensement de la population de mars 1999, tableaux de références et analyses pour les communes de Saint-Pierre et Miquelon*, INSEE, 1999
- . *Reconstruction du barrage du goéland pour l'alimentation en eau potable de Saint-Pierre : demande d'autorisation de travaux et étude de l'impact sur l'environnement et la santé*, rapport provisoire, novembre 2005
- . *Saint-Pierre et Miquelon, rapport annuel 2000*, IEDOM
- . *Saint-Pierre et Miquelon, rapport annuel 2004*, IEDOM
- . *Saint-Pierre et Miquelon, rapport annuel 2005*, IEDOM
- . *Schéma d'aménagement de Miquelon-Langlade*
- . *Schéma directeur d'assainissement, commune de Saint-Pierre*, SOGELERG SOGREAH, Praud Ingénierie, novembre 1997
- . *Saint-Pierre, étude d'urbanisme*, Agence d'urbanisme Rousseau, janvier 1995
- . *Tarif des douanes*, mise à jour au 1er août 2005
- . *Territoires : le nouveau visage des politiques régionales d'aménagement*, La gazette des communes n°31 / 1801 du 22 août 2005

Presse

- . *Dossier Saint-Pierre et Miquelon*, par Daniel Fra, in *Le marin*, n°2387, 23 novembre 2001

Ouvrages / Livres

- . *Guide du territoire durable, l'agenda 21 territorial pour les collectivités locales et leurs partenaires*, Jean-Marc LORACH et Etienne de QUATREBARBES, 2002
- . *Les DOM-TOM*, Gérard Bélorgey, éditions La découverte, 1994
- . *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires*, Nathalie Bernardie et François Taglioni, éditions Karthala, 2005
- . *Saint-Pierre et Miquelon*, Aubert de la Rüe, collection France Forever, 1944
- . *Saint-Pierre et Miquelon*, collection itinéraires de découverte, édition Ouest France, 2001
- . *Saint-Pierre et Miquelon et le droit de pêche dans l'Atlantique nord-ouest*, Gérard Belorgey, éditions La documentation française, 1993

Liens internet

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15971>

site de l'ADEME

<http://www.admi.net/jo/19950921/MAEJ9530082D.html>

accords relatifs au développement de la coopération régionale entre les provinces maritimes canadiennes et Saint Pierre et Miquelon

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/041872.asp>

dossier législatif en cours concernant le suivi de la proposition de loi organique déposée par le député

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion1872.asp>

texte intégral de la proposition de modification de la loi organique modifiant le statut de l'archipel

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i1094.asp>

rapport d'information sur la fonction publique d'État et la fonction publique locale outre-mer

<http://www.civilization.ca>

site d'information sur l'histoire de la région

<http://www.extraplac.fr>

site d'information juridique et technique sur l'extension du plateau continental

http://www.indices.insee.fr/bweb/servlet/bweb?action=BS_SERIE&BS_IDBANK=063920269&BS_IDAR_BO=06020000000000

tableau d'évolution mensuelle des indices des prix à la consommation en métropole

<http://www.industrie.gouv.fr/energie/developp/econo/textes/credit-impot-2005.htm>

site du Ministère de l'industrie

<http://www.grandcolombier.com/>

site local d'information su Saint-Pierre et Miquelon

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTX0000028L>

Loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MAEJ9530083D>

procès verbal d'application de l'accord du 27 mars 1972, soit accords de 1994

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca>

site du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec

<http://www.outre-mer.gouv.fr>

site du MOM

http://www.patrickboez.com/Galleries/tas/La_route_des_tas_2.htm

carte des tas de gravats de Saint-Pierre

<http://www.projetdeterritoire.com/>

site d'observation, de production et diffusion d'outils et d'accompagnement au service des acteurs des territoires de projets (pays, communauté de communes, parc naturel régionaux...)

<http://www.senat.fr/rap/r97-507/r97-5070.html>

rapport d'information au Sénat suite à la mission de contrôle sur les crédits de l'enseignement scolaire effectuées à Saint-Pierre et Miquelon du 11 au 14 mai 1997

<http://www.senat.fr/rap/l04-074-328/l04-074-3280.html>

rapport général n° 74 (2004-2005) de M. Henri TORRE sur le projet de loi de finances pour 2005 Provenance, destination et utilisation des budgets, mesures pour l'emploi, le logement ..

<http://www.senat.fr/rap/r05-152/r05-15212.html>

rapport faisant suite à la demande de changement de statut pour SPM

<http://www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/creation-entreprise/les-aides-specifiques-aux-dom-1166.html>

fiche pratique des aides spécifiques réservées aux créateurs d'entreprise

http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/dupuy/article.htm

article de Gabriel DUPUY sur le dynamisme introduit par les NTIC

http://www.dfo-mpo.gc.ca/fgc-cgp/documents/meltzer/ICCAT_f.pdf#search=%22CICTA%22

site de présentation de la CICTA

Liste des personnes contactées et rencontrées

Nom	Fonction/Structure
Denis DETCHEVERRY	Sénateur, Maire de Miquelon
Alain ORSINY	Responsable de la délégation de préfecture à Miquelon
Nathalie ARTHUR	Service des bourses
Annick GIRARDIN	Responsable du secteur éducation populaire, DTJS
Bernard TURPIN	Responsable du secteur sports, DTJS
Albert DUPUY	Ancien préfet de Saint-Pierre et Miquelon
Henri LAFITTE	Directeur du centre d'information et d'orientation
Marc FOUQUET	Directeur des services de l'éducation
Daniel BRIAND	Agent scientifique de l'Ifremer
Patrice LAVAL	Responsable de la cellule urbanisme, DE
Éric MOSTERT	Adjoint au chef du service des affaires maritimes
Lucien PLANCHE	Directeur du service du travail et de l'emploi
Colette CERUTTI	Responsable de l'organisation des soins, DDASS
Richard CARLETON	Ingénieur sanitaire, DDASS
Jean-Pierre SAVARY	Directeur des services de l'équipement
Sabine ROS	Directrice de la CISPM
Christophe LEHUENEN	Chef du groupe aménagement, DE
Catherine LEBAILLY	CACIM
Rémi DETCHEVERRY	Chef de service, EDF
Jean-Yves LEFEBVRE	Responsable ICPE, police des eaux, DE
Gabriel LEFUR	Ancien chef du service aménagement, SODEPAR
Jean-Pierre CLAIREAUX	Adjoint au chef des services de l'agriculture
Thierry BASLE	Chef du service développement économique, SODEPAR
Christine LUBERRY-BRIAND	Cellule logement, DE
Loïc DETCHEVERRY	Chef de service, Air Saint-Pierre
Domenica DETCHEVERRY	Responsable des logements sociaux, DASS
Roger ETCHEBERRY	Conseiller municipal à Miquelon, naturaliste amateur
Barbara CUZA BRIAND	Adjointe au chef des services fiscaux
Jacqueline ANDRE	Présidente de la CPS
Sylvie KOELSCH	Responsable du secteur éducation prévention, CPS
Franck URTIZBEREA	Technicien agricole, DA
Pascal LARRALDE	Adjoint au chef des services techniques, ville de Saint-Pierre
Karine CLAIREAUX	Maire de Saint-Pierre
Guy CORMIER	Directeur de la CPS
Gaëlle AUDOUX	ENIM, Affaires maritimes
Donald CASTAING	Responsable de la cellule environnement, Préfecture
Pierre VOGÉ	Responsable du département d'information médicale, Hôpital
	Technicien eau, mairie de Miquelon
Tony HELENE	Directeur de EDC
Bruno LETOURNEL	Technicien, ONC-FS
Pascal DEROUET	Responsable du cadastre, services fiscaux
Serge NOE	Chef du service des douanes
Daniel DESFORGES	Responsable du service statistiques, DGAC
Caroline CECCHETTI	Chef de service, Alliance SA
Jacky HAUTIER	Secrétaire général de la préfecture
Pascal CORMIER	Responsable des ressources humaines, Hôpital
André LEMOINE	Responsable du service statistiques, Douanes
Alain SUBARROCA	Ancien chef de service, PAF

<u>Nom</u>	<u>Fonction/Structure</u>
Karl BEAUPERTUIS	Président du CLRH, responsable d' <i>Aquafutur</i> et des <i>Pêcheries PATUREL</i>
Charles THEAULT	Responsable des <i>Nouvelles pêcheries</i>
Martine BEAUPERTUIS	Service logement, mairie de Saint-Pierre
	Association IRIS
Laëtitia ABRAHAM	SPM Telecom
Stéphane ARTANO	Président du Conseil territorial
Hervé HUET	Capitaine du port, capitainerie
Jean-Pierre SAVARY	Directeur des services de l'équipement
Christophe CAIGNARD	VCAT en charge du développement agricole, DA
Guy DUCHEMIN	Chef du service Météo France
Renaud MADELINE	Directeur des services fiscaux
Frédéric CLAIREAUX	Agent territorial, mairie de Saint-Pierre
Mme ROUX	Adjointe au directeur du Trésor Public
Daniel LECLERC	Agent rural aux îles de la Madeleine
François ZIMMERMANN	Intérim du Directeur régional de RFO
Danielle MEUBRY	Agent d'enquêtes municipal, CCAS de Saint-Pierre